Discrimination des Pygmées

Réfutation des Maîtres de la forêt

Du même auteur
- *Mutation binaire muséographique et le Centre Georges Pompidou au Plateau Beaubourg* (à paraître)
- *Le legs des Pygmées à l'humanité* (Inédit)
- « Mémoire et patrimoine des cultures minoritaires : Le combat contre le génocide culturel et physique des Pygmées », Communication au Festival Mondial des Arts Nègres, 3eme édition (FESMAN 3), Dakar (Sénégal), 2010, 19 p.
- « Pour une réconciliation des civilisations africaines avec l'histoire universelle », in *L'homme*, revue française d'anthropologie, 2007, n° 181, p. 189 à 195.
- *Contribution à l'histoire ancienne des Pygmées : l'exemple des Aka*, Éd. L'Harmattan, 2004, 206 pages.
- « La piazza, avec un baobab en plus on se croirait au cœur d'un village africain » in *Supplément de Coursives*, spécial 20 ans, édit. Centre Georges Pompidou, janvier 1997, p. 6.
- « Paris : un explorateur africain au Plateau Beaubourg » in *Museum*, UNESCO, 1990, N° 168 (vol. XLII n° 4, pp. 234-238 - en 5 versions : français, anglais, espagnol, russe, arabe).

Illustration de couverture : Personnage sous les traits d'un Pygmée par le caricaturiste Serge Diatantu

Victor Bissengué

Discrimination des Pygmées

Réfutation des Maîtres de la forêt

Préface
Mêzôdé AGBA OTIKPO

Paari® éditeur
[PAn-Africaine Revue de l'Innovation (PAARI)]
83, rue de Reuilly
75012 Paris
Mail : edpaari@yahoo.fr

Collection « *Les Cahiers du Germod* »

La collection du Groupe d'Études et de Recherches sur la Modernité (GERMOD) rassemble notamment des travaux, des documents et des ouvrages écrits par les enseignants-chercheurs du groupe. Les différents spécialistes des sciences sociales et humaines y travaillent de manière transversale dans une démarche interdisciplinaire sur la modernité et ses différentes figures. Comme quête permanente du nouveau grâce au développement de la science, de la technique et de l'art, la modernité, dans la pluralité de ses voix, incite à la réflexion critique. L'individu est analysé dans la diversité de ses trajectoires, de ses croyances et de ses pratiques. Les sociétés sont questionnées à la fois dans leurs particularités et dans leur universalité. La collection GERMOD est dirigée par Abel Kouvouama et David Mavouangui.

Abel Kouvouama, Docteur d'état ès-Lettres et Sciences Humaines (Paris V, 2000), ancien chef de département de philosophie (1985-1991) à l'Université Marien Ngouabi de Brazzaville (Congo), a été, de 1999 à 2002, professeur associé au Collège de France auprès de Pierre Bourdieu (Paris, Centre de Sociologie Européenne) et a enseigné à l'Université de Picardie Jules Verne (Amiens). Il est actuellement professeur des universités à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (France).

David Mavouangui, ancien étudiant à l'Université de Poitiers et à Paris I - Panthéon-Sorbonne (Thèse de Doctorat en Sorbonne en 1989 sur la philosophie de Kant et l'éducation)-, a dirigé le département de philosophie à la Faculté des lettres et des Sciences Humaines de l'Université Marien Ngouabi de Brazzaville (1991-2005).

Directeurs de la collection : Abel Kouvouama et David Mavouangui.

Brazzaville, Paris.
ISBN : 2-84220-074-9
EAN : 9782842200749
Mai 2014

À la mémoire de ma mère Monique Passeromo qui m'a transmis les connaissances nécessaires avant son grand voyage.

À Tous ceux qui souffrent de la marginalisation,
Les Populations indigènes principalement,
Et les Pygmées d'Afrique particulièrement
Qui revendiquent leur Droit de Cité,
Qui veulent contribuer pleinement
Par leurs savoirs à l'édification de l'œuvre universelle.

Merci au Professeur Grégoire Biyogo,
À Claude Yabanda, Nicolas Gueye, Eugène Yesse,
Pour leurs constants encouragements.
Toutes mes reconnaissances à Hadiza Saley et à
Maître Alain Tamagnon Hazoumé.

Un remerciement tout particulier et un encouragement
À Léonard Fabrice Odambo Adone Bakoya du Gabon,
et à Adolphine Muley Byayuwa Batwa de la RDC.

J'exprime ma gratitude aux Editions Paari pour leur grande disponibilité sans laquelle l'ouvrage n'aurait pas été publié dans le temps.

Sommaire

Préface 9

Avertissement aux lecteurs 11

1. L'aire géographique des Pygmées 15

2. Les Maîtres du Temps poussent le cri d'alarme 27

3. Textes, résolutions et conventions 53

4. Icotexte 77

5-Figures associatives et d'institutions relatives aux peuples 84

Conclusion 91

Annexes : Débats autour de l'ouvrage : Contribution à l'histoire ancienne des Pygmées : l'exemple des Aka 97

Notes bibliographiques 129

Table des Matières 139

Préface

Mêzôdé Agba Otikpo

La lecture de « *Contribution à l'histoire ancienne des Pygmées. L'exemple des Aka* », l'une des œuvres de V. Bissengué m'a fait éprouver deux impressions contradictoires : l'angoisse et la fierté.

En effet, il n'est pas aisé de s'aventurer dans un domaine, l'africanisme – fort longtemps investi par des chercheurs reconnus; en somme une chasse gardée visitée et revisitée. V. Bissengue a pourtant réussi son challenge d'où cette fierté qui efface l'angoisse !

J'avoue que je me suis toujours interrogé sur la capacité et la patience de ce chercheur à rassembler toutes ces données, les compulser, les analyser pour enfin offrir un document scientifique crédible et lisible !

La tâche peut sembler aisée à première vue au regard du profil universitaire de l'auteur. V. Bissengue détient un Diplôme d'Études Approfondies en Science de l'Éducation, un Doctorat de 3e Cycle d'études de Cinéma, Télévision, Audiovisuel. Il est l'un des rares intellectuels Centrafricains qui ne se complaît pas dans l'affichage ostentatoire de ses titres et diplômes ! Il les démontre par ses publications. Sa dernière œuvre en porte témoignage.

En effet, « *Discrimination des Pygmées : Réfutation des Maîtres de la forêt* » confirme une fois de plus la volonté éprouvée de V. Bissengue de poursuivre sa lutte non seulement pour la Connaissance des Pygmées, mais aussi à la Reconnaissance de leur existence comme Citoyens dans les États où ils vivent.

La remarquable préface de P. Kalck à la première œuvre évoquée tantôt expose avec clairvoyance la situation actuelle des Pygmées dans la Société Centrafricaine. Le constat peut être le même dans les pays de résidence de cette population où des efforts visibles d'intégration s'observent ces dernières années. (*Cf.* Convention C169, 1989, Genève, OIT BIT)

Il n'en demeure pas moins vrai que quelques préjugés persistent à leur égard. Il n'est pas rare en effet d'entendre encore parmi leurs voisins, notables, fonctionnaires et autres barons évoquer avec condescendance et quelque évanescente nostalgie leurs Pygmées, leur Babinga. On comprend dès lors l'admirable et louable pugnacité de ce chercheur avide de justice et de liberté à consacrer son temps afin d'œuvrer à l'émancipation de nos frères « Maîtres de la forêt ».

Après avoir offert aux érudits et aux personnes intéressées par l'histoire universelle de l'humanité la Contribution des Pygmées, V. Bissengué, fidèle, c'est-à-dire donner avec le maximum de rigueur des informations avérées, en appelle dans la présente publication, à la conscience socio-politique des communautés nationales et internationales pour aider durablement à l'intégration et non à l'assimilation – effective des Petits hommes, grands par leur savoir-faire et leur savoir être.

On ne dira jamais assez que l'œuvre de libération, d'émancipation et d'intégration d'un peuple ne peut être avant tout que le fruit de son propre engagement dans le combat. Les Pygmées l'ont compris et, ils s'organisent déjà dans les différents Pays d'origine. Le présent ouvrage, à n'en point douter, apporte de précieuses informations.

En vérité, Victor Bissengue peut écrire et dire, à juste titre : « *Ma bouche sera la bouche des malheurs qui n'ont pas de bouche, ma voix, la liberté de celles qui s'affaissent au cachot du désespoir…* » Aimé Césaire.

Mêzôdé Agba Otikpo
Professeur de Lettres
Ancien Directeur de l'Institut Pédagogique National (IPN)
Ancien Député et ancien Ministre.

Avertissement aux lecteurs

Nous sommes amenés, à la lueur des débats et controverses au sujet des populations dites autochtones ou indigènes, généralement dénommées Pygmées, qui vivent depuis des millénaires dans la forêt en Afrique et qui tirent toutes ressources de vie de cet espace, à présenter des études complémentaires.

Notre intention a été avant tout, à travers l'ouvrage *Contribution à l'histoire ancienne des Pygmées : l'exemple des Aka*, d'attirer l'attention des lecteurs non avertis sur l'extraordinaire vitalité de la culture des Pygmées en général et des Aka en particulier. Ainsi, trois questions essentielles ont été abordées :

- Quelles sont les plus anciennes attestations relatives à l'origine des Pygmées en général et des Aka en particulier?
- Quelles sont les sources anciennes faisant état de façon indiscutable de la présence des Pygmées dans les annales de l'histoire universelle ?
- Quel est le legs de ces populations à l'humanité dans les domaines de la culture, de l'économie, de la pharmacopée, etc.?

La condition actuelle des Pygmées est des plus précaires du fait de leur confrontation brutale avec de nouveaux modes de vie qui mettent en danger leur patrimoine culturel, et même leur existence physique.

Du reste, comme l'indiquait le titre même de l'ouvrage, les idées qui y sont exposées loin d'être exhaustives, se veulent une contribution appelant des développements ultérieurs.

Nous appelons enfin les chercheurs et ceci dans l'intérêt même de la science, de la recherche, à s'inscrire dans la dynamique d'une coopération internationale pluridisciplinaire.

On peut d'ores et déjà résumer en trois principaux points les résultats des recherches récentes :

1) Dans l'état actuel de nos connaissances en paléontologie humaine, en archéologie préhistorique, en génétique ou en biologie moléculaire, les Pygmées descendent tous d'un même ancêtre dont le prototype serait représenté par le spécimen homo sapiens dit d'OMO I découvert à Kibish en Éthiopie par l'équipe de Richard Leakey en 1967. Il en résulte que ces populations très anciennes ont pris une part prépondérante dans l'élaboration des premières manifestations culturelles de l'humanité. Les travaux du professeur Gérard Lucotte fondés entre autres sur les données des marqueurs protéiques, des marqueurs ADN nucléaires et de l'ADN mitochondrial indiquaient déjà que ce sont les Pygmées Aka actuellement localisés en République Centrafricaine qui présentent de façon majoritaire l'haplotype Y primitif.

2) Dès la plus haute Antiquité, les Égyptiens de l'époque pharaonique les désignaient sous le nom de DENEG afin de les distinguer des nains pathologiques et brachymorphes dénommés quant à eux NEMOU . Le panthéon égyptien signale de façon précoce les attributs du dieu d'origine soudanaise Bès incarné par la figure d'un Pygmée authentique. Merenre 1er, Pharaon de la VIe dynastie, lança quatre expéditions en direction du pays de Yam, au-delà de la Nubie. Il confia cette tâche au monarque d'éléphantine Herkhouf. Mais après sa disparition, c'est son successeur Neferkare Pépi II qui accueillit le Pygmée Aka dont la présence à la cour du Pharaon fut alors assimilée à une véritable bénédiction divine. A ces époques reculées, le rôle civilisateur des Pygmées était reconnu et consigné dans les documents historiques.

3) Les Pygmées Aka semblent avoir été des acteurs économiques de premier plan dans le cadre du commerce trans-nilotique. Ils étaient familiarisés avec les voies de communication anciennes, en particulier celles des oasis (Dounkoul, Khargeh, Dakhleh, etc.). Outre leur réputation de grands pisteurs, ils avaient coutume de convoyer depuis les confins de la forêt équatoriale jusqu'à la basse vallée du Nil les produits et autres marchandises indispensables à la Nubie et à l'Égypte

pharaonique. Cependant, leur connaissance des vertus curatives des plantes médicinales, la richesse exceptionnelle de leur musique et de leur chorégraphie, la profondeur philosophique de leurs cosmogonies ancestrales, etc. contrastent singulièrement avec les clichés et autres stéréotypes raciologiques accumulés au fil du temps.

Aujourd'hui, la grande forêt d'Afrique s'amenuise à vive allure. Moke, un sage, un ancien Mbuti qui voit ses congénères subir sévèrement les conséquences de la déforestation, prononce la phrase mémorable: « *La forêt est notre foyer; quand nous quitterons la forêt, ou quand elle mourra, nous mourrons aussi. Nous sommes les gens de la forêt.* »

Les Aka, peuple millénaire, maîtres du temps, peuple du « Pays des Arbres », ne possèdent pas de lourdes industries de transformation et de fabrication. Ils ont cependant contribué à la connaissance et au développement à travers leurs savoirs faire et des échanges depuis la nuit des temps jusqu'à ce jour : produits de chasse (ivoire, peaux, plumes), la cire, le bois et ses dérivés, les plantes et leurs vertus, la pharmacopée (par exemple, des produits anesthésiants de chirurgie, des stimulants cardiaques, des antipaludéens), la cosmogonie, l'écologie. Malgré leur statut de Citoyen, les Pygmées continuent à faire face à certaines formes d'exclusion et de discrimination qu'ils vivent au quotidien. Ils rencontrent aujourd'hui de nouveaux modes de vie qui se traduisent par des problèmes d'éducation, de formation, du travail, de santé, d'urbanisation, d'écosystème, d'évangélisation, mettant en péril leur identité et leur survie.

Conscients de l'évolution de leur état actuel, ils redoutent plus que toute chose la négation de leur citoyenneté et la tendance à vouloir les infantiliser et les diriger. Ils ont leur mot à dire, et le clament tout haut en revendiquant de façon insistante le titre de Citoyen à part entière. Nul doute qu'ils apporteront leur expérience millénaire, leur savoir-faire éprouvé, leur optimisme atavique à l'œuvre d'édification de la nation (africaine). Encore faut-il ne pas s'obstiner à vouloir changer leur mode de vie.

Il s'agit, à la lueur de l'histoire, de l'état actuel des recherches en paléontologie, en anthropologie, en génétique et en linguistique, de marquer un temps d'arrêt sur la question de la reconsidération, de la survie, du signal d'alarme tiré par eux-mêmes et des appels qui viennent de partout à travers le monde.

1- L'aire géographique des Pygmées

1.1 - Localisation des Pygmées

Les Pygmées vivent dans la forêt équatoriale qui s'étend de l'Océan Atlantique au Lac Tanganyika à l'Est du continent. Des rapports avec le reste des populations ont été établis et vécus à travers les âges. La tradition orale en Afrique Centrale et Occidentale évoque la présence, la trace et les épopées de ces « Petits hommes » chasseurs, lutteurs, génies et esprits de la forêt, esprits de la brousse. Il apparaît aussi que de rares Pygmées isolés se rencontrent encore en savane boisée par des promeneurs, des paysans ou des chasseurs. Dans un esprit de précision et pour une nécessaire connaissance du milieu actuel des Pygmées, un rappel des points exposés dans notre précédent ouvrage s'impose.

La mémoire collective évoque souvent la présence de ces Pygmées parmi les habitants - c'est par exemple le cas en Côte - d'Ivoire, en Guinée Conakry, au Mali, etc. Marcel Griaule retrouve dans l'histoire et le mythe dogon en Afrique de l'Ouest les traces de populations Pygmées.

« *Les Andoumboulou furent les premiers êtres humains créés (Mythe, vers 30) ? - Le mot andumbulu (ou antumbulu)* - précise l'auteur - *semble dérivé de an, contraction de ayne, homme et de dummulu (ou tummulu), court. Les andoumboulou seraient de petits hommes, des pygmées. Les aventures dont ils furent les héros de falaises à pic...* » [*Masques dogons*, Paris, Institut d'Ethnologie, 1963, 2e édition, p. 157]

Mauny « *estime que les premiers mangeurs de coquillages, comme les fabricants d'outillage du paléolithique pourraient fort bien être des Pygmées* ». Les Gagous du centre-Ouest de la Côte-d'Ivoire gardent le souvenir d'ancêtres semblables à des Pygmées, et les Didas (voisins des Gagous) racontent qu'ils durent négocier le droit de s'installer avec des « Petits hommes » propriétaires du sol; les Adioukrous font aussi allusion à ces premiers occupants de la forêt qui s'étend de part

et d'autre de Bandama. [*Cf.* « Contribution à la connaissance de l'archéologie préhistorique et protohistorique ivoirienne » in *Annales de l'Université d'Abidjan*, 1972].

Nous avons recueilli un témoignage saisissant en septembre 1994 auprès d'un « Chasseur de feu de brousse » dans le secteur de Grimari-Bakala en République Centrafricaine. L'événement a lieu en saison sèche où les forêts à galeries sont très inflammables : il est arrivé qu'on retrouve, après le passage de ces feux voraces, des corps d' « hommes de petite taille » appelés « Kolékombo » (ou Kolékongbo, Kolékumba en langue banda - Mokala, Sonkala, Bésonroubé en langue manza). Des chasseurs et des promeneurs rapportent d'autres scènes issues des rencontres impromptues en pleine savane, dans une clairière où les « Sonkala » sont occupés à fumer de la viande : ils se lèveront, silencieux, disparaîtront sans rien emporter ; et ils ne reviendront plus sur les lieux.

D'abondantes études et monographies font souvent référence aux « Petits hommes bruns chasseurs, cueilleurs ». Il s'agit bien des Pygmées, l'un des premiers peuples habitant les immenses forêts du Sahara qui, aujourd'hui, laissent place aux terres arides et au désert. Ils s'en allèrent à la recherche de régions plus favorables à leur survie. Au Tchad, dans les plaines de Krené et du Lac Fitri, on signale le souvenir persistant de ces petits hommes. Selon Jean-Paul Lebeuf et Annie Masson-Detourbet, les peuples du Kanem-Bornou et les Sao liés par l'histoire semblaient être « *des Noirs de grande taille, des «Nilotiques comparables aux Djoukoun, à moins qu'ils n'aient fait partie du fond aborigène semi-bantou» (Meek) ? Venus via le Kordofan, le Darfour et le lac Fitri, ils auraient trouvé dans la plaine du Tchad de petits hommes rouges, les gwègwèy, classiques premiers occupants de cette partie de l'Afrique, ce qui nous reporterait loin dans le passé* ». [*La civilisation du Tchad*, 1950, p. 32]

Des populations présentant les mêmes traits et conditions que ceux de Pygmées se rencontrent en Asie et en Océanie, comme les Semangs de Malaisie, les Andamans des Iles Andaman, les Aettas des Philippines, les Veddas de Ceylan. Un autre type de populations aussi millénaires, les Khoisan (Hottentots, Bochimans), vivant de la chasse

et de la cueillette, occupait autrefois l'espace compris entre l'équateur et le Cap de Bonne Espérance en Afrique du Sud ; ces peuples Khoisan se retrouvent aujourd'hui dans les steppes du Kalahari (Bakhalagadi) au Botswana et le désert de Namibie. Ils parlent des langues à clics de la famille khoisan dont notamment : la langue de Khoi ou « Hottentot » et la langue des San ou « Bochimans » de l'Afrique australe (d'où khoi-san), la langue des Sandawe et la langue des Hatsa (Hadza, Hadzapi, Watindega) de l'Afrique orientale.

L'un des traits distinctifs de Pygmées généralement relevé est leur stature très faible, 144 cm en moyenne (certains d'entre eux dépassent largement la « coudée »). Lorsque le R.P. Trilles leur pose la question, ils ironisent :

« *Nous sommes petits, entre les petits. Pourquoi cela ? Parce que nos pères, les premiers de tous, ceux qui étaient avant nous, étaient ainsi et bien de soleils ont lui, et bien de lunes ont brillé depuis ce temps. Combien ? Nul ne saurait les compter! Un, deux, trois, et encore un, deux, trois, et longtemps, longtemps: une tête serait fatiguée à les compter.*» [*Les Pygmées de la Forêt équatoriale*, 1932, p. 27].

« *Akka ndarx, akka ntarx – « Et depuis ce temps, petits sont restés les Akwa* » » (1932, p. 30).

Les Pygmées dont le nombre oscille entre 350000 à 700000 individus, sont considérés comme les descendants de très anciennes populations localisées au paléolithique dans les régions des Grands Lacs, le Rwanda, le Burundi, le Kenya, la Tanzanie, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, la République du Congo, la République Centrafricaine, le Cameroun et le Gabon. Ils descendent tous d'un même ancêtre dont le prototype serait représenté par le spécimen homo sapiens dit d'OMO I qui lui-même remonte d'après les datations absolues à plus de 130000 ans. Depuis 2005, les chercheurs Ian MacDougall (Australian National University, Camberra, Australie), Francis Brown (Université de l'Utah, États-Unis), John Fleagle (Stony Brook Université, New York, États-Unis), s'appuyant sur la méthode isotopique à l'argon, portent précisément cette datation d'OMO I à 195000 ans (±5000) [cf. : *Nature* N° 433, 17 févier 2005].

Les Pygmées vivent dans leur aire géographique équatoriale mais ne restent en forêt qu'une partie de l'année, à l'exception de certains comme les Twa de la République démocratique du Congo plus sédentarisés qui sont chasseurs-collecteurs mais aussi pêcheurs. Ils ont des rapports de troc et d'échange avec les populations voisines notamment Bantou qui pratiquent l'élevage, l'agriculture, la métallurgie et la poterie. Ils chassent ordinairement au filet ou à l'arc (arbalète, flèches en bois) et l'éléphant à la lance. D'autres travaillent comme pisteurs, employés dans des sociétés forestières, main-d'œuvre dans divers postes sous-payés, etc.

Ils vivent en petits groupes. Les plus experts d'entre eux, qu'il s'agisse des hommes ou des femmes, sont écoutés en priorité dans les domaines où ils excellent.

Les Pygmées pratiquent généralement la monogamie. Le mariage se fait habituellement par l'échange de femmes entre deux groupes et il n'y a pas de dot. Ainsi, les Aka ou Bayaka, Babenzélé de la République Centrafricaine ont tissé des rapports privilégiés avec leurs voisins camerounais appelés Bangombé. Ils sont apparentés. Les unions sont assez fréquentes entre les deux communautés. Elles pratiquent les mêmes rites, surtout ceux qui sont liés au *zengi*, à la chasse, à la récolte du miel. *Zengi* est l'esprit de la forêt, et, *ezengi* : la cérémonie, ou le déroulement de la cérémonie liée à l'esprit de la forêt. Les Pygmées sont respectueux des mânes et des ancêtres qu'ils sollicitent pour leur bienveillance et leurs faveurs pour la réussite de toutes les activités qu'ils mènent[1].

Dans une étude consacrée à *L'homme dans l'Univers « des » Bantu*, le chercheur zaïrois Mujynya présente le monde visible et le monde invisible ainsi que la conception bantu de cet univers. Il apparaît que « *l'Auteur de l'univers ne fait pas partie de la création. Selon les mythes, il est et a toujours été Seul avant la création, transcende l'univers. Son nom*

1- [Cf. Chapitre 2.7 : « A la recherche des traces de religion chez les Pygmées » et l'étude par Jean-François Dortier, « Le pape et les Pygmées. A la recherche de la religion première », in *Sciences humaines* (Revue) : Grands Dossiers n° 5, décembre 2006 - janvier - février 2007, L'origine des religions.]

est Nzambi et n'est autre que l'Être Suprême en qui tous les peuples voient la Cause Première de toute chose »[2].

De ce fait, les Aka appellent le Dieu Suprême et unique Nzambi[3] ou Mungu ou encore Kmvum. Ces désignations se rapprochent des autres termes usités principalement dans les aires bantoues: Nzambé, Nyambi; Mungu, Mulungu, Kalunga; Kombo; Leza, Katonda; Imana, Mpungu. Mais ils emploient d'autres termes pour désigner les différentes forces et manifestations de cet Être.

Dans la cosmogonie africaine, le nom de Dieu est tenu quasiment pour secret. C'est par d'autres termes que les différentes forces et manifestations spécifiques de l'Être Suprême sont nommées.

Le R.P. Trilles en donne des exemples dans son ouvrage, *Les Pygmées de la forêt équatoriale* : « *Dieu, c'est Gah, le Tout puissant; Dieu, c'est Mka, le Fort, celui que nul ne peut renverser; Dieu, c'est Bâli, celui qui donne la vie, la chaleur* » (1932, p. 75).

Baumann et Westermann notent « *chez les Pygmées du Gabon, l'éléphant Gor, dont le tonnerre est la voix, semble être une divinité de la brousse du même type et un seigneur des animaux ; il apparaît en rêve et révèle au chasseur l'endroit où se tiennent les animaux. Lorsque les chasseurs ont tué un éléphant, ils sacrifient à Gor un peu du gras de l'oreille droite* » [*Les peuples et les civilisations de l'Afrique*, 1970, p. 197].

Il faut toutefois noter que le nom *ya* est le terme général qu'emploient les Pygmées pour désigner un éléphant - *Tox* représente l'esprit qui fait naître les ouragans et souffle les tornades - *Dan*, la caverne où sont enfermés pour un temps les esprits [R.P. Trilles, *Les Pygmées de la forêt équatoriale*, 1932, p. 27].

2- E. N. Mujynya, *L'homme dans l'Univers « des » Bantu*, Thèse présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Fribourg (Suisse) pour le grade de Docteur, Presses de l'Université Nationale du Zaïre, Lubumbashi, 1972, p. 9-10

3- « Le nom Nzambi comporte le radical bantou commun (*mba, mbi*), qui désigne l'activité créatrice et formative; ex: Nzakomba et Djakomba, Mbombo, Kiomi ». (H. Baumann et D. Westermann, *Les peuples et civilisation de l'Afrique*, Paris, 1970, p. 213). Le terme Mungu désigne le Dieu qui joint la vie (aux êtres animés, la force à cette chose, l'énergie à tout ce qui est dynamique) : c'est Dieu Ingénieur (Théophile Obenga, *Les Bantu, Langues, peuples, civilisation*, 1985, p. 152).

Théophile Obenga établit une relation avec l'Égypte pharaonique qui emploie le terme Amon (Imn) pour désigner le créateur des Égyptiens, le Vrai qui enfante les dieux. L'auteur met en lumière la prééminence de Nzambi dans la cosmogonie: « *Source première de toute vie, Providence, Transcendance, Créateur, tel est le Dieu unique conçu par les anciens Bantu... Ce Dieu unique qui a créé toutes choses reste tout de même assez distant de la vie quotidienne des hommes. Aucun acte de culte, en conséquence, ne lui est vraiment rendu* » [*Les Bantu, langues, peuples, civilisation*, 1985, p. 154].

Des enquêtes ont été menées auprès des Pygmées sur leur origine et leur croyance en un Dieu Suprême. Le R.P. Trilles voulut les interroger plus directement et spécifiquement[4]. A la question « Que fait Dieu ? », ils disent précisément et de façon surprenante :

« Kmvum ko, Kmvum ta, Kmvum gwa – « Dieu est, Dieu fut, Dieu sera ».

« Me twe, Ke bwe, Kmvum tla, Kmvum Kwa – « Esprit au-dessous, Hommes en dessous, Dieu sans rien, Dieu le Père Chef ».

Ils ajoutent : « *Avant que nos Pères, les premiers, les Chefs de la Race, fussent arrivés dans la forêt, quand ils n'étaient rien, Dieu était là, avant - Kmvum ta li, nsu* » [1932, p.66].

Les Pygmées sont encore remarquables lorsqu'ils abordent la question de l'antériorité de l'homme, des arbres, des animaux, des poissons :

« *Avant, il y a Kmvum, Kmvum tout seul, Kmvum sans personne avec lui que Dieu - Kmvum di, Kmvum sasa didi, Kmvum le, kmvum ne kwa* » (1932, p. 68).

4- Les investigations menées par le R.P. Trilles ont été analysées et critiquées par de nombreux auteurs, notamment Stephan Seitz dans une publication intitulée *Pygmées d'Afrique Centrale (1993*, p.61), où il formule des réserves: «La monographie de Trilles (*Les Pygmées de la forêt équatoriale*, 1932), couramment utilisée autrefois comme étude standard sur ce groupe, s'est révélée fort discutable, entre autres parce que c'est à peine s'il a eu l'occasion de mener des recherches chez les Pygmées. L'ouvrage était orienté d'après les conceptions du Père Schmidt». L'auteur ajoute: «Piskaty, dans une critique détaillée, en a révélé les lacunes». ("K. Piskaty, ist das Pygmäenwerk von Henri Trilles einezuverläsige. Quelle ?" / "L'ouvrage d'Henri Trilles sur les Pygmées est-il une source fiable ?", *Anthropos*, vol. 52, 1957, p. 33-48).

L'histoire des Pygmées fascine et trouble en même temps l'esprit des gens qui s'en approchent par curiosité ou pour vérifier, tester les nombreux clichés accumulés depuis la nuit des temps. Les idées reçues nous éloignent des réalités que sont les Pygmées Aka et de ce qu'ils vivent. Conscients de l'évolution de leur situation actuelle, ils redoutent plus que toute chose la négation de leur citoyenneté. Nous les avons rencontrés. Ils parlent souvent de leur histoire et de l'avenir. Ils soulignent volontiers que la musique n'est qu'un des supports et vecteurs de communication, un des moyens d'intercession entre les hommes et l'invisible.

1.2 - Estimation du nombre des populations pygmées

Pays	Groupes	Observations	Données chiffrées parcellaires
Gabon	- Babongo (Akoa) au centre du Gabon - Baka (Bibayak) au Nord - Bakoya à l'Est - Bekui - Barimba au Sud		15 000 à 20 000
Cameroun	Baka (Bagombe) Bakola (Bagyeli) Bedzan ou Medzan		50 000 à 70 000 40 000 à 60 000 2 500 à 3 000 400 à 1 000
Rép. Centrafricaine	Aka	Aka (Babinga ou Babenga, Bamenga, Babénzélé, Bayaka)	17 000 à 20 000
Congo-Brazzaville	Aka	Aka (Babinga ou Babenga, Bamenga, Babénzélé, Bayaka)	20 000 à 36 000
Congo (RDC)	Bambuti (Mbuti) Batwa	Mbuti (Efe, Asua, Sua)	70 000 à 87 000 (40 000 mbuti)
Burundi	Batwa		70 000 à 80 000
Rwanda	Batwa		30 000 à 35 000
Ouganda	Batwa	Batwa (Asua, Abayanda)	2 000 à 3 700

Les chiffres démographiques actuels des Pygmées en Afrique centrale varient. Par manque de recensements, ces chiffres sont très approximatifs, voire sous-estimés. Le nombre généralement affiché oscille entre 350000 à 700000 individus. Les données chiffrées du tableau ci-dessus sont parcellaires et ne reflètent pas la réalité.

Les Pygmées qui descendent du même ancêtre dont le prototype serait représenté par le spécimen homo sapiens dit d'OMO I, subiront à certains degrés les mêmes traitements que les autres populations africaines. Il s'agit notamment de la question controversée de la traite et de l'esclavage, de la discrimination, de l'évaluation des populations, ainsi que des conséquences inhérentes. Ce fut le sort réservé à Ota Benga dans le zoo de Saint Louis aux États-Unis d'Amérique qui ne reverra plus sa terre natale [cf. *Contribution à l'histoire ancienne des Pygmées,* p. 44-46], et du cas singulier de Suzanne en Martinique que nous replaçons ci-après dans son contexte :

« *Au nom du Roi, de la Loi, de la Justice,*

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, que le dimanche 26 du courant, sur la place du marché bourg de St Esprit, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de :

L'esclave Suzanne, négresse, âgée d'environ quarante ans, avec ses six enfants de treize, onze, huit, sept, six et trois ans.

Provenant de saisie exécution. Payable comptant. » - *Bourg du Marché St Esprit (Ile de la Martinique)*

Des millions, 50, 60, 100 millions... de Nègres, arrière-petit-fils d'innombrables Suzanne, Africains vendus comme elle, au cours du grand mouvement de personnes déplacées qu'ait connu l'histoire, vivent aujourd'hui en Amérique et dans la Caraïbe[5].

5- Une synthèse des études sur le peuplement de l'Afrique subsaharienne, les effets directs et indirects des attaques portugaises et arabes et des différentes traites, les effets démographiques, est présentée par Madame Louise Marie DIOP-MAES sous le titre *Afrique noire démographique, sol et histoire*, Edit. Présence Africaine – Khepera, (description, évaluations chiffrées, p. 203-256), 1996. Le lecteur pourra puiser de précieuses informations qui permettront de mieux saisir l'enjeu de la bataille des chiffres présentés ici et là.

L'anéantissement des Indiens par la colonisation espagnole des Iles de l'Amérique imposa la recherche de la main-d'œuvre indispensable à l'exploitation des nouveaux territoires : la guerre et l'esclavage africain apportent la solution.

L'esclavage de Chrétien à Chrétien ayant cessé en Europe au XIII[e] siècle, le servage se substituait à lui depuis le X[e] siècle. L'Espagne, en guerre et en contacts constants avec les Maures (le Maroc), pratique encore le commerce des esclaves ruraux ou domestiques, ainsi que celui des hérétiques.

C'est Barthélémy de Las Casas l'évêque sévillan de Chiapa au Mexique qui lance la première idée de déportation de Nègres vers les Indes Occidentales. Apôtre de la charité, il s'érige contre le théologien Sépulveda, l'historiographe de Charles-Quint, le Tite-Live espagnol, qui soutient que l'on doit exterminer quiconque refuse d'embrasser la religion chrétienne. Après ses consultations avec le pape Léon X, Las Casas prône l'introduction en Amérique de Nègres esclaves, puisqu'ils ne sont pas Chrétiens :

1502 : L'Espagne assure par ses propres moyens le transfert des Noirs d'Afrique jusqu'à ses territoires du Nouveau Monde.

1517 : L'insuffisance de la flotte incite Charles-Quint à céder une partie de ce transport aux Provinces-Unies. En tant que marchandise, le Nègre ne devait être chargé que sur des bateaux castillans, et c'est une des premières dérogations apportées à l'exigeant monopole espagnol. La faveur faite aux Pays-Bas ne porte que sur 4000 têtes.

La W.I.C. (Compagnie hollandaise, des Indes Occidentales) s'arroge bientôt le monopole de la traite pour le compte des Espagnols.

Le gouvernement de Louis XIV dans ses efforts pour compenser le marasme économique apporte tout son appui à la Compagnie des Indes, aux manufactures et aux différents monopoles qui servent sa politique de dumping. La filiale française, Compagnie du Sénégal et plus tard la Compagnie de Guinée deviennent concessionnaires de l'*assiento*, et peu à peu s'en libèrent.

L'*assiento* (contrat) permit à la Compagnie hollandaise de traiter principalement à partir de Gorée (à l'entrée de Dakar) et surtout de San Jorge del Mina (Elmina aujourd'hui dans le nouvel État libre de Ghana).

De 1734 à 1750, le monopole espagnol chancelle, la traite s'universalise de plus en plus. L'Europe entière y participe.

L'Angleterre tente d'intercepter la traite des Noirs, source de richesse pour l'Espagne ou pour ses alliés. Elle la pratique pour son propre compte, et la favorise chez les ennemis de l'Espagne.

Bardés de bonne conscience, les traitants qui « *évangélisent par le voyage* » voient peu le Noir car leurs commis et leurs marins sont chargés du contact.

Quelques traitants en France ont comme noms : Häentjens, Mosneron du Pin, Levesque, Roy, Fouché Duc d'Otrante, Daniel de Kervegan, Tiercelin, Drouin, Salleron et Van Neunen, Viot, Grou... Armateurs nantais parmi les principaux, tous notables ou anoblis par cette fructueuse activité qui bénéficie d'une large subvention gouvernementale, ils voient rapidement la nécessité de créer des sociétés où Beaumarchais et bien d'autres, tel Voltaire, ne craignent pas de prendre des parts. Ces brasseurs d'affaires vont donner à Nantes un essor aux multiples répercussions. La ville devient le premier port négrier de France, trafic qui conditionne la vie du pays. Il permet les constitutions d'associations et de firmes puissantes et provoque une très importante concentration capitaliste. L'appât du gain alerte de nouvelles reçues (recrues). Les armateurs deviennent de nouveaux riches, avides des mille raffinements que permet la fortune. Ils œuvrent pour la plus juste cause : développer les colonies, christianiser les Africains.

L'Angleterre poursuit sa lutte éternelle pour la prépondérance et rétablit la traite, devant des principes religieux, moraux et politiques qui se cherchent : de la malédiction de Cham au message d'amour fraternel du Christ, du girondin Brissot à l'Abbé Grégoire, farouche et victorieux partisan de l'abolitionnisme. Le traitant jusqu'alors travaille en paix avec sa conscience, il saura bientôt qu'il contrevient aux règlements, il saura plus tard qu'il transgresse la morale, mais alors il n'y aura plus de traite : quand sa conscience s'éveillera, l'île Feydeau à Nantes chômera. Les clients auront disparu, tués avec les soldats du général Lee à Appomatox (1865) dans la défaite des Sudistes.

De son bureau du quai de la Fosse où il dirige les opérations, le traitant en confie l'exécution à ces capitaines et marins dévoués venant

souvent de la marine de guerre : Dam Joulin, Le Breton La Vallée, Garneray, et tant d'autres.

C'est à travers les journaux de bord de ces hommes qu'il faut vivre la traite dans une pénible navigation le long des côtes mal connues avec toutes les difficultés des grands voyages triangulaires :

L'Africain, capitaine Foures, part de Nantes chargé de verroterie, de rasade de traite, d'armes et de fusils qui explosent dans les mains des noirs. Ce chargement va s'échanger au cours d'un long périple africain, contre de Noires « *pièces d'Inde* » à nouveau troquées aux Antilles, pour de riches épices (vanille, café, coton, sucre...) cargaison de retour sur Nantes.

1.3 - Ethnonyme

Le terme « P*ygmée* » vient du grec « *pugmaïos* » qui signifie « haut d'une coudée ». Ces populations longtemps méconnues réfutent le mot « Pygmée » ou d'autres formules qui les désignent (ex. Babinga ou Bambénga, Békoé, Bagyeli) et ils n'en font pas usage. Il en est de même des « Bochimans » : Khoisan est le nom que se donnent les Hottentots, et San, le nom sous lequel les Hottentots désignent les « Boschimans ». De cette manière, les Pygmées de Bayanga, les Bayaka rencontrés à plusieurs reprises à Paris depuis juin 1991 (La Grande Halle de la Villette) et qui n'ont cessé de sillonner le monde, se nomment tantôt « Citoyens centrafricains » tantôt Babenzèlé ou encore Centrafricains.

La plupart des noms qui désignent les Pygmées viennent de leurs voisins : ce qu'ils rejettent généralement parce que ces désignations leur semblent péjoratives. D'autres noms sont attribués par des chercheurs et auteurs venant de différents horizons. L'inventaire des appellations que s'attribuent les Pygmées ou reçues d'autres populations a fait l'objet de nombreuses publications :

- P. Schebesta, « Benennung der afrikanischen Pygmäengruppen » (Dénomination des groupes de Pygmées africains), 1948c, p. 88);

- M. Gusinde, « Benennung der afrikanischen Pygmäengruppen » (Dénomination des groupes de Pygmées africains), 1945, p. 52;

- W. Dupré, « Die babinga-Pygmäen », 1962, p. 28-38.

- Ballif, Noël, *Analyse critique et synthèse des connaissances sur les Pygmées africains*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, thèse de 3e cycle, 1981, 2 vol.

Prenons l'exemple suivant : *Gyeli* (*Bagyeli* pour le pluriel) en Goumba dans la région de Lolodorf au Cameroun qui veut dire « petit » - il ne s'agit pas seulement de la taille - on les considère comme des enfants, des gens qui ne réfléchissent pas beaucoup. Pour les Pygmées, ce terme est péjoratif et ils préfèrent se dénommer *Bakola*, c'est-à-dire des hommes mûrs, bien et vrais ; ou encore, en Ouganda, *Abayanda* qui veut dire développés, le peuple qui avance.

2. Les Maîtres du temps poussent le cri d'alarme

2.1 - Le cri d'alarme

Les Pygmées, depuis des millénaires, vivent des ressources issues de la grande forêt d'Afrique équatoriale et y habitent. Ils sont aujourd'hui en proie avec de multiples problèmes de survie. Marginalisés, méprisés, exposés à des exactions de toute sorte, vulnérables, ils cherchent des repères pour s'en sortir. Conscients de l'évolution de leur situation, ils redoutent plus que toute chose la négation de leur citoyenneté et la tendance à vouloir les infantiliser et les diriger. Ils ont leur mot à dire, et le clament tout haut en revendiquant de façon insistante le titre de Citoyen à part entière.

Faute de produire un acte de naissance et une pièce d'identité délivrée par l'administration, ils n'ont pas la possibilité d'accéder aux soins de base. La jouissance des droits fondamentaux tels que l'éducation, le travail, la justice, est déniée aux Pygmées. Plongés dans une indigence extrême, ils se voient aujourd'hui chassés de leur environnement pourtant naturel et originel, par des exploitants industriels sylvestres, des aménageurs et protecteurs des parcs ou des spécialistes d'écosystèmes, qui ignorent parfois que ces espaces sont habités par des populations millénaires, gardiens écologistes avant l'heure. La forêt est en fait une mère-nourricière d'où ils trouvent refuge, tirent leur pain quotidien, les produits nécessaires pour se fortifier et se soigner.

Kapupu Diwa Mutimanwa, Twa de la République Démocratique du Congo, touché par le sort de ces populations dispersées dans différentes régions de l'Afrique centrale, tirait déjà le signal d'alarme à chaque fois qu'il pouvait prendre part aux nombreuses rencontres qui se tenaient. Quand il retrouvera à Genève en Suisse son « frère » Kalimba Zéphyrin du Rwanda, tous les deux s'empresseront à prendre la parole dans une conférence. C'est ce que rapporte Michael Roy dans *Le Courrier* du Samedi 8-Dimanche 9 Août 1998 : « *L'histoire des Pygmées selon eux* ». Ils vont débattre de la situation des Twa au Congo, au Rwanda, au Burundi, et des risques de leur extinction.

Ils retracent à grands traits la situation difficile du Pygmée-Mutwa de plus en plus marginalisé, dépossédé de ses terres ou expulsé de la forêt nourricière et ancestrale.

« Depuis longtemps, les trois pays sont caractérisés par une culture et une histoire commune. L'arrivée d'autres tribus et l'ère des grandes migrations ont débuté aux environs du XIe siècle. Ces migrations ont amené les Bahutu des rives du lac Tchad et les Batutsi du haut plateau abyssin, ceci concerne le Rwanda et le Burundi. Dans le cas de la République Démocratique du Congo, c'est depuis la désertification du Sahara que les migrations des tribus de Bantous et Soudanaises eurent lieu. Enfin, les Nilotiques vinrent du haut plateau abyssin. Ces tribus étaient toutes à la recherche de nouvelles terres cultivables (Hutus, Bantous, Soudanais) et à la conquête de nouveaux espaces libres pour pâturages. Ils rencontrèrent ainsi les populations autochtones (les Pygmées appelés localement Batwa ou Bambuti) qui vivaient de ce qu'offrait la nature, c'est-à-dire du produit de la chasse, de la cueillette des fruits sauvages, du ramassage des champignons, des tubercules, etc.

Le colonisateur arrive en détenant toute l'autorité. Il rencontre le nouveau venu (post-autochtone). Ce dernier sera considéré par le colonisateur comme un autochtone et il sera nommé « indigène ». Ils vont collaborer et exclure l'autochtone Pygmée-Mutwa en le qualifiant de « sous-homme » et de « singe ». C'est ce que refuse, en second lieu, la population autochtone des pays des Grands Lacs.

L'autochtone se voit exclu de tous les domaines, politiques, sociaux, etc. mais il garde sa culture. Le colonisateur va définir et imposer ses limites frontalières lors du partage de l'Afrique en 1885-87, à la Conférence de Berlin. C'est de là que date la naissance du Rwanda, du Burundi et du Congo. Depuis lors, l'espace vital des Pygmées-Mutwa est géographiquement limité et la fréquence des contacts avec l'extérieur diminue.

A l'époque féodale, l'autochtone sera caricaturé comme un bouffon qui ne sert qu'à améliorer l'humeur de son maître. A la cour comme ailleurs il sera destiné à n'exécuter que les sales besognes. C'est une des causes de leur extinction. »

Marie Lisenga Bafalikike[6], à l'ouverture des travaux de la conférence nationale sur les droits et le développement des peuples autochtones au Cercle de Kinshasa, avec une expérience de 10 ans dans l'enseignement et la recherche scientifique, très affectée par les préjugés et l'injustice, déclare en présence du Ministre congolais de l'environnement et Conservation de la nature, José Endundo Bononge :

« Triste est le sort du peuple autochtone en République Démocratique du Congo, RDC».

« J'ai un diplôme de l'Institut Supérieur Pédagogique, Isp-Gombe de Kinshasa. J'ai fait mes études primaires dans la Province Orientale-au Nord-Ouest de la RDC- et mes humanités secondaires au district de Sankuru dans la province du Kasaï Occidentale-au Centre de la RDC. Aujourd'hui je dispense le cours de français dans mon village, Lisoku, situé dans la collectivité de Buma, territoire de Yahuma, district de Tshopo dans la Province Orientale ».

« Nous sommes les peuples autochtones de la RDC et nous faisons partie de la population active et vulnérable. Nous existons depuis des centaines d'années, sinon des millénaires et sommes sans doute les premiers occupants et gardiens du couvert forestier de la RDC. Nous vivons dans la forêt, dans les conditions d'extrême vulnérabilité, pauvreté, d'ignorance de masse et de marginalisation. Il faut réaliser comment les Bantous nous décrivent lorsqu'ils nous aperçoivent : Motoa, Lenda Boaka, Batwa, Mumbote...pour nous diminuer ».

6- Fille du chasseur Bafalikike et de Iyombombo, une pygmée « aguerrie » à la cueillette, Marie Lisenga Bafalikike, veuve, mère de quatre enfants, plaide pour l'amélioration des conditions des vie des autochtones de la RDC.

Sur ses 1,22m de haut, Marie possède un solide bagage intellectuel qu'elle décline ainsi : *« J'ai un diplôme de l'Institut Supérieur Pédagogique, Isp-Gombe de Kinshasa. J'ai fais mes études primaire dans la Province Orientale-au Nord-Ouest de la RDC- et mes humanités secondaires au district de Sankuru dans la province du Kasaï Occidentale-au Centre de la RDC. Aujourd'hui je dispense le cour de français dans mon village, Lisoku, situé dans la collectivité de Buma, territoire de Yahuma, district de Tshopo dans la Province Orientale »*

Malgré son expérience professionnelle, 10 ans dans l'enseignement et la recherche Scientifique, Marie est attristée, très affectée par les préjugés et l'injustice des autres.

« Nous avons été dépossédés de nos terres ancestrales, avons été forcés d'occuper de nouveaux espaces où on ne nous reconnait pas le droit de propriété, et sommes finalement sans repère. Alors que nous sommes citoyens Congolais au même titre que les autres. Mais nous pygmées sommes victimes de l'injustice pour des raisons culturelles et historiques ».

«Nous vivons dans des conditions médiocres du point de vue de la santé de reproduction où notre espèce et notre catégorie de la population est menacée d'être minoritaire à jamais, et où les femmes ont subi et ont été victimes des viols, des fistules non soignés à cet effet ».

Aujourd'hui encore, la situation des populations autochtones est alarmante. Elle est des plus précaires. La préoccupation majeure pour laquelle ils sollicitent la prise en compte par les autorités africaines, par les institutions nationales et internationales, les Nations-Unies à New York où des délégations furent envoyées, tourne autour des problèmes de citoyenneté, du déni de l'identité, d'accès à la terre et à la forêt, d'accès aux services de base comme l'école, la santé et la justice, de participation aux prises de décision, de consultation, et de violations graves des droits de l'homme. Les femmes autochtones subissent particulièrement des viols répétés, souvent collectifs, avec des conséquences psychologiques et physiques graves. Les auteurs, soldats entres autres, répètent impunément leurs actes, car leurs victimes démunies, sans moyens de défense, n'osent porter plainte[7].

Les Pygmées refusent de subir la discrimination et d'être marginalisés. Ainsi, ils décident de prendre la parole, de dire tout haut leur mot et de tirer eux-mêmes le signal d'alarme.

7- *Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples / International Workgroup for Indigenous Affairs*, CADHP / IWGIA 2011 : « Rapport du groupe de travail de la commission africaine sur les populations/communautés autonomes » (Visite de recherche et d'information en RDC).

2.2 - Les pygmées revendiquent un plus large accès à l'éducation et à la propriété

Les représentants des Pygmée *Batwa* de quatre pays des Grands Lacs, ont revendiqué à leurs gouvernements respectifs de prendre urgemment des mesures leur garantissant un accès plus large à la propriété et à l'éducation.

En décembre 2003, Liberate Nicayenzi, seule parlementaire sénatrice burundaise issue de la communauté Twa, à l'occasion d'une conférence pour l'intégration sociale des Batwa tenue dans la capitale du Burundi, Bujumbura, s'exprimait à ce sujet : « *Les enfants batwa ne vont pas à l'école ou sont obligés d'abandonner le cursus scolaire, car leurs parents n'ont pas de champ à cultiver.* »

Mme Nicayenzi explique : « *Les enfants Batwa ne peuvent pas aller à l'école s'ils ont faim... Les obstacles à l'accession à la propriété empêchent les enfants Batwa d'aller à l'école. Nous incitons le gouvernement à adopter un programme clair de distribution de terres aux familles Batwa qui ne sont pas propriétaires de champs* ». Des efforts énormes restent à fournir pour l'intégration et la dignité des Batwa.

Kapupu Diwa Mutimanwa, coordonnateur du Repaleac (Réseau des Peuples Autochtones d'Afrique Centrale), participant du FIPAC 2 tenu à Impfondo en République du Congo du 16 au 19 mars 2011, sans hésitation, expose : « L'éducation, c'est la pierre angulaire de notre développement. Une fois que vous êtes instruits, on fait appel à vous parce que vous avez des références. En Europe, certains disent que les autochtones doivent créer leurs propres écoles. C'est ce qu'ils appellent la discrimination positive. Moi, je dis non. C'est une discrimination dans la discrimination, une marginalisation dans la marginalisation. Dans ces conditions, comment les autochtones feront-ils pour connaître leurs voisins ? C'est une idéologie du Nord. C'est du colonialisme, un moyen de toujours nous cracher sur la tête. » [cf. *Fier d'être pygmée*, interview de Kapupu Diwa Mutimanwa, coordonnateur du Repaleac, par Franck Salin /Afrik.com, mercredi 23 mars 2011].

2.2.1-Trois cas de situation relatifs à la RDC, au Cameroun, et au Gabon, illustrent le questionnement des peuples autochtones.

1. En RDC, les pygmées réclament l'accès à l'éducation et aux soins de santé. Radio Okapi[8] fait écho de la situation déplorable et la discrimination dont les populations autochtones font l'objet.

Les pygmées vivant en RDC demandent au gouvernement de leur faciliter l'accès à l'éducation, à l'information et aux soins de santé de qualité. Ils ont lancé cet appel ce jeudi 9 août à Kinshasa, à l'occasion de la journée internationale de peuples autochtones, célébrée cette année sous le thème : « les médias autochtones, élevons la voix de la femme autochtone pygmée pour son accès à l'information et aux services de santé maternelle ».

Pour sa part, Marie Dorothee Lisenga, membre du Réseau de peuples autochtones pour la gestion des écosystèmes forestiers en RDC (Repalef), milite pour l'accès des femmes autochtones à l'information. Elle se dit persuadée que l'information et l'instruction vont changer la situation de la femme autochtone en RDC.

Au Sud-Kivu, plus de deux cents pygmées, réunis au Couvent des sœurs de la congrégation évangélique de Kavumu, à 30 km de Bukavu, ont dénoncé les discriminations dont ils sont victimes. Ils ont demandé au gouvernement de leur trouver de nouvelles terres pour s'installer. Leur ancien habitat a été transformé en parc national. «Notre vie est devenue précaire depuis que l'État nous a dépossédé de nos terres au profit du parc national de Kahuzi Biega», s'est plaint Erick Bagalwa, membre de la communauté autochtone du Sud-Kivu. Il a demandé aux députés nationaux de sa province de plaider pour sa cause, de sa communauté à l'Assemblée nationale.

2. Les Pygmées ne sont plus les bienvenus sur leurs propres terres. Ils ont été sommés par les autorités camerounaises de quitter leurs maisons traditionnelles, selon une enquête réalisée par *IPS.*

8- Cf. http://radiookapi.net/actualite/2012/08/09/rdc-les-pygmees-reclament-lacces-leducation-aux-soins-de-sante/ - 9 août, 2012.

Le gouvernement a en effet accordé à diverses sociétés des permis d'exploitation dans les forêts où ils résident depuis toujours. L'objectif pour le Cameroun, est de devenir une puissance économique émergente d'ici 2035.

Les Pygmées, appelés aussi *Bakas*, vivent dans le Sud du Cameroun. Ils seraient 35000 dans le pays ; et sont très préoccupés pour leur avenir. « *Le gouvernement du Cameroun et certains Blancs nous ont déplacés du cœur du bloc forestier de Ngoyla-Mintom et nous ont réinstallés dans ce village situé dans son enceinte. Maintenant, nous allons au fond de la forêt dans la journée et revenons le soir. Nous n'y sommes pas autorisés la nuit* », a confié l'un d'entre eux à *IPS*.

Face à la situation, les agences de protection de l'environnement ont également exprimé leurs inquiétudes. En effet, les sociétés minières et d'exploitation forestière ont carte blanche sur de grandes portions des forêts du pays. Il ne se passe pas un jour sans que les Bakas n'entendent des moteurs et tronçonneuses. Selon David John Hoyle, directeur de la conservation au Fonds mondial pour la nature (FMN), le gouvernement camerounais distribue des permis d'exploitation depuis les années 2000. Cette décision met en péril l'avenir des Bakas autochtones de la forêt.

Les autorités souhaiteraient désormais les installer sur des terres agricoles situées sur le long des routes principales. Seulement, ces terrains sont occupés par les Bantous, considérés comme l'ethnie dominante. Dès lors que les Bakas viennent s'y installer, ils n'hésitent pas à les inviter à s'en aller ailleurs, leur rappelant qu'ils sont maîtres des lieux. Les Bantous considérant les Pygmées comme des êtres inférieurs à eux.

Dans leur propre pays, les Bakas estiment désormais qu'ils ne sont nulle part chez eux. Lorsqu'ils retournent dans la forêt, les gardes forestiers les expulsent à leur tour. Livrés à eux-mêmes, et plus que jamais vulnérables, ils sont contraints d'errer à la recherche d'une nouvelle terre pour préserver leur survie[9].

9- Cf. Afrk.com lundi 30 juillet 2012 *Cameroun : les Pygmées chassés de leurs terres.*

Les pygmées demandent un plus large accès à l'éducation et à la propriété. Nombre d'entre eux vivent dans le dénuement total : certains, en marge des villes et villages occupés par les autres populations, et d'autres encore se sont enfoncés profondément dans la forêt. Ils réclament le bénéfice de la scolarisation consacrée à tout citoyen sans discrimination. Indubitablement, le deuxième Objectif du Millénaire pour le Développement, préconisant l'éducation pour tous d'ici 2015, dans les conditions examinées, ne pourra être atteint pour ces populations, aussi bien en RDC que dans les autres régions concernées.

3. Au Gabon les populations autochtones ne sont pas différentes de leurs frères de la sous-région d'Afrique centrale. Depuis 1960, année de l'indépendance du pays, la situation de ceux qui sont considérés comme les premiers occupants des terres gabonaises n'a guère connu de changements réels. Sédentarisés pour la plupart, les pygmées sont réduits à la mendicité et vont chasser pour les populations bantoues pour lesquelles ils ne sont que des sujets, mieux des bêtes de sommes sous, ou pas du tout payés. En proie aux agents des eaux payés, les pygmées Baka de Minvoul (nord Gabon) sont souvent violentés sans être en mesure de dénoncer le propriétaire de l'arme avec laquelle ils font le braconnage.

Selon Léonard Fabrice Odambo Adone[10], les programmes de gouvernement des défunts présidents Léon Mba et Omar Bongo Ondimba ne prirent jamais en compte la situation sociale et économique des populations pygmées (Baka, Babongo, Bakoya Akoula, Akowa et Barimba). Mieux on se contentait de parler des couches sociales les plus fragiles.

Dès son accession à la magistrature suprême, Ali Bongo Ondimba a promis de mettre d'importants moyens financiers pour

10- Léonard Fabrice Odambo Adone est le premier journaliste Pygmée et double directeur général de l'entreprise de presse *Le Citoyen.Com*, et de la *Société de développement des peuples autochtones* (SODEPA), président de l'*Association MINAPYGA* (Mouvement des Minorités autochtones et Pygmées du Gabon).

appuyer le développement des peuples autochtones entre autres groupes sociaux sous-développés. Quatre années après, les peuples autochtones attendent la concrétisation de ces promesses de campagne électorale.

Contrairement au Congo Brazzaville voisin où le gouvernement a adopté une loi sur les droits des peuples autochtones en 2006, le gouvernement du Gabon n'est nullement préoccupé par la question autochtone. Les discours politiques font plutôt état de ce que tous les Gabonais sont des autochtones, il n'est pas question, politiquement parlant, de privilégier les seuls Pygmées. Cette prise de position dilue du coup les chances des peuples autochtones de voir leur avenir s'améliorer.

Les organisations non gouvernementales que certains jeunes pygmées ont créées il y a environ 20 ans, non seulement elles ne sont pas définitivement légalisées, pire elles souffrent du manque de financements nationaux.

2.3 - Question de reconsidération des Pygmées et le « génocide culturel », du code forestier, des institutions

A). Du premier Forum international des peuples autochtones d'Afrique centrale tenu à Impfondo au Congo Brazzaville (13 avril 2007)

Ce forum sonne le glas pour la reconsidération de l'espace vital et de la question de l'éducation, afin de faire face au déficit de formation des autochtones, la question de la santé, pour atténuer le taux de mortalité et de morbidité particulièrement élevés chez les peuples autochtones, la protection et la promotion du savoir-faire traditionnel des peuples autochtones en matière de gestion de la biodiversité.

Les Pygmées d'Afrique centrale expulsés de leurs terres lors des coupes industrielles de bois et des aménagements forestiers sont victimes d'un « *génocide culturel* », ont dénoncé leurs représentants à l'issue d'un forum qui leur était consacré à Impfondo (800 kilomètres au nord de Brazzaville).

« *Nous attirons l'attention sur les graves problèmes de l'expulsion forcée et systématique des peuples autochtones de leurs terres et territoires lors de la création des concessions forestières et des aires protégées* », indique la déclaration publiée en clôture du premier Forum international des populations autochtones des forêts d'Afrique centrale.

« Nous réclamons un arrêt immédiat de ces pratiques qui aboutissent à la destruction de nos modes de vie et condamnons cette forme de « génocide culturel » », soulignent les Pygmées qui s'estiment détenteurs de droits légitimes sur les forêts d'Afrique centrale.

Les Pygmées du Gabon, du Cameroun, de la République centrafricaine, du Burundi, du Rwanda, de la République démocratique du Congo (RDC), de l'Ouganda et du Congo appellent les États d'Afrique centrale à reconnaître les « droits ancestraux et coutumiers des peuples autochtones sur leurs terres, forêts et ressources naturelles ».

Ils réclament « compensation rapide, juste et équitable pour leurs terres et forêts qui ont été spoliées et décimées et un partage équitable et transparent des revenus issus de l'exploitation des richesses forestières ».

Des ateliers de réflexion ont été animés à cette occasion, notamment le n°3 qui a insisté sur la richesse du patrimoine culturel des Autochtones d'Afrique centrale, qui fait malheureusement l'objet d'un mépris de certains non autochtones, et d'une exploitation à des fins commerciales ne profitant pas aux communautés autochtones. Les participants ont noté l'impact négatif des acteurs extérieurs sur les pratiques culturelles des autochtones, et l'absence de structures d'archivage et d'animation culturelle au sein des peuples autochtones de la région.

B). Le FIPAC 2 tenu à Impfondo au Congo du 16 au 19 mars 2011 eut pour thème central : « *Droits des peuples autochtones et dynamique de la conservation de la biodiversité dans le bassin du Congo* ». Cet axe a été choisi en rapport avec les années internationales de la biodiversité (2010) et des forêts (2011). L'occasion permit aux Peuples Autochtones (PA) de rappeler la question de l'espace vital, du droit de cité et le risque d'extinction qu'ils courent.

« *Concernant la question foncière, nous continuons de faire face la négation de nos droits. Nous sommes conscients de l'évolution des contextes*

et savons que nous ne pouvons plus vivre toute la dimension de notre culture. Il y a nécessité de nous adapter. Mais notre adaptation doit être progressive et accompagnée, afin d'éviter la déroute culturelle l'extinction de nos peuples. La question des droits fonciers est fondamentale dans ce processus d'adaptation et de promotion de notre culture. »

« *Nous relevons le fait que, malgré les efforts consentis, les progrès déjà réalisés, la condition des Peuples Autochtones continue d'être celle de peuples marginalisés, exclus, traités de façon inéquitable et exploités sans honte par nos voisins, les opérateurs économiques et même les partenaires au développement et de conservation.* »

C). De la question des populations autochtones relative à la RDC, à la forêt, à la Banque mondiale et le Plan d'action mis en œuvre :

C1) Au cours du débat des Nations Unies à New York sur le thème « Terres et Ressources Naturelles » en mai 2007[11], M. Pacific Mukumba Isumbisho, représentant du Centre d'accompagnement des autochtones pygmées et minorités vulnérables (CAMV), interpelle le représentant de la Banque Mondiale.

11- GITPA.ORG (IWGIA) rapporte sur son site qu'Adolphine Byayuwa Muley, représentante de l'Union d'émancipation des femmes autochtones (UEFA) était porteuse d'une lettre aux membres du bureau de l'Instance Permanente (la 6e, 14-15 mai 2007 à New York) dans laquelle il est relevé certains points : Le code foncier et minier tel que promulgué en 2002 en RDC est, à première vue, discriminatoire puisqu'il ne reconnaît pas l'existence des peuples autochtones et protège moins leurs droits. Cette loi ne fait mention nulle part des peuples autochtones. Du coup, comme l'Etat ne reconnaît pas ces peuples, leurs droits fonciers, propriétés et modes de vie traditionnels sont en danger. Cependant les organisations autochtones Pygmées et celles les accompagnant saluent la reconnaissance implicite des communautés « autochtones » dans les dispositions de l'article 2, alinéa 11 du décret présidentiel n° 06/141 du 10 novembre 2006 portant nomination des membres de la commission interministérielle de la conversion de titres forestiers qui stipulent : « *Dans le cas de présence des communautés locales riveraines à proximité des titres visés, la commission sera ouverte à un membre additionnel représentant ces communautés autochtones.* »

Il déplore que les territoires, terres et ressources naturelles de la République Démocratique du Congo (RDC), auparavant occupés et gérés par les Pygmées, étaient à présent utilisés à des fins militaires par des personnes morales ou physiques non autochtones qui sèment la désolation, utilisent les autochtones comme pisteurs ou manœuvres et ne respectent pas les droits de l'homme les plus élémentaires. Il indique par ailleurs que le Code forestier et minier, promulgué en 2002, était discriminatoire puisqu'il ne reconnaissait pas l'existence de peuples autochtones. Une telle discrimination porte, selon lui, atteinte aux droits fonciers et aux modes de vie traditionnels des autochtones en danger.

Ainsi, M. Navin Rai, représentant de la Banque mondiale, en réponse, s'est dit pleinement conscient du problème soulevé par ce dernier dans sa déclaration. Il a précisé que la Banque mondiale avait pour le moment enregistré des plaintes qui seront examinées et qu'elle était en train de mener des missions d'évaluation de l'impact de ses programmes en République démocratique du Congo (RDC) sur les Pygmées.

Les groupes autochtones de Pygmées vivant en RDC ont déposé plainte auprès du Panel d'inspection de la Banque mondiale en décembre 2005, étant préoccupés par le fait que « la politique forestière menée en RDC par la Banque, qui vise à soutenir le développement du secteur de l'exploitation industrielle du bois, ne tenait aucun compte des droits de 40 millions d'individus qui dépendent de la forêt, et ignorait plus spécifiquement l'existence et les droits des 250000 à 600000 Pygmées autochtones dont la subsistance dépend uniquement des forêts et de leurs produits ».

« *En fin de compte, les projets de la Banque en matière d'exploitation des forêts ont servi à promouvoir les intérêts de sociétés d'exploitation du bois cherchant à dépecer les actifs du pays au lieu de tenir compte des intérêts des groupes autochtones qui dépendent des forêts* », a déclaré Patrick Alley, Directeur de Global Witness[12].

12- Global Witness - Communiqué de presse – 18 janvier 2008, *Les plans de la Banque mondiale en RD Congo dans le domaine de l'exploitation forestière sont critiqués par son propre Panel d'inspection interne,* http://www.globalwitness.org/

L'ONG assure que selon le Panel d'inspection[13], les activités de la Banque :

- N'ont pas identifié la présence de communautés pygmées vivant dans les zones affectées par le projet ;
- N'ont pas identifié la propriété culturelle et la valeur spirituelle que revêtent les zones forestières aux yeux des populations de Pygmées ;
- N'ont pas assuré une consultation adéquate des populations locales, et ont ignoré les éléments démontrant l'impact négatif qu'aurait une exploitation forestière sous forme de concessions sur les moyens d'existence des groupes qui dépendent de la forêt ;
- Ont grossièrement surestimé les recettes dégagées des concessions d'exploitation du bois, qui ont constitué le cœur des activités de soutien accordées par la Banque à la réforme du secteur forestier, ainsi que les bénéfices que confère aux communautés l'exploitation du bois à échelle industrielle en matière de réduction de la pauvreté ;
- N'ont pas inclus l'élaboration d'une étude de l'impact sur l'environnement ;
- N'ont pas suffisamment tenu compte du manque de capacités élémentaires dans les domaines institutionnels, techniques et sur le terrain permettant d'assurer l'application de la loi et de répondre aux questions d'ordre administratif, social, environnemental ou autres soulevées par l'exploitation du bois sous forme de concessions.

C2) Une délégation Pygmée de la République démocratique du Congo composée d'Adrien Sinafasi et Adolphine Muley se rend à la Banque mondiale[14].

---

media_library_detail.php/620/fr/les_plans_de_la_banque_mondiale_en_rd_congo_dans_l

13- Le Panel d'inspection de la Banque mondiale a été institué en 1993 afin d'accroître la responsabilité des prêts accordés par la Banque mondiale et de conférer aux populations locales un forum à utiliser en dernier recours pour faire valoir leurs droits au titre des règlements et des conditions de prêt de la Banque. http://www.globalwitness.org/media_library_detail.php/620/fr/les_plans_de_la_banque_mondiale_en_rd_congo_dans_l

14- Banque Mondiale, Washington, 20-22 octobre 2007 : http://go.worldbank.

Elle s'est entretenue lors des Assemblées annuelles de la Banque mondiale et du FMI (20-22 octobre 2007), avec des représentants de la direction générale du Groupe de la Banque mondiale dont Mme Obiageli Ezekwesili, Vice-présidente pour l'Afrique, et Mme Kathy Sierra, Vice-présidente pour le développement durable. L'objet se rapportait à l'état d'avancement de la réforme en cours dans le secteur forestier en RDC et de la façon dont la Banque mondiale pourrait resserrer sa collaboration avec les populations locales, et protéger les droits et le mode de vie des habitants qui vivent de la forêt, dont les Pygmées. Le président du Groupe de la Banque mondiale, M. Robert B. Zoellick, a également répondu à une question d'un membre de la délégation lors d'un forum pour les organisations de la société civile, et a rencontré la délégation de façon informelle après la réunion.

Madame Ezekwesili a assuré la délégation que la Banque mondiale souhaitait renforcer son partenariat avec les peuples autochtones en travaillant de façon constructive à la recherche de solutions avec les autorités nationales et les collectivités locales, et reconnaît la nécessité d'un solide processus de consultation de ces catégories de personnes.

C3) Les Pygmées accompagnés par des défenseurs de l'environnement et des populations autochtones en provenance de la Rainforest Foundation (Fondation de la zone tropicale) et d'autres groupes[15].

Les Pygmées ont plaidé pour un arrêt immédiat de l'exploitation forestière industrielle, un rôle plus déterminant dans les questions forestières pour les communautés affectées par le commerce du bois, une évaluation approfondie de l'impact environnemental de l'exploitation forestière et un soutien pour des méthodes qui se soucient plus de la forêt pour relancer l'économie.

« *Nous voulons être des partenaires de la Banque mondiale, mais il doit y avoir une participation réelle et effective de la population locale* », a déclaré, dans un entretien, Adrien Sinafasi du groupe basé à Bukavu, *Pygmy Dignity* (Dignité de Pygmée).

---

org/3HOBVEGQS0]

15- *Bassin du Congo : Les Pygmées attaquent la Banque mondiale* - 21-11-2007, IPS / gaboneco.com [http://gaboneco.com/show_article.php?IDActu=3213]

La Banque mondiale, ajoute l'IPS, se bat pour répondre aux plaintes selon lesquelles elle a violé ses propres règles pour soutenir l'exploitation forestière commerciale au détriment des terres et des moyens de subsistance des Pygmées en République Démocratique du Congo (RDC) ruinée par la guerre[16].

Les directeurs exécutifs décident, eu égard à ces considérations, de se rencontrer dès décembre 2007 pour réexaminer les plaintes des Pygmées. Les résultats, de l'investigation réalisée par le panel d'inspection de la banque et la réaction des administrateurs, sont les suivants.

C4) Par un Communiqué de presse (n°: 2008/188/AFR ; Washington, le 15 janvier 2008), la Banque mondiale reconnaissant ses erreurs s'engage à continuer à œuvrer pour améliorer la gestion des forêts congolaises.

Le Conseil des Administrateurs de la Banque mondiale s'est en effet réuni le 10 janvier 2008 pour discuter le rapport du Panel d'inspection ainsi que la Réponse du Management et son Plan d'action. Des communautés pygmées de la RDC avaient approché le Panel d'inspection, se plaignant que les réformes forestières appuyées par la Banque mondiale se déroulaient sans consultation et conduiraient à violer leurs droits d'occuper des terres ancestrales et de gérer et utiliser leurs forêts selon leurs pratiques traditionnelles.

Le Panel a trouvé que la Banque a manqué au respect de ses politiques, y inclus celles sur l'évaluation environnementale et les peuples autochtones. M. Werner Kiene, Président du Panel d'inspection a dit : « *Le Panel apprécie les efforts de la Banque dans ce secteur crucial, et met en exergue l'importance de son engagement continu. Le Panel a néanmoins identifié que pendant la préparation du projet il y a eu des carences dans la conduite des vérifications initiales nécessaires pour identifier les risques et déclencher les politiques de sauvegarde en vue de prendre des actions cruciales pour répondre aux besoins des Pygmées et autres populations locales.* »

16- IPS 30 octobre 07- *RD Congo : la Banque mondiale défie les Pygmées.*

« *Nous sommes déterminés à tirer les leçons de cette expérience.* » a dit Madame Obiageli Ezekwesili, Vice-Présidente de la Banque mondiale pour la Région Afrique. « *Nous continuerons à travailler étroitement avec le Gouvernement congolais et les partenaires au développement pour aider les populations pauvres et dépendantes des forêts, y compris les Pygmées, à renforcer leur voix dans les décisions qui les affectent.* »

S'agissant du Plan d'action, M. Kiene a noté que : « Il *contient des éléments importants mais il requiert de la spécificité, spécialement en ce qui concerne les actions nécessaires pour assurer la conformité avec les prescriptions des politiques de la Banque relatifs au traitement des questions de droit foncier coutumier et autres droits des populations pygmées en RDC, ainsi que les problèmes concernant le processus de la revue légale des concession et les violations du moratoire sur les nouvelles concessions.* »

Les discussions du Conseil d'administration ont été caractérisées par un large accord sur les constats du Panel, les mesures définies dans le Plan d'action avec un accent particulier sur la nécessité de prendre et de développer subséquemment des mesures spécifiques pour corriger les manquements et appliquer les leçons apprises. Le Management fournira au Conseil un rapport d'avancement sur la mise en œuvre du Plan d'action endéans les 12 mois.

La réunion note que, depuis 2002, le Gouvernement congolais a adopté un agenda fondamental et ambitieux de réforme forestière qui s'attaque à l'héritage de mauvaise gestion du passé et prépare les bases pour des modèles de gestion plus durable et plus équitable des forêts. Il a été reconnu pendant les discussions que les défis qu'affronte la RDC post-conflit sont immenses et présentent des risques significatifs, mais que l'inaction constituerait une menace plus grande contre ses forêts[17].

17- Le Conseil des Administrateurs de la Banque mondiale réuni le 10 janvier 2008 pour discuter le rapport établi par le Panel d'inspection ainsi que la Réponse du Management et son Plan d'action.

2.4 - Le rôle de gardien des peuples autochtones

Le 21 avril 2008, dans un message vidéo adressé aux participants de la 7ème session de l'instance permanente sur les questions autochtones (New York, 21 avril- 2 mai 2008), le Secrétaire général de l'ONU, Ban KI-MOON, a salué le choix des changements climatiques comme thème spécial : « Changement climatique, diversité bio-culturelle et moyen d'existence : rôle de gardien des peuples autochtones et nouveaux défis à relever ». Ban KI-MOON déclare : « *Les peuples autochtones vivent dans de nombreuses zones parmi les plus diverses biologiquement. Comme gardiens de ces terres, ils ont accumulé un grand savoir sur l'impact de la dégradation de l'environnement, notamment le changement climatique. Ils connaissent les conséquences économiques et sociales, et ils peuvent et doivent jouer un rôle dans l'action mondiale.*»

Au cours de cette 7eme session, dans la déclaration des associations autochtones Pygmées de la RD Congo, il est relevé l'importance du « rôle gardien » des peuples Pygmées qu'ils jouent, qu'ils jouaient auparavant en tant que conservateur naturel dans la sauvegarde de la diversité bio-culturelle; ce rôle consiste à participer pleinement, activement, entièrement et effectivement à tout programme de protection et conservation durables de l'environnement.

La déforestation causée par l'industrie inquiète d'avantage les populations autochtones. De même, elles sont exclues des instances de décisions qui touchent leurs territoires. Elles revendiquent le droit d'être associées, consultées, considérés. Pacifique Mukumba Isumbisho, porte-parole du Centre d'Accompagnement des Autochtones Pygmées et Minoritaires Vulnérables (CAMV), comme il l'avait fait au cours du débat des Nations Unies à New York sur le thèm*e* « Terres et Ressources Naturelles » en mai 2007, plaide ici la cause des Pygmées par une déclaration au cours de la septième session de l'Instance Permanente sur les questions autochtones (21 avril - 2 mai 2008). Il indique qu'en rapport avec le thème de changement climatique, la situation des peuples Pygmées en République démocratique du Congo est déplorable et leur avenir incertain.

Les Pygmées, insiste le porte parole, sont exclus de tout programme de protection et conservation durables de l'environnement, de leur rôle gardien qu'ils jouaient auparavant en tant que conservateur naturel dans la sauvegarde de la diversité bio-culturelle.

Pour le CAMV, « *Les véritables gardiens de la forêt, les Pygmées sont devenus et considérés aujourd'hui comme des manœuvres transporteurs des bois pillés dans leur espace vital en Ituri.* »

Il exhorte par cette occasion les Nations Unies, l'Unesco, la Banque Mondiale, l'Espagne, l'état congolais (RDC) à respecter le moratoire sur les concessions forestières, à les informer et les faire participer davantage au niveau des programmes et des zonages[18].

Pacifique Mukumba Isumbisho reprend en compte les revendications avancées en six points lors de la sixième session de l'Instance à New York (14-25 MAI 2007). La délégation for de la participation de Adolphine Byayuwa Muley, présentait ainsi la question de la pauvreté des Pygmées qui ne cesse pas de s'accentuer parce qu' il y a : [19]

a) - Utilisation des terres autochtones par des autorités, groupes ou personnes non autochtones à des fins militaires (au Sud-Kivu, au Nord-Kivu, le Katanga et le District de l'Ituri) ;

b) - Le code forestier et minier tel que promulgué en 2002 en RD. Congo est, à première vue, discriminatoire puisqu'il ne reconnaît pas l'existence des peuples autochtones et protège moins leurs droits ;

c) - Des concessions forestières et minières sont accordées régulièrement sans que les communautés en soient informées, même si elles vivent dans la zone des concessions accordées ;

18- Il s'agit de la création d'une Réserve de biosphère transfrontière du rift albertin central signé entre la RDC, le Rwanda et l'Ouganda en date du 04 février 2008 à Madrid en Espagne avec le soutien du gouvernement de l'Espagne et de l'Unesco.

19- Sixième Session de forum permanent sur les questions autochtones portant sue le Thème : *Territoire, terre et ressource naturelle*. New York, 14-25 MAI 2007. Prenaient part : Adolphine Byayuwa Muley, Union pour l'émancipation de la Femme Autochtone (UEFA), Pacific Mukumba Isumbisho, Centre d'Accompagnement des Autochtones Pygmées et Minoritaires Vulnérables (CAMV).

d) - La Banque mondiale prévoit que l'exploitation forestière en RDC pourrait augmenter de 60 % ;

e) - La création et l'extension des Parcs nationaux et autres aires protégées en RDC, comme activité de la conservation de la nature, ont eu un impact négatif sur les droits socio-économiques et culturels des populations Pygmées ;

f) - L'absence de zonage forestier impliquant de sérieux risques de voir les droits et intérêts des autochtones Pygmées ignorés, violés, spécialement lorsque ces populations ne sont pas dûment représentées dans les instances de décisions.

La destruction du couvert forestier du bassin congolais, deuxième poumon de la planète après l'Amazonie, est une menace de l'écosystème et de la biodiversité. Les populations autochtones, habitants depuis des temps immémoriaux de cette forêt équatoriale africaine, gardiens écologiques de première heure, revendiquent leur droit à la citoyenneté et à la participation aux prises de décisions.

2.5 – Les Pygmées ont leur mot à dire.

A l'occasion de la Journée internationale des populations autochtones le 9 août, Monsieur Ban Ki-Moon, Secrétaire général de l'ONU, lançait en 2008 un appel pour la production d'effet réel de la Déclaration des droits de ces peuples adoptée le 13 septembre 2007. Fruit de plus de deux décennies de négociations; elle offre enfin aux États et aux populations autochtones une occasion capitale de renforcer leurs relations, de promouvoir la réconciliation et d'éviter que les problèmes du passé ne réapparaissent.

Car, c'était en 1994 que l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé le 9 août Journée internationale des populations autochtones. De nombreuses raisons expliquaient cette décision, mais la motivation fondamentale était la reconnaissance par l'Assemblée de la nécessité de placer clairement et fermement l'ONU derrière la promotion et la protection des droits des populations autochtones afin

de mettre fin à leur marginalisation, à leur extrême pauvreté, à leur expropriation de leurs terres traditionnelles et aux autres violations de leurs droits fondamentaux qu'elles continuaient de subir.

Le Secrétaire général évoque que l'année 2008 étant l'année internationale des langues, la journée internationale des populations autochtones est aussi l'occasion de reconnaître la crise silencieuse que connaissent de nombreuses langues dans le monde, qui sont à une écrasante majorité les langues de populations autochtones. La perte de ces langues aurait pour effet non seulement d'affaiblir la diversité culturelle dans le monde, mais aussi notre savoir collectif en tant que race humaine.

Inlassablement, Adolphine Muley, Coordinatrice de l'Union pour l'émancipation de la Femme Autochtone (UEFA), sonne le glas, interpelle les instances nationales et internationales, celles de la République Démocratique du Congo en premier lieu : « les Pygmées subissent l'exclusion, le gouvernement de la RDC doit agir avant qu'il ne soit tard.» Deux points essentiels apparaissent dans la démarche d'Adolphine Muley.

« Les Peuples autochtones pygmées, traditionnellement liés à la forêt, ont perdu de nos jours leur cadre traditionnel de vie. La RDC et le législateur sont appelés à prendre des mesures et des dispositions urgentes pour améliorer la situation précarisée des Pygmées, à commencer par les femmes; elles sont brimées, humiliées. Nous comptons des milliers des femmes et filles victimes de violences sexuelles sans assistance aucune et qui meurent à petit feu, rapporte Adolphine Muley. Dans une expression imagée, la présidente de l'UEFA insiste : « le VIH *a élu domicile* parmi cette catégorie de personne qui pourtant n'a pas accès aux soins de santé a cause de la pauvreté extrême. Faut-il agir avant qu`il ne soit tard.

« *Aujourd'hui, Le REDD (Programme des Nations Unies sur la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation forestière.), et autres alternatives visant à éviter la déforestation est maintenant à la une, tout en étant des idées bonnes, suscitent quelques craintes de notre part, si ces initiatives, à l'instar de plusieurs programmes de conservation de la nature censé éviter la perte de la biodiversité, ne*

sont pas menées dans le respect des droits des communautés et avec les communautés elles mêmes »[20].

Suite aux discussions du Sommet de Copenhague au Danemark (5-13 Décembre 2009) sur le changement climatique, les Pygmées émettent un avertissement aux décideurs politiques. Selon l'ONG *Forest Peoples* Programme, les Pygmées Baka, Bagyeli et Bakola craignent que les projets visant à combattre le changement climatique ne les excluent de leurs forêts et déplorent que le changement climatique affecte déjà leurs forêts. Ces communautés pygmées vivant au Cameroun annoncent qu'elles n'accepteront le processus REDD que si leurs droits territoriaux et leur droit au consentement libre, préalable et informé sur les projets qui les concernent sont respectés et que si elles reçoivent des parts équitables des bénéfices de ces projets.

« *Si nous parlons de conservation, alors les Baka sont les meilleurs protecteurs de la nature. Nous vivons ici depuis des temps immémoriaux et les forêts n'ont pas disparu. Ceux qui prétendent aujourd'hui préserver les forêts sont ceux qui les pillent. Nous assistons chaque jour à l'abattage de larges pans de notre forêt. N'est-ce pas ce même gouvernement qui autorise cette destruction ?* ».

La douzième session de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones organisée au Siège de l'ONU s'est tenue à New York du 20 au 31 mai 2013 pour dialoguer avec des experts indépendants, des États Membres et des organismes des Nations Unies. La culture, l'éducation et la santé ont été au cœur des débats, ainsi que le problème de financement international. En cette « *année d'examen* », l'Instance accorda une attention particulière à la mise en œuvre des recommandations précédemment formulées dans ces domaines. La question de marginalisation, d'identité, l'accès à la terre, aux biens de service, demeurent des points cruciaux; ils s'avèrent loin de corroborer les Objectifs du Millénaire pour le Développement de 2015.

20- Déclaration des associations autochtones Pygmées de la RD Congo, 7eme session de l'Instance Permanente sur les questions autochtones: *Changement climatique, diversité bio-culturelle et moyen d'existence :* « Rôle de gardien des peuples autochtones et nouveaux défis à relever ». New York, 21- 2 mai 2008].

D'après Paul Kanyinke Sena, Président de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, en prélude aux débats de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones prévue du 22 au 23 septembre 2014 au Siège des Nations Unies à New York[21], « *les peuples autochtones de l'Afrique font face à de nombreux défis, dont le principal est la reconnaissance de leur identité autochtone... La spoliation des terres autochtones, les déplacements et les rivalités que suscitent les ressources naturelles constituent d'autres problèmes. « L'heure est venue de faire des droits consacrés dans la Déclaration des Nations Unies une réalité pour les peuples autochtones du monde entier et notamment de l'Afrique* ».

Enfin, les Peuples Autochtones réunis à Alta en Norvège le 12 juin 2013 prennent la parole et disent[22].

« *En tant que Nations et Peuples distincts et originaires de nos territoires, nous nous conformons aux lois de la nature et nous avons nos*

21- *Survival* - http://www.survivalfrance.org/actu/6245 - « Les Pygmées émettent un avertissement sur les politiques de changement climatique ».

22- Les représentants des populations autochtones de sept régions du monde se sont entendus le 12 juin à Alta en Norvège sur une position commune relative à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies, également connue comme la « Conférence mondiale sur les populations autochtones », qui se tiendra au Siège des Nations Unies à New York du 22 au 23 Septembre 2014. Le « Document final d'Alta » contient un ensemble de recommandations adoptées par des peuples autochtones des sept régions du monde – Asie; Afrique; Amérique du Nord; Amérique centrale et du Sud et les Caraïbes; Europe orientale, Fédération de Russie, Asie Centrale et Transcaucasie; l'Arctique; et le Pacifique, ainsi que les groupes de femmes et jeunes autochtones. Ils étaient réunis à Alta, à l'initiative du Parlement Sami de Norvège.
Ces recommandations sont axées autour de quatre thèmes prioritaires: 1/ Terres, territoires, ressources, océans et eaux des Peuples Autochtones; 2/ Action du système des Nations Unies pour la réalisation des droits des Peuples Autochtones; 3/ Réalisation des droits des Peuples Autochtones; 4/ Priorités des Peuples Autochtones en matière de développement avec le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.

propres lois, notre propre spiritualité et nos propres visions du monde. Nous possédons nos propres systèmes de gouvernance de savoir et de valeurs tout comme l'amour, le respect et les modes de vie qui constituent la base de notre identité en tant que Peuples Autochtones et de notre relation avec le monde naturel ».

Les Peuples Autochtones ont joué un rôle important pour le plaidoyer et la reconnaissance des droits fondamentaux, y compris les droits humains individuels et collectifs des Peuples Autochtones, et ont pris part à plusieurs instances et processus internationaux. Ceci a abouti, entre autres, à l'adoption de la Convention n°169 de l'OIT et de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples Autochtones (ci-après dénommée « *la Déclaration* »), ainsi qu'à la création de l'Instance permanente sur les questions autochtones, du Mécanisme d'experts sur les droits des Peuples Autochtones et du Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des populations autochtones.

Nous, Peuples Autochtones, avons été confrontés pendant des siècles et continuons aujourd'hui d'être confrontés à la colonisation de nos terres, territoires, ressources, air, glaces, océans et eaux, montagnes et forêts. Ceci a conduit l'instauration des modèles de domination, d'exploitation et d'asservissement de nos Peuples de tels modèles sont associés aux revendications de conquête et de découverte, aux bulles pontificales, aux chartes royales, à la «*destinée manifeste*» et d'autres doctrines infondées et erronées.

Ces revendications ont pris la forme de stratégies, de politiques et d'actions coloniales dont l'objectif était l'annihilation des Peuples Autochtones et dont la conséquence a été la dépossession continue des terres et des forêts des territoires, des ressources de l'air des glaces des océans et des eaux des montagnes et des forêts des Peuples Autochtones ; la suppression massive des institutions politiques et juridiques des Peuples Autochtones ; les pratiques discriminatoires des forces colonisatrices visant à détruire les cultures des Peuples Autochtones; l'incapacité à honorer les traités, les accords et autres arrangements constructifs conclus avec les Peuples et les Nations Autochtones ; les génocides, les écocides, la perte de la souveraineté

alimentaire, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et la militarisation des Peuples Autochtones et de leurs terres; la privatisation et la marchandisation des Peuples Autochtones et de leurs ressources naturelles; et l'imposition de modèles de « *développement* » qui détruisent l'intégrité et la faculté de la Terre Mère à donner la vie et qui engendrent toute une série d'impacts négatifs, parmi lesquels, le changement climatique pourrait s'avérer être destructeur.

Les dispositions de la Déclaration qui affirment le droit inhérent aux Peuples Autochtones à participer pleinement aux processus décisionnels qui nous concernent, continueront d'orienter et d'encadrer nos travaux pour la HLPM/WCIP.

Nous affirmons également que rien dans ce processus ou ses résultats ne saurait être interprété comme altérant ou éliminant les droits des Peuples Autochtones énoncés dans la Déclaration, ou toute autre norme internationale protégeant, défendant et maintenant les droits économiques, sociaux, culturels, civils, politiques, éducatifs et spirituels inhérents aux Peuples Autochtones.

Nous réaffirmons les normes impératives du droit international, y compris celles portant sur l'égalité et la non-discrimination, et nous affirmons que la mise en œuvre des droits des Peuples Autochtones, y compris les droits énoncés dans la Déclaration, doit être observée par les États, de manière collective et individuelle, sans aucune forme de discrimination y compris la discrimination fondée sur la race, l'ethnie, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge et le handicap. Nous réaffirmons également que la Déclaration doit être considérée comme le cadre normatif et la base pour le document final et pleine mise en œuvre.

Nous affirmons que le droit inaliénable et inhérent à l'autodétermination est prééminent et constitue une condition préalable à la réalisation de tous les droits. Nous, Peuples Autochtones, avons le droit à l'autodétermination et à la souveraineté permanente sur nos terres, territoires, ressources, air, glaces, océans et eaux, montagnes et forêts.

Nous condamnons la violence à l'égard des femmes, des jeunes autochtones comme une des pires formes de violations des droits des

humains affectant les peuples et les familles autochtones. La violence à l'égard des femmes, des jeunes et des enfants autochtones est déshumanisante. Par ailleurs, elle affecte également leur développement spirituel et porte atteinte à leurs droits fondamentaux.

Nous avons identifié quatre thèmes principaux regroupant les questions qui revêtent une importance capitale pour nous en tant que Peuples Autochtones. Nous recommandons que trois thèmes principaux constituent chacun le thème central d'une table ronde et que le quatrième thème soit traité à travers un dialogue interactif, conformément à l'organisation de la HLPM/WCIP. Chacun de ces quatre thèmes s'accompagne de recommandations spécifiques et concrètes pour inclusion dans le document final de la HLPM/WCIP. »

Les Pygmées, gardiens de la forêt, écologistes avant l'heure, refusent de subir la discrimination et d'être marginalisés. Ils ne sont la propriété d'aucune personne et tiennent à le faire savoir. Nonobstant, ils ont décidé de revendiquer tous leurs droits, de prendre la parole et de tirer eux-mêmes le signal d'alarme. Si des mesures adéquates ne sont pas prises, ces populations indigènes, y compris celles-là de langue « khoisan » à clics, risqueraient de disparaître. Nous aurons perdu une part de nous-mêmes, une part de la diversité du monde et des experts non les moindres des connaissances de notre écosystème.

Léonard Fabrice Odambo Adone bakoya du Gabon résume : *«C'est nous, les peuples autochtones, qui devons être les auteurs et les acteurs de notre destin.* »

3 - Textes, Résolutions, et Conventions

3.1 - Le message de M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, à l'occasion de la Célébration 2013 de la *Journée internationale des peuples autochtones 9 août.*

« À l'occasion de la Journée internationale des peuples autochtones, nous soulignons combien il importe que soient respectés les traités, accords et autres arrangements constructifs qui lient les États, leurs citoyens et les peuples autochtones. Ces instruments consensuels favorisent une meilleure compréhension des opinions et des valeurs des peuples autochtones et sont essentiels pour protéger et promouvoir les droits de chacun, en mettant en place un projet politique et des cadres nécessaires à la coexistence harmonieuse de différentes cultures.

« Les peuples autochtones sont d'une remarquable diversité : ils comptent plus de 5000 groupes répartis dans quelque 90 pays. Ils représentent plus de 5% de la population mondiale, soit environ 370 millions de personnes. Nous devons nous efforcer de renforcer les partenariats qui aideront à préserver leur vigueur culturelle tout en permettant de réduire la pauvreté et de favoriser l'intégration sociale et le développement durable.

« Nous devons garantir la participation des peuples autochtones – aussi bien les femmes que les hommes – à tous les niveaux de la prise de décisions, y compris dans les débats sur la manière d'avancer plus vite vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et sur l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Les peuples autochtones ont fait savoir sans ambiguïté qu'ils veulent un développement qui tienne compte des facteurs culturels et identitaires et leur réserve la possibilité de définir leurs propres priorités. Les droits, les points de vue et les besoins des peuples autochtones doivent donc orienter le programme de développement pour l'après-2015.

« La Conférence mondiale des populations autochtones, qui se tiendra l'an prochain, offrira l'occasion de promouvoir la cause des peuples autochtones dans le monde entier. J'enjoins les États Membres à prendre des mesures concrètes pour éliminer les obstacles auxquels les peuples autochtones font face, en particulier la marginalisation et l'exclusion, en honorant tous leurs engagements et en réfléchissant à ce qu'ils pourraient faire de plus. Œuvrons ensemble pour renforcer les droits des peuples autochtones et pour soutenir leurs aspirations. Créons un monde où la richesse de la diversité humaine est appréciée à sa juste valeur et où les vastes possibilités qu'elle offre se concrétisent sans entrave. »

La célébration de la journée du 9 août dont le thème de l'année 2013 s'intitule - « *Les peuples autochtones et la création des alliances : Respecter les traités, accords et autres arrangements constructifs* » - vise à souligner l'importance du respect des arrangements entre États, citoyens et peuples autochtones. Ces accords sont conçus pour faire reconnaître le droit des peuples autochtones à leurs terres, établir un cadre de vie pour tous et favoriser des échanges économiques. Ils symbolisent aussi une vision politique dans laquelle différents peuples souverains peuvent vivre ensemble sur les mêmes terres, en respectant les principes de l'amitié, de la coopération et de la paix.

3.2 - Déclaration des Populations Autochtones au deuxième forum international sur les Populations Autochtones d'Afrique Centrale, Impfondo, 2011 (FIPAC 2, 16-19 mars 2011)

Nous, Peuples Autochtones d'Afrique Centrale, et plus précisément de la République du Burundi, du Cameroun, du Gabon, de la Guinée Équatoriale, de la République Centrafricaine, de la République du Congo, de la République Démocratique du Congo, du Rwanda, de Sao Tomé et Principe et du Tchad, saluons les participants au 2ème Forum International des Peuples Autochtones d'Afrique Centrale, et remercions le gouvernement de la République du Congo ainsi que les partenaires au développement qui ont œuvré à la tenue et réussite de cet événement.

Cette 2ème édition du FIPAC est pour nous l'occasion de tirer les leçons des expériences de mise en œuvre des recommandations de la 1ère édition, ainsi que des évolutions connues dans le contexte institutionnel, économique, politique et environnemental mondial pour formuler à nouveau, à l'attention des décideurs, partenaires, communautés autochtones et non autochtones, un certain nombre d'attentes et de suggestions visant à la gestion durable des ressources naturelles et forêts d'Afrique Centrale et à la promotion des droits et de la culture des peuples autochtones.

Les rencontres préparatoires à notre participation au FIPAC 2 nous ont donné l'occasion d'évaluer les progrès réalisés et de mettre en évidence les blocages, contraintes et défis qui continuent de peser sur notre existence.

1- Au niveau de la classification des Peuples Autochtones, nous observons que, de façon générale, nous sommes encore très souvent décrits par des concepts confus et placés dans des catégories très ambiguës :

a. Nous ne nous considérons nécessairement comme une minorité sociale, car dans plusieurs régions et dans plusieurs circonstances, nous sommes démographiquement majoritaires ;

b. De même, bien que nous soyons très vulnérables du fait de notre situation culturelle, économique et politique, nous considérons que c'est tort de nous classer au niveau même de vulnérabilité que d'autres groupes vulnérables de la société. Notre situation est spécifique et nécessite un traitement spécifique ;

c. L'autre aspect est la classification de certains membres autochtones dans des grandes catégories sociales dont certaines composantes n'ont rien à voir avec les Peuples Autochtones. C'est le cas des Mbororo au Cameroun, en RCA et au Tchad qui sont classés dans la grande catégorie « PEUL ». Cette classification constitue un préjudice pour la communauté Mbororo qui est très fragile, vulnérable et en plus minoritaire, comparée aux Peuls proprement dits qui sont majoritaires, politiquement très installés dans les postes de responsabilités à tous niveaux, intellectuellement et économiquement plus forts que les Mbororos ;

d. Les politiques et discours officiels du gouvernement Rwandais constituent encore une véritable contrainte à l'expression libre et à la promotion de l'identité autochtone dans ce pays. Nous en appelons au gouvernement du Rwanda, à la COMIFAC et aux partenaires de prendre en considération la situation particulière des Peuples Autochtones dans les pays des Grands Lacs et de leur accorder un statut spécial qui leur permettra de se regrouper et de s'exprimer librement en tant que Peuples Autochtones.

2- Au regard de la faible participation des peuples autochtones dans les instances nationales et internationales de prises de décision, demandons aux États, projets et programmes de développement, d'élaborer à différents niveaux des mécanismes efficaces pour assurer la présence et la participation active des PA en aval et en amont des instances de décision sur les questions et préoccupations qui les concernent. Il serait utile d'appliquer, tout au moins pendant un certain temps, une politique de discrimination positive, laquelle permettra d'assurer l'insertion des représentants des Peuples Autochtones dans les différentes instances décisionnelles et de concertation nationales et sous-régionales.

3- Les Peuples Autochtones considèrent le FIPAC et le REPALEAC comme les instances les plus à-même de faire entendre leur voix, de promouvoir le dialogue avec les autres et de coordonner l'action et la contribution des Peuples Autochtones en Afrique Centrale en vue de les arrimer au mouvement autochtone mondial. Nous invitons la COMIFAC et les partenaires à se pencher sérieusement et de façon volontaire et généreuse sur la question de l'institutionnalisation du FIPAC et de la restructuration et renforcement organisationnel du REPALEAC. Ce serait un tort de laisser mourir ces deux instances. Toutefois, nous voulons insister sur la nécessité que ce processus d'institutionnalisation et de restructuration soit participatif et non imposé par les décideurs ou les partenaires.

a. L'institutionnalisation du FIPAC doit avant tout évaluer les avantages et les contraintes sur les PA et considérer la question du rôle

du FIPAC institutionnalisé par rapport au rôle et responsabilités déjà dévolus au REPALEAC ;

b. Nous militons pour une institutionnalisation du FIPAC avec une place prépondérante accordée au REPALEAC afin qu'il y joue un rôle central. Nous suggérons fortement que la question du mode de fonctionnement et de représentation des PA au sein de la direction du FIPAC institutionnalisé soit discutée et décidée de façon participative avec l'ensemble des réseaux nationaux du REPALEAC.

4- Concernant la question foncière, nous continuons de faire face la négation de nos droits. Nous sommes conscients de l'évolution des contextes et savons que nous ne pouvons plus vivre toute la dimension de notre culture. Il y a nécessité de nous adapter. Mais notre adaptation doit être progressive et accompagnée, afin d'éviter la déroute culturelle, l'extinction de nos peuples. La question des droits fonciers est fondamentale dans ce processus d'adaptation et de promotion de notre culture :

a. La question des droits fonciers des Peuples Autochtones va au-delà de la simple question de droit de propriété foncière. La propriété foncière est essentielle pour notre ancrage au sol, pour la sédentarisation forcée à laquelle nous faisons face, et pour la sécurisation de notre espace de vie dans un contexte de sédentarisation. Toutefois, la propriété foncière n'est qu'un élément dans la problématique des droits fonciers des PA ;

b. Nos droits concernent, en plus de la question de propriété foncière :

i. Les droits d'usage transversal des espaces pour satisfaire nos besoins économiques et culturels ;

ii. Les droits de circulation transfrontalière et dans l'ensemble des territoires nationaux ;

iii. Les droits de prélèvement spécial de certaines ressources pour des besoins culturels et religieux ;

iv. Etc.

5- En ce qui concerne les problématiques et défis émergents comme les changements climatiques et les mécanismes REDD Mécanisme de Développement Propre, nous suggérons qu'un accent soit mis sur l'adaptation des Peuples Autochtones aux Changements Climatiques, car il y a un grand risque que la REDD constitue un nouveau fardeau de plus pour les Peuples Autochtones, et un facteur d'accaparement des terres par les intérêts politico-économiques dont les impacts sur les PA risquent d'être désastreux. Nous n'accepterons jamais une REDD et autres politiques d'atténuation et d'adaptation qui ne tiennent pas compte des droits essentiels des Peuples Autochtones.

Pour conclure, nous relevons le fait que, malgré les efforts consentis, les progrès déjà réalisés, la condition des Peuples Autochtones continue d'être celle de peuples marginalisés, exclus, traités de façon inéquitable et exploités sans honte par nos voisins, les opérateurs économiques et même les partenaires au développement et de conservation.

C'est compte tenu de cela que nous demandons aux décideurs et partenaires de nous accompagner dans notre processus d'insertion dans la société globale afin d'être au même pied d'égalité que tous les Citoyens.

Nous vous remercions.

Fait à Impfondo, le 15 Mars 2011
Les participants.

3.3 - Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : Résolution adoptée par l'Assemblée générale, 13 septembre 2007 (Préambule)

L'Assemblée générale,

Guidée par les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et convaincue que les États se conformeront aux obligations que leur impose la Charte,

Affirmant que les peuples autochtones sont égaux à tous les autres peuples, tout en reconnaissant le droit de tous les peuples d'être différents, de s'estimer différents et d'être respectés en tant que tels,

Affirmant également que tous les peuples contribuent à la diversité et à la richesse des civilisations et des cultures, qui constituent le patrimoine commun de l'humanité,

Affirmant en outre que toutes les doctrines, politiques et pratiques qui invoquent ou prônent la supériorité de peuples ou d'individus en se fondant sur des différences d'ordre national, racial, religieux, ethnique ou culturel sont racistes, scientifiquement fausses, juridiquement sans valeur, moralement condamnables et socialement injustes,

Réaffirmant que les peuples autochtones, dans l'exercice de leurs droits, ne doivent faire l'objet d'aucune forme de discrimination,

Préoccupée par le fait que les peuples autochtones ont subi des injustices historiques à cause, entre autres, de la colonisation et de la dépossession de leurs terres, territoires et ressources, ce qui les a empêchés d'exercer, notamment, leur droit au développement conformément à leurs propres besoins et intérêts,

Consciente de la nécessité urgente de respecter et de promouvoir les droits intrinsèques des peuples autochtones, qui découlent de leurs structures politiques, économiques et sociales et de leur culture, de leurs traditions spirituelles, de leur histoire et de leur philosophie, en particulier leurs droits à leurs terres, territoires et ressources,

Consciente également de la nécessité urgente de respecter et de promouvoir les droits des peuples autochtones affirmés dans les traités, accords et autres arrangements constructifs conclus avec les États,

Se félicitant du fait que les peuples autochtones s'organisent pour améliorer leur situation sur les plans politique, économique, social et culturel et mettre fin à toutes les formes de discrimination et d'oppression partout où elles se produisent,

Convaincue que le contrôle, par les peuples autochtones, des événements qui les concernent, eux et leurs terres, territoires et ressources, leur permettra de perpétuer et de renforcer leurs institutions, leur culture et leurs traditions et de promouvoir leur développement selon leurs aspirations et leurs besoins,

Considérant que le respect des savoirs, des cultures et des pratiques traditionnelles autochtones contribue à une mise en valeur durable et équitable de l'environnement et à sa bonne gestion,

Soulignant la contribution de la démilitarisation des terres et territoires des peuples autochtones à la paix, au progrès économique et social et au développement, à la compréhension et aux relations amicales entre les nations et les peuples du monde,

Considérant en particulier le droit des familles et des communautés autochtones de conserver la responsabilité partagée de l'éducation, de la formation, de l'instruction et du bien-être de leurs enfants, conformément aux droits de l'enfant,

Estimant que les droits affirmés dans les traités, accords et autres arrangements constructifs entre les États et les peuples autochtones sont, dans certaines situations, des sujets de préoccupation, d'intérêt et de responsabilité à l'échelle internationale et présentent un caractère international,

Estimant également que les traités, accords et autres arrangements constructifs, ainsi que les relations qu'ils représentent, sont la base d'un partenariat renforcé entre les peuples autochtones et les États,

Constatant que la Charte des Nations Unies, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ainsi que la Déclaration et le Programme d'action de Vienne, affirment

l'importance fondamentale du droit de tous les peuples de disposer d'eux-mêmes, droit en vertu duquel ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel,

Consciente qu'aucune disposition de la présente Déclaration ne pourra être invoquée pour dénier à un peuple quel qu'il soit son droit à l'autodétermination, exercé conformément au droit international,

Convaincue que la reconnaissance des droits des peuples autochtones dans la présente Déclaration encouragera des relations harmonieuses et de coopération entre les États et les peuples autochtones, fondées sur les principes de justice, de démocratie, de respect des droits de l'homme, de non-discrimination et de bonne foi,

Encourageant les États à respecter et à mettre en œuvre effectivement toutes leurs obligations applicables aux peuples autochtones en vertu des instruments internationaux, en particulier ceux relatifs aux droits de l'homme, en consultation et en coopération avec les peuples concernés,

Soulignant que l'Organisation des Nations Unies a un rôle important et continue à jouer dans la promotion et la protection des droits des peuples autochtones,

Convaincue que la présente Déclaration est une nouvelle étape importante sur la voie de la reconnaissance, de la promotion et de la protection des droits et libertés des peuples autochtones et dans le développement des activités pertinentes du système des Nations Unies dans ce domaine,

Considérant et réaffirmant que les autochtones sont admis à bénéficier sans aucune discrimination de tous les droits de l'homme reconnus en droit international, et que les peuples autochtones ont des droits collectifs qui sont indispensables à leur existence, à leur bien-être et à leur développement intégral en tant que peuples,

Considérant que la situation des peuples autochtones n'est pas la même selon les régions et les pays, et qu'il faut tenir compte de l'importance des particularités nationales ou régionales, ainsi que de la variété des contextes historiques et culturels,

Proclame solennellement la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, qui constitue un idéal à atteindre dans un esprit de partenariat et de respect mutuel. [Fin du préambule][23]

3.4 - Communiqué final (du 1er Forum international des peuples autochtones d'Afrique centrale, Impfondo, 10-15 avril 2007)

Sur l'initiative de la République du Congo, et avec l'appui technique, financier et matériel de l'Alliance WWF/Banque mondiale, la Coopération Technique Allemande (GTZ), l'UNICEF, le PNUE, l'OMS, le PAM, le WWF, l'UICN et le secteur privé forestier national, s'est tenu à Impfondo du 10 au 15 avril le Forum des Populations Autochtones d'Afrique Centrale (FIPAC), sur le thème : « *L'implication des Peuples Autochtones dans la gestion durable et la conservation des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale* ».

La cérémonie d'ouverture était présidée par Son Excellence Monsieur Henri Djombo, Ministre de l'Economie Forestière de la République du Congo, Représentant du Président de la République du Congo. Y prenaient également part :

- Monsieur Désiré Kolingba Nzanga, Ministre de la Jeunesse, des Sports, des Arts et de la Culture de la République Centrafricaine,
- Madame Awa Outh Mam Djame, Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie de la République du Tchad,
- Monsieur Gilbert Djombo Bomondjo, Préfet du Département de la Likouala,
- Monsieur Laurent Magloire Some Représentant Régional du Fonds Mondial pour la Nature (WWF) pour l'Afrique Centrale,
- Monsieur Kapupu Diwa Mutimanwa, Coordinateur Général du Réseau des Populations Autochtones et Locales d'Afrique Centrale sur la Gestion Durable des Forêts.

23- Note : Il a fallu 20 ans de travaux, d'âpres débats et discussions, pour parvenir enfin à la proclamation de la présente *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones :* Résolution adoptée par l'Assemblée générale, 13 septembre 2007. Elle comprend le préambule rapporté ci-dessus, en outre 46 articles.

Y assistaient également des membres du Corps Diplomatique accrédité en République du Congo (Messieurs les Ambassadeurs de la République d'Afrique du Sud, de la République Centrafricaine, de la République Démocratique du Congo, de la France), les Délégués Autochtones de huit pays (Burundi, Cameroun, Ouganda, République Centrafricaine, République du Congo, République Démocratique du Congo, République Gabonaise, et Rwanda), des représentants d'organisations internationales (PNUE, UNICEF, Banque Mondiale, OIT, le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification), d'organisations non gouvernementales nationales et internationales (FPP, WCS, CED, CERAD, WWF, CARPE/USAID...), les sociétés forestières.

Se sont jointes aux travaux les délégations du Cameroun et du Gabon, conduites respectivement par Monsieur Nana ABOUBAKAR, Ministre Délégué auprès du ministre de l'environnement et de la protection de la Nature, et par Monsieur Alphonse OWELE, Conseiller du Ministre de l'économie Forestière, des Eaux, de la Pêche et des Parcs Nationaux de la République Gabonaise.

Le Forum visait trois objectifs essentiels :

- Contribuer à renforcer les capacités des Peuples Autochtones d'Afrique centrale sur les droits qui leur sont reconnus dans les conventions internationales et les législations nationales relatives à la gestion durable et à la conservation des écosystèmes forestiers ;
- Favoriser des échanges autour des expériences et des cas de reconnaissance et de protection des droits des peuples autochtones dans le domaine de la gestion durable et de la conservation des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale ;
- Élaborer un plan d'action sous-régional pour l'implication accrue des Peuples Autochtones dans la gestion durable et la conservation des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, conformément aux dispositions des conventions internationales et des législations nationales de gestion et de conservation de la biodiversité.

Les travaux se sont déroulés suivant six étapes principales :

- La cérémonie d'ouverture,

- Les rapports nationaux,
- Les travaux en groupes,
- Les caucus autochtones,
- La restitution en plénière,
- Les manifestations culturelles.

1. La cérémonie d'ouverture

Elle a été marquée par quatre allocutions :

• L'allocution de Monsieur Kapupu Diwa Mutimanwa, Coordinateur Général du Réseau des Populations Autochtones et Locales d'Afrique Centrale sur la Gestion Durable des Forêts, qui a remercié, au nom des Autochtones, le Gouvernement de la République du Congo, et les populations de la Likouala, hôtes du Forum, ainsi que les diverses institutions ayant contribué à l'organisation de ces assises.

Il a émis le vœu que le même enthousiasme des gouvernements et des agences de coopération bilatérales et multilatérale se poursuive dans l'accompagnement du plan d'action issu du FIPAC.

• Le discours de bienvenue de Monsieur Gilbert Djombo Bomondjo, Préfet du Département de la Likouala, qui a procédé à un rappel historique confirmant l'antériorité de la présence des peuples autochtones dans la forêt d'Afrique centrale, et rappelant l'importance de la jouissance de la pleine citoyenneté par les Autochtones.

• L'allocution de Monsieur Laurent Magloire Some, Représentant Régional du Fonds Mondial pour la Nature (WWF), parlant au nom de l'Alliance WWF-Banque Mondiale, qui a salué la tenue de ce Forum, et confirmé l'engagement et le soutien de l'Alliance à ce processus visant à assurer une meilleure implication des communautés autochtones dans la gestion des forêts du Bassin du Congo.

• L'allocution d'ouverture de Son Excellence Monsieur Henri Djombo, Ministre de l'économie Forestière de la République du Congo, qui a indiqué les liens entre les Autochtones et les Forêts, reconnus dans plusieurs processus internationaux. Il a présenté les initiatives en cours dans son pays pour assurer la reconnaissance, la promotion et la protection des droits des Autochtones. Ont ainsi été citées, entre autres mesures, la consécration constitutionnelle de

l'égalité des droits en faveur de tous les citoyens congolais, la non discrimination dans les recrutements au sein de la fonction publique et des sociétés privées, la préparation d'une loi sur la promotion et la protection des peuples autochtones.

2. Les rapports nationaux

Les participants ont suivi la présentation des rapports nationaux sur la situation des peuples autochtones et la gestion durable des ressources forestières. Les délégués des peuples autochtones chargés des présentations étaient les suivants : Honorable Liberate Nicayenzi (Burundi), Madame Hélène Aye Mondo (Cameroun), Monsieur Jérôme Sitamon (République Centrafricaine), Monsieur Louis Ngouele Ibara (République du Congo), Monsieur Jacques Ipoma (République Démocratique du Congo), Monsieur Charles Uwiragiye (Rwanda).

La plénière a mis en place un Bureau Général du Forum, composé comme suit :

Modération générale : Monsieur Zéphyrin Kalimba, assisté de l'Honorable Liberate Nicayenzi et de Monsieur Patrice Bigombe ;

Secrétariat Général : Monsieur Kapupu Diwa, assisté de Madame Jenny Springer, et de Messieurs Parfait Moussa Dihoukamba et Samuel Alain Nguiffo.

3. Les travaux en ateliers

Trois ateliers ont été constitués, autour des thématiques suivantes :

• L'atelier n°1, sur les aspects juridiques et politiques, dont la modération était assurée par Madame Hélène Aya Mondo, assistée de Messieurs Moke Loamba, Marius Biyekele et David Bompolo.

• L'atelier n°2 sur les aspects sociaux et économiques, dont la modération était assurée par Monsieur Stéphan Ilundu Bulambo, assisté de Messieurs John Nelson, Louis Defo et Émile Ngouaka.

• L'atelier n°3 sur les aspects culturels dont la modération était assurée par Monsieur Louis Ngouele Ibara, assisté de Messieurs Venant Messe, Saint-Jérôme Sitamon et Alexandre Ntoutoubele.

La responsabilité principale de la modération générale, ainsi que celle des ateliers a été assurée par des délégués autochtones.

Après avoir écouté des présentations ayant pour but d'informer les participants sur des questions relatives aux thèmes en débat, les ateliers se sont penchés sur leurs termes de référence, qui prévoyaient :

- L'identification de 5 préoccupations majeures des autochtones liées au thème analysé ;
- L'identification, pour chacune des préoccupations, d'une action à mener pour essayer de résoudre le problème ;
- Pour chacune des actions, l'identification d'un résultat escompté ;
- L'identification des institutions en charge et des échéances.

Les participants à l'atelier n°1 ont écouté des présentations portant sur la situation des peuples autochtones en Afrique centrale, les instruments politiques et juridiques de protection des peuples autochtones dans le monde et en Afrique, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, la mise en œuvre de la Convention sur la Biodiversité en relation avec les droits des Peuples autochtones, les stratégies de lutte contre la pauvreté et des Peuples autochtones, et les possibilités de sécurisation foncière par la création de chefferies administratives Autochtones.

Les participants autochtones ont noté des points positifs dans la prise en compte de leur situation dans quelques pays d'Afrique centrale, et ont invité les États à suivre ces initiatives encourageantes. C'est par exemple le cas au Burundi, où la Constitution prévoit une représentation des Autochtones au sein du Parlement et du Sénat. De même, en République du Congo, une loi spécifique aux Autochtones est en préparation. Enfin, en République Démocratique du Congo, des Autochtones sont membres de la Commission interministérielle sur le processus de conversion des titres forestiers.

Ils ont constaté un faible accès des Autochtones aux services sociaux de base, une participation faible de leurs leaders et leurs communautés à la vie publique de leurs États, et une faiblesse du cadre juridique en faveur des Autochtones dans les pays d'Afrique centrale. Ils ont enfin noté la faiblesse de la cohérence des interventions de différents

acteurs en faveur des Autochtones, et ont souhaité une adhésion des États aux principaux instruments juridiques internationaux relatifs aux peuples Autochtones.

Au cours de l'atelier n°2, les présentations ont porté sur des questions relatives à la sécurisation des droits des Autochtones dans le cadre de la conservation de la biodiversité, la cartographie comme instrument d'identification des usages communautaires en zone forestière, les possibilités d'utilisation alternatives des ressources forestières par les peuples autochtones, et la valorisation des dites ressources par l'écotourisme.

Les participants à cet atelier ont noté avec satisfaction des efforts accomplis par quelques pays ou partenaires dans la promotion des droits sociaux des Autochtones, notamment la gratuité de la scolarisation des enfants du primaire au Burundi. Ils ont toutefois relevé des difficultés persistantes dans l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à la terre, aux ressources naturelles et aux revenus tirés de la gestion durable des ressources naturelles. Ils ont souhaité l'adaptation des systèmes, programmes et calendriers scolaires aux modes de vie des populations autochtones.

L'atelier n°3 a insisté sur la richesse du patrimoine culturel des Autochtones d'Afrique centrale, qui fait malheureusement l'objet d'un mépris de certains non autochtones, et d'une exploitation à des fins commerciales ne profitant pas aux communautés autochtones. Les participants ont noté l'impact négatif des acteurs extérieurs sur les pratiques culturelles des autochtones, et l'absence de structures d'archivage et d'animation culturelle au sein des peuples autochtones de la région.

4. Les caucus autochtones

Le programme prévoyait l'organisation de caucus autochtones à la fin de chaque journée du Forum, et toute la matinée du 13 avril. Les caucus ont été organisés sous la responsabilité du Repaleac.

5. La restitution en plénière

Les travaux des ateliers ont donné lieu à une restitution en plénière, suivie de débats, avant leur adoption. Les préoccupations des

peuples autochtones tels qu'exprimées lors des débats et des travaux en ateliers s'articulent autour des thèmes suivants :

• L'amélioration du statut juridique et politique des populations autochtones d'Afrique centrale, par la ratification des instruments juridiques internationaux, l'adoption de lois nationales assurant la promotion et la protection des peuples autochtones ;

• La reconnaissance des liens ancestraux entre les autochtones, les forêts et les terres ;

• La représentation des peuples autochtones dans les instances nationales de prise de décision ;

• La prise en compte des préoccupations et spécificités des communautés autochtones dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté ;

• La question de l'éducation, afin de faire face au déficit de formation des autochtones ;

• La question de la santé, pour atténuer le taux de mortalité et de morbidité particulièrement élevés chez les peuples autochtones ;

• La protection et la promotion du savoir-faire traditionnel des peuples autochtones en matière de gestion de la biodiversité ;

• L'amélioration des conditions de vie des communautés autochtones ;

• La valorisation de la culture et des connaissances des peuples autochtones d'Afrique centrale.

6. La cérémonie de clôture

La cérémonie de clôture s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Ministre de l'économie Forestière de la République du Congo, et a été marquée par les temps forts suivants :

• La lecture de la motion de remerciements par un Représentant des peuples autochtones, par Madame Jeanne Marthe Minkoue Mi-Ella (Gabon) ;

• La lecture du communiqué final du FIPAC, par Monsieur Louis NGouelle Ibara ;

• Le discours de Monsieur le Coordonnateur Général du Repaleac, Monsieur Kapupu Diwa Mutimanwa ;

• Le discours de Monsieur Laurent Magloire Some, Représentant de l'Alliance WWF/Banque Mondiale ;

• Le discours de Monsieur Gilbert Djombo Bomonjo, Préfet du Département de la Likouala ;

• Le discours de clôture de Son Excellence Henri Djombo, Ministre de l'économie Forestière, Représentant du Président de la République du Congo.

7. Les manifestations culturelles

Le programme du Forum a été marqué par une animation culturelle permanente, assurée par les délégués des peuples autochtones, et leurs frères et sœurs du Département de la Likouala et des Départements voisins.

Deux grandes soirées culturelles formelles ont été organisées à l'intention des délégués au Forum.

Les manifestations culturelles se sont déroulées au lieu dit Gangania, site qui abritait le village du Forum, spécialement construit pour l'occasion.

8. Les étapes futures

Les participants ont identifié les étapes suivantes :

• La poursuite et la finalisation du processus d'élaboration d'un plan d'action stratégique sous régional sur la question des peuples autochtones en rapport avec la gestion durable des forêts en Afrique centrale, suivant des modalités qui seront définies dans le cadre de la Comifac. Ce plan renforcerait le plan de convergence ;

• L'institutionnalisation du FIPAC, suivant une périodicité de trois ans, et la mise en place d'un mécanisme de suivi impliquant le Secrétariat Exécutif de la Comifac ;

• Le renforcement de l'implication des peuples autochtones comme acteurs dans le cadre de la mise en œuvre du plan de convergence de la Comifac ;

• La signature d'une convention de collaboration entre le Repeleac et la Comifac ;

• La prise en compte des préoccupations et spécificités des

peuples autochtones dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et des politiques sectorielles ;

• La mise en place, au sein de tous les États, d'un mécanisme d'évaluation de l'impact des projets et programmes sur les peuples autochtones ;

• La mise en œuvre par les États d'Afrique centrale d'actions visant à l'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Fait à Impfondo, le 15 avril 2007
Les participants.

3.5-FIPAC 2 ET FIPAC 3

-Le Fipac 2 s'était de nouveau tenu à Impfondo (Congo-Brazzaville), du 16 au 19 avril 2011. Le Fipac 2 avait été organisé autour de sept thématiques :

Panel 1 : Peuples autochtones et conservation de la biodiversité ;

Panel 2 : Statut juridique, politique et citoyenneté des peuples Autochtones ;

Panel 3 : Problématique de développement socio-économique et culturelle des peuples autochtones ;

Panel 4 : Institutionnalisation du FIPAC et renforcement des capacités du REPALEAC ;

Panel 5: Mécanismes de financement durable du FIPAC ;

Panel 6 : Propriété intellectuelle et bénéfices pour les populations autochtones et locales ;

Panel 7 : Relation entre la valorisation de la biodiversité et le développement du secteur privé.

Tous ces thèmes ont fait l'objet de nombreuses recommandations[24]

24- fipac.org/files/communiqué.pdf

-Le Fipac 3 qui a eu lieu du 04 au 07 mars 2014, a pris des décisions significatives pour l'avenir de cette organisation. La gestion du FIPAC, dont le siège est installé dans la ville d'Impfondo, a été transférée jeudi 06 mars 2014 par le gouvernement congolais au secrétariat exécutif de la CEEAC, qui en assurera désormais la direction.

Saisissant l'occasion de l'ouverture du « Segment de Haut niveau » de la 3ème édition du Fipac, le président Sassou N'Guesso devait dénoncer :

« *La biopiraterie, il s'agit en réalité d'un véritable scandale. En effet, certains chercheurs et certaines entreprises accaparent les droits sur le matériel biogénétique, les techniques et les savoirs traditionnels. Ils privent ainsi les communautés détentrices de ces ressources ou de ces savoirs, de leur droit légitime. C'est le cas, hélas, des peuples autochtones et des Etats concernés ; il est temps que soit mis un terme à cette immoralité* ».

Le FIPAC 3, qui a entre autres eu pour thème « *Populations autochtones, savoir-faire traditionnel et économie verte* », a regroupé plus d'un millier de délégués, des experts internationaux et des ministres venus des 10 pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC). La cérémonie s'est déroulée en présence des présidents Sassou N'Guesso, Idriss Déby Itno du Tchad et Yayi Boni du Bénin.

Initié en 2004 par le gouvernement congolais, le FIPAC avait tenu sa première édition en avril 2007, avec l'appui technique, financier et matériel de la Banque Mondiale. Il s'est fixé l'objectif de répondre au souci d'intégration de la communauté autochtone dans le processus de développement des pays de la région d'Afrique centrale, et de valoriser leurs riches connaissances et savoir-faire traditionnels, en vue de promouvoir leurs droits et d'assurer leur émancipation économique.

3.6 - C169 Convention relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989 (Genève, OIT BIT)[25]

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail, convoquée à Genève par le Conseil d'administration du Bureau international du Travail, et s'y étant réunie le 7 juin 1989, en sa 76ème session (Les 8 premiers articles),

Adoptée en 1989 afin de réviser la convention (nº 107) relative aux populations aborigènes et tribales, 1957, la convention nº 169 se fonde sur la reconnaissance de l'aspiration des peuples indigènes et tribaux à avoir le contrôle de leurs institutions, de leurs modes de vie et de leur développement économique propres et à conserver et développer leur identité, leur langue et leur religion dans le cadre des États où ils vivent. [...]

Article 1

1. La présente convention s'applique :

a) Aux peuples tribaux dans les pays indépendants qui se distinguent des autres secteurs de la communauté nationale par leurs conditions sociales, culturelles et économiques et qui sont régis totalement ou partiellement par des coutumes ou des traditions qui leur sont propres ou par une législation spéciale ;

25- NB : *La République centrafricaine a officiellement ratifié le 30 août 2010 la Convention 169. Elle est le premier État africain membre des Nations Unies à avoir ratifié la Convention C169. Cette ratification coïncide avec la 9ème session de l'Instance Permanente sur les Questions Autochtones qui a lieu à New York du 19 au 30 avril 2010.*

Adoptée en 1989 afin de réviser la convention (nº 107) relative aux populations aborigènes et tribales, 1957, la convention nº 169 se fonde sur la reconnaissance de l'aspiration des peuples indigènes et tribaux à avoir le contrôle de leurs institutions, de leurs modes de vie et de leur développement économique propres et à conserver et développer leur identité, leur langue et leur religion dans le cadre des États où ils vivent.

Le principe fondamental de la C169 est la jouissance sans discrimination des droits qui s'attachent à la qualité de citoyen, la reconnaissance de la culture et de la spécificité des peuples autochtones à travers leur mode de vie, leurs institutions, leur droit coutumier, leurs coutumes et traditions, leur façon d'utiliser la terre et leur organisation sociale.

b) Aux peuples dans les pays indépendants qui sont considérés comme indigènes du fait qu'ils descendent des populations qui habitaient le pays, ou une région géographique à laquelle appartient le pays, à l'époque de la conquête ou de la colonisation ou de l'établissement des frontières actuelles de l'État, et qui, quel que soit leur statut juridique, conservent leurs institutions sociales, économiques, culturelles et politiques propres ou certaines d'entre elles.

2. Le sentiment d'appartenance indigène ou tribale doit être considéré comme un critère fondamental pour déterminer les groupes auxquels s'appliquent les dispositions de la présente convention.

3. L'emploi du terme peuples dans la présente convention ne peut en aucune manière être interprété comme ayant des implications de quelque nature que ce soit quant aux droits qui peuvent s'attacher à ce terme en vertu du droit international.

Article 2

1. Il incombe aux gouvernements, avec la participation des peuples intéressés, de développer une action coordonnée et systématique en vue de protéger les droits de ces peuples et de garantir le respect de leur intégrité.

2. Cette action doit comprendre des mesures visant à :

a) assurer que les membres des dits peuples bénéficient, sur un pied d'égalité, des droits et possibilités que la législation nationale accorde aux autres membres de la population ;

b) Promouvoir la pleine réalisation des droits sociaux, économiques et culturels de ces peuples, dans le respect de leur identité sociale et culturelle, de leurs coutumes et traditions et de leurs institutions ;

c) Aider les membres des dits peuples à éliminer les écarts socio-économiques qui peuvent exister entre des membres indigènes et d'autres membres de la communauté nationale, d'une manière compatible avec leurs aspirations et leur mode de vie.

Article 3

1. Les peuples indigènes et tribaux doivent jouir pleinement des droits de l'homme et des libertés fondamentales, sans entrave ni discrimination. Les dispositions de cette convention doivent être appliquées sans discrimination aux femmes et aux hommes de ces peuples.

2. Aucune forme de force ou de coercition ne doit être utilisée en violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des peuples intéressés, y compris des droits prévus par la présente convention.

Article 4

1. Des mesures spéciales doivent être adoptées, en tant que de besoin, en vue de sauvegarder les personnes, les institutions, les biens, le travail, la culture et l'environnement des peuples intéressés.

2. Ces mesures spéciales ne doivent pas être contraires aux désirs librement exprimés des peuples intéressés.

3. Lesdites mesures ne doivent porter aucune atteinte à la jouissance, sans discrimination, de la généralité des droits qui s'attachent à la qualité de citoyen.

Article 5

En appliquant les dispositions de la présente convention, il faudra :

a) Reconnaître et protéger les valeurs et les pratiques sociales, culturelles, religieuses et spirituelles de ces peuples et prendre dûment en considération la nature des problèmes qui se posent à eux, en tant que groupes comme en tant qu'individus ;

b) Respecter l'intégrité des valeurs, des pratiques et des institutions des dits peuples ;

c) Adopter, avec la participation et la coopération des peuples affectés, des mesures tendant à aplanir les difficultés que ceux-ci éprouvent à faire face à de nouvelles conditions de vie et de travail.

Article 6

1. En appliquant les dispositions de la présente convention, les gouvernements doivent :

a) Consulter les peuples intéressés, par des procédures appropriées, et en particulier à travers leurs institutions représentatives, chaque fois que l'on envisage des mesures législatives ou administratives susceptibles de les toucher directement ;

b) Mettre en place les moyens par lesquels lesdits peuples peuvent, à égalité au moins avec les autres secteurs de la population, participer librement et à tous les niveaux à la prise de décisions dans les institutions électives et les organismes administratifs et autres qui sont responsables des politiques et des programmes qui les concernent ;

c) Mettre en place les moyens permettant de développer pleinement les institutions et initiatives propres à ces peuples et, s'il y a lieu, leur fournir les ressources nécessaires à cette fin.

2. Les consultations effectuées en application de la présente convention doivent être menées de bonne foi et sous une forme appropriée aux circonstances, en vue de parvenir à un accord ou d'obtenir un consentement au sujet des mesures envisagées.

Article 7

1. Les peuples intéressés doivent avoir le droit de décider de leurs propres priorités en ce qui concerne le processus du développement, dans la mesure où celui-ci a une incidence sur leur vie, leurs croyances, leurs institutions et leur bien-être spirituel et les terres qu'ils occupent ou utilisent d'une autre manière, et d'exercer autant que possible un contrôle sur leur développement économique, social et culturel propre. En outre, lesdits peuples doivent participer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des plans et programmes de développement national et régional susceptibles de les toucher directement.

2. L'amélioration des conditions de vie et de travail des peuples intéressés et de leur niveau de santé et d'éducation, avec leur participation et leur coopération, doit être prioritaire dans les plans de développement économique d'ensemble des régions qu'ils habitent. Les projets particuliers de développement de ces régions doivent également être conçus de manière à promouvoir une telle amélioration.

3. Les gouvernements doivent faire en sorte que, s'il y a lieu, des études soient effectuées en coopération avec les peuples intéressés, afin d'évaluer l'incidence sociale, spirituelle, culturelle et sur l'environnement que les activités de développement prévues pourraient avoir sur eux. Les résultats de ces études doivent être considérés comme un critère fondamental pour la mise en œuvre de ces activités.

4. Les gouvernements doivent prendre des mesures, en coopération avec les peuples intéressés, pour protéger et préserver l'environnement dans les territoires qu'ils habitent.

Article 8

1. En appliquant la législation nationale aux peuples intéressés, il doit être dûment tenu compte de leurs coutumes ou de leur droit coutumier.

2. Les peuples intéressés doivent avoir le droit de conserver leurs coutumes et institutions dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec les droits fondamentaux définis par le système juridique national et avec les droits de l'homme reconnus au niveau international. Des procédures doivent être établies, en tant que de besoin, pour résoudre les conflits éventuellement soulevés par l'application de ce principe.

3. L'application des paragraphes 1 et 2 du présent article ne doit pas empêcher les membres des dits peuples d'exercer les droits reconnus à tous les citoyens et d'assumer les obligations correspondantes. [...]

Convention concernant les peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants (Note: Date d'entrée en vigueur: 05:09:1991.)

Lieu: Genève

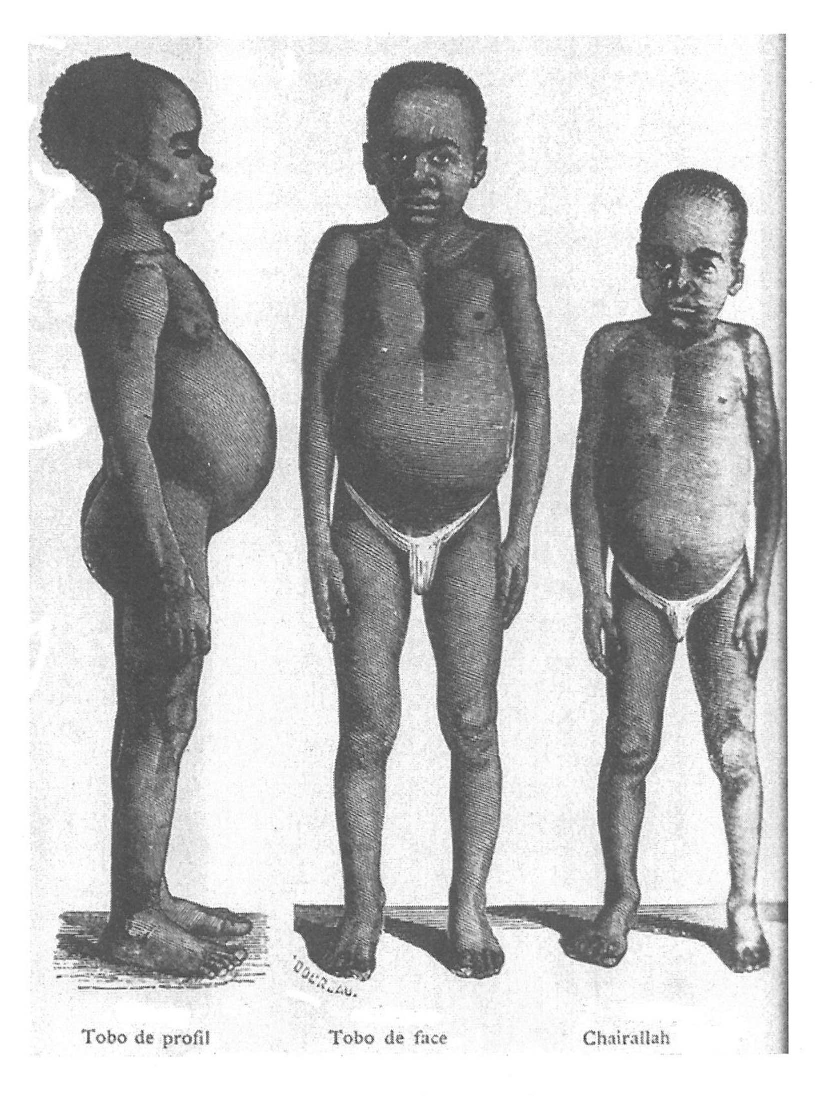
Date d'adoption:27:06:1989

Session de la Conférence:76

Statut: Instrument à jour Cette convention a été adoptée depuis 1985 et est considérée à jour.

4- ICOTEXTE

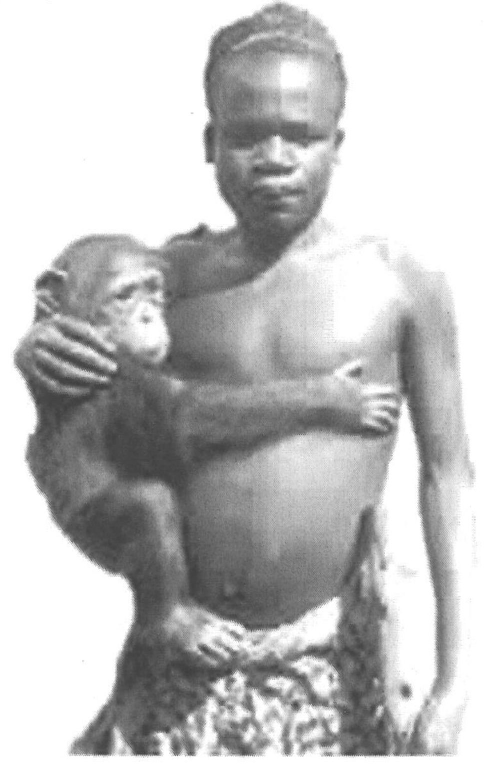
4.1 - Les Pygmées Tebo et Chairellah emmenés en Italie



(A de Quatrefages, 1887)

4.2 – Ota Benga.

À Saint Louis aux États-Unis d'Amérique, en 1904, il fut organisé l'Exposition Universelle où l'anthropologie tînt une place majeure. Les invités à la manifestation qualifiée d'« *université de l'homme* » subirent par ailleurs le « *supplice des essais pour sauvages* » et les « *Journées de l'anthropologie* ». Ce qui les conduisit à se soumettre tout au long de l'été « *aux attouchements de la foule* ». L'histoire la plus frappante fut celle de l'un des douze Pygmées appelé Ota Benga. Capturé en 1904, enchaîné, mis en cage par un chercheur évolutionniste, il fut présenté au public avec « *d'autres espèces de singes* » - des chimpanzés, un gorille appelé Dinah et d'un orang-outan appelé Dohung - comme « *le lien transitionnel le plus proche de l'homme* ».

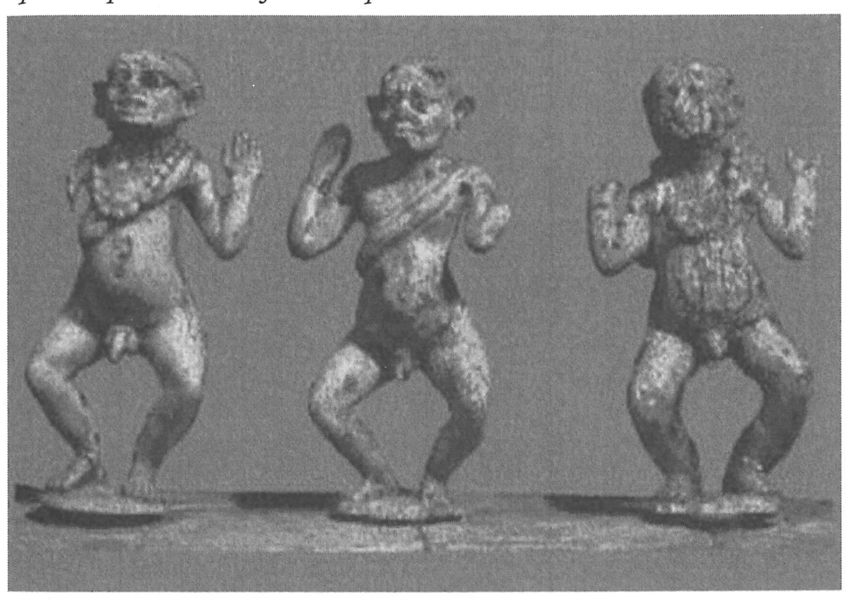


L'Exposition s'acheva. Ota Benga ne put partir. Il passe douze ans aux États-Unis (1904-1916). Traqué, fatigué, démuni et sans

espoir de trouver un billet de bateau pour l'Afrique, il décida un jour de construire lui-même le pont entre sa terre natale, son passé et son imaginaire à travers des danses et chants rituels. Sentant le moment de partir proche, Ota Benga chasse les enfants qui avaient pris l'habitude de venir jouer avec lui. Il se déshabille, ne gardant qu'un pagne, se retrouve maintenant seul autour d'un grand feu qu'il a fait. « *Alors que s'étirent les ombres de l'après-midi, il va chercher le revolver caché dans le foin de la remise à voitures, et, sans cesser de chanter, pointe contre son cœur et tire.* » Le corps d'Ota Benga repose désormais à Lynchburg en Virginie où il s'était éteint ce 20 mars 1916 à 17 heures. [cf. V.B, 2004].

4.3 - Les Pygmées danseurs (Egypte pharaonique)

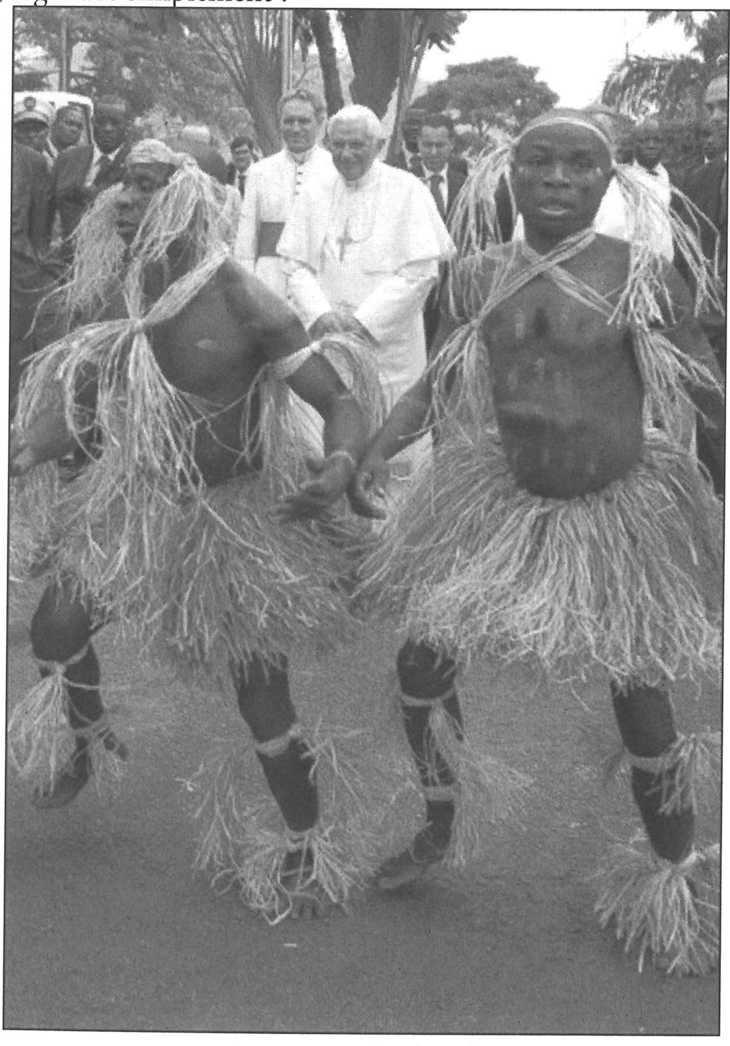
« *Salut au danseur de Dieu, à celui qui réjouit le cœur, à celui vers lequel soupire le roi Neferkarê, qu'il vive éternellement...* »



- (Neferkarê Pépi II, Pharaon de la VIe dynastie) - Statuettes mises au jour à Licht.

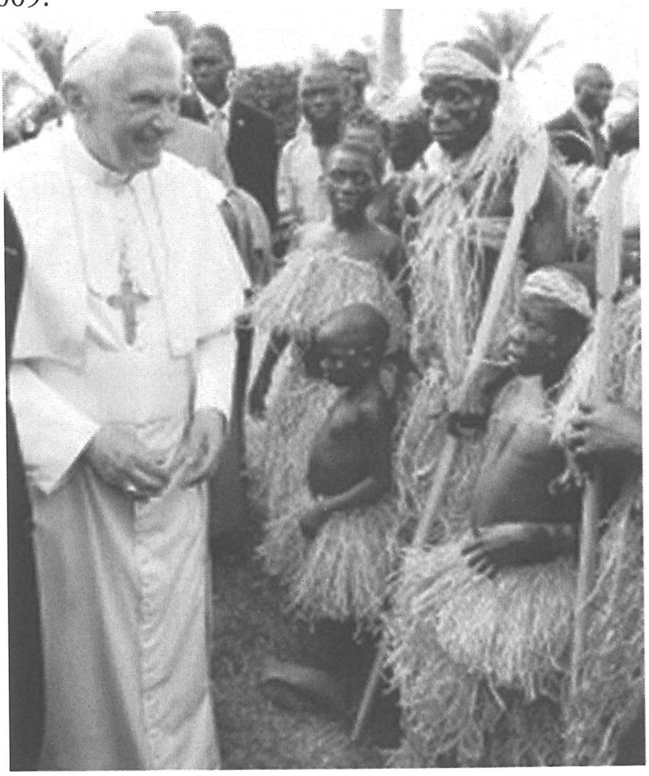
4.4 - Le pape Benoît XVI à la rencontre des Pygmées au Cameroun

4.4a) La photo qui « parle », diffusée à l'occasion du voyage de Benoît XVI, légendée simplement :



« Des pygmées Baka dansent devant le pape le 20 mars 2009. Photo Osservatore Romano/AFP »

4.4b) Le pape Benoît XVI reçoit une délégation de Pygmées le 20 mars 2009.



« *En quittant la nonciature de Yaoundé et avant de rejoindre l'aéroport, Benoît XVI a rencontré un groupe d'une quinzaine de Pygmées Baka de 3 générations différentes. Recevant le pape devant une cabane en feuilles qu'ils avaient construite dans le jardin de la résidence du pape, ils lui ont offert une tortue, une natte et un panier. Ils ont interprété des chants et exécuté des danses à l'intention du souverain pontife.* »

Précisons ici, selon une tradition en Afrique, la tortue peut représenter « *un dévot zélé et un grand savant qui s'applique à mettre en œuvre ce qu'il connaît. Posséder une tortue, ou la voir entrer chez soi signifie s'imposer grâce à un homme de science avec lequel on va établir des liens de parenté.* » Ph.: Mission catholique et Apic.

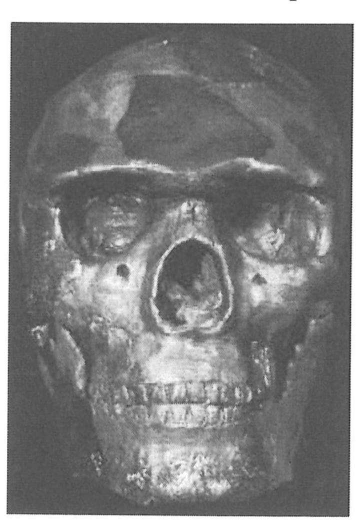
4.5 - Omo I, prototype de l'Homo sapiens, l'ancêtre de l'homme moderne

4.5a) Omo I vu de profil



4.5b) Omo I vu de face

Les Pygmées et les populations mélanodermes d'Afrique descendent tous d'un même ancêtre dont le prototype serait représenté



par le spécimen homo sapiens sapiens dit d'OMO I, qui lui-même, d'après les datations absolues, remonterait à plus de 130000 ans (datation initiale tirée de l'analyse du taux de thorium et d'uranium des coquillages trouvés sur les os). Depuis 2005, les chercheurs Ian MacDougall (Australian National University, Camberra, Australie), Francis Brown (Université de l'Utah, États-Unis), John Fleagle (Stony Brook Université, New York, États-Unis), s'appuyant sur la méthode isotopique à l'argon, portent précisément la datation d'OMO I ainsi que d'OMO II (mis au jour à la même époque) à 195000 ans (±5000). (cf. : Nature N° 433, 17 février 2005) Ils sont tous les deux découverts en 1967 à Kibish en Éthiopie par l'équipe de Richard Leakey, et portent le nom de la rivière Omo au sud de laquelle se trouve le site. Des ossements découverts à Herto en 1997, datés en 2003 de 154 000 ans, avaient alors un moment pu prétendre à être les plus anciens ossements de type Homo sapiens connus, et furent pour l'évènement appelés Homo sapiens *idaltu (*signifiant «ancien», «aîné, «vieil homme» en langue afar*)*. [Photo : Michael day]

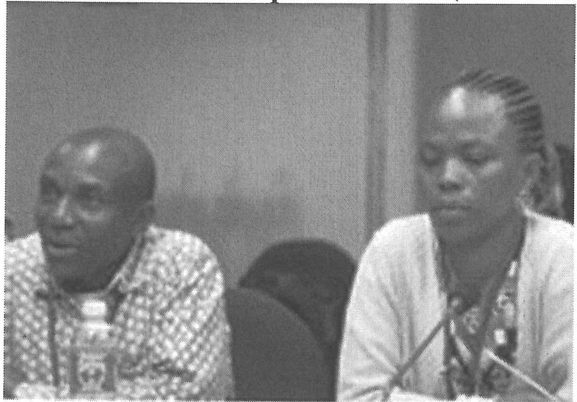
5-Figures associatives et d'institutions relatives aux peuples autochtones d'Afrique

5.1- Kapupu Diwa Mutimanwa,



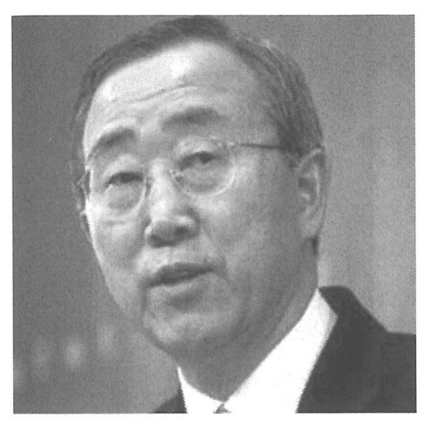
Coordonnateur du REPALEAC (Réseau des peuples autochtones d'Afrique centrale), président national de la Ligue nationale des Associations des autochtones des Pygmées du Congo (LINAPYCO), président du Réseau des populations autochtones pour la gestion durable des écosystèmes forestiers en RDC (REPALEF /RDC)

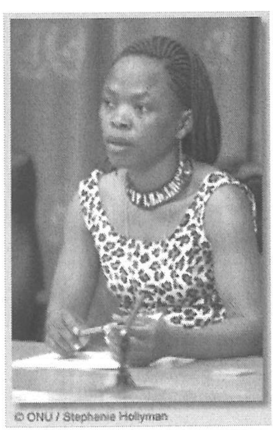
5.2- Une délégation Pygmée de la République démocratique du Congo composée d'Adrien Sinafasi (à gauche) **et Adolphine Muley** (à droite) **se rend à la Banque mondiale** (20-22/10/2007).



Elle s'est entretenue lors des Assemblées annuelles de la Banque mondiale et du FMI, avec des représentants de la direction générale du Groupe de la Banque mondiale. « Nous voulons être des partenaires de la Banque mondiale, mais il doit y avoir une participation réelle et effective de la population locale », déclare, Adrien Sinafasi du groupe basé à Bukavu, Pygmy Dignity (Dignité de Pygmée).

5.3- Ban Ki-moon S.G. de l'ONU (JIPA, 2011) - **Adolphine Muley Byayuwa** à l'ONU (présidente de l'Union pour l'émancipation de la femme autochtone – UEFA - en RDC) ;

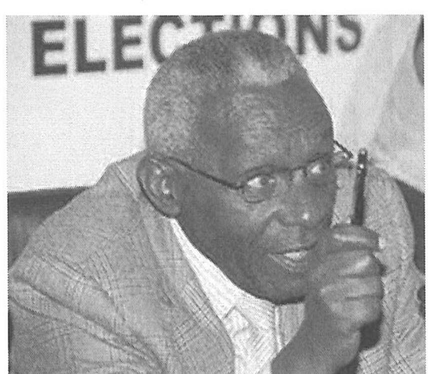




© ONU / Stephanie Hollyman

Elle devient depuis juin 2013, Ministre de l'Agriculture, des Affaires foncières, du Développement rural et de l'Environnement.

5.4- Zephirin Kalimba (Rwuanda), Directeur de la COPORWA



(Communauté des Potiers du Rwanda) devient Sénateur au parlement depuis octobre 2012.

En août 2011, Zéphirin Kalimba mettait en garde : « *Les mauvaises conditions de vie suffiront pour exterminer ces autochtones, le groupe le plus vulnérable et le plus pauvre du pays* ».

5.5- En décembre 2003, **Liberate Viviane Nicayenzi**, seule parlementaire burundaise (Sénatrice) issue de la communauté Batwa, à l'occasion d'une conférence pour l'intégration sociale des Batwa tenue dans la capitale du Burundi, Bujumbura, s'exprimait à ce sujet :



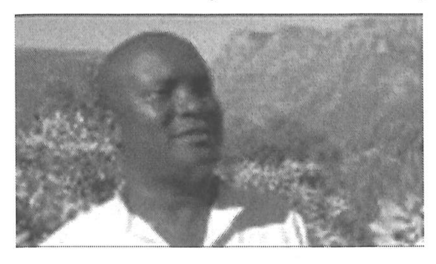
« *Les enfants batwa ne vont pas à l'école ou sont obligés d'abandonner le cursus scolaire, car leurs parents n'ont pas de champ à cultiver.* » Mme Nicayenzi explique : « *Les enfants Batwa ne peuvent pas aller à l'école s'ils ont faim... Les obstacles à l'accession à la propriété empêchent les enfants batwa d'aller à l'école. Nous incitons le gouvernement à adopter un programme clair de distribution de terres aux familles Batwa qui ne sont pas propriétaires de champs* ». Des efforts énormes restent à fournir pour l'intégration et la dignité des Batwa.

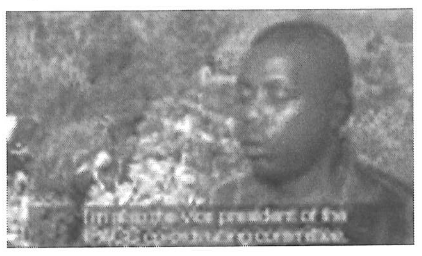
5.6- Léonard Fabrice Odambo Adone, Bakoya du Gabon est le premier journaliste Pygmée et double directeur général de l'entreprise de presse Le Citoyen.Com, et de la Société de développement des peuples autochtones (SODEPA), président de l'Association MINAPYGA (Mouvement des Minorités autochtones et Pygmées du Gabon)



Il résume : « *C'est nous, les peuples autochtones, qui devons être les auteurs et les acteurs de notre destin.* »

5.7- Paul Kanyinke Sena (Kenya) | **Vital Bambanze** (Burundi).

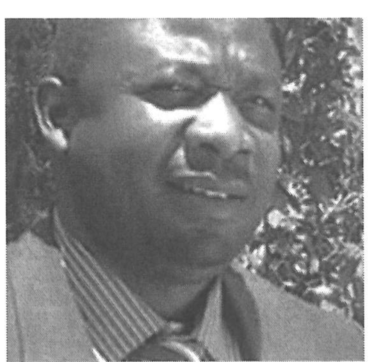




« *Les droits à la culture, à l'éducation et la santé sont des droits fondamentaux pour les peuples autochtones. Ils sont partie intégrante du droit des peuples autochtones à la vie, ainsi que de notre droit à la dignité et au bien-être* », déclare Paul Kanyinke Sena, Président de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones. (Nations Unies, 23 mai 2013)

5.8- Pacifique Mukumba Isumbisho est le directeur exécutif du Centre d'Accompagnement des Autochtones Pygmées et Minoritaires Vulnérables "CAMV" en République démocratique du Congo et représentant de la société civile Africaine dans le conseil d'orientation ONU-REDD.

Au cours du débat des Nations Unies à New York sur le thème « *Terres et Ressources Naturelles* » en mai 2007, M. Pacific Mukumba Isumbisho, représentant du Centre d'accompagnement des autochtones pygmées et minorités vulnérables (CAM V), interpelle le représentant de la Banque Mondiale. Il déplore que les territoires, terres et ressources naturelles de la République Démocratique du Congo (RDC), auparavant occupés et gérés par les Pygmées, étaient à présent utilisés à des fins militaires par des personnes morales ou physiques non autochtones qui sèment la désolation, utilisent les autochtones comme pisteurs ou manœuvres et ne respectent pas les droits de l'homme les plus élémentaires.



5.9- Marie Lisenga Bafalikike en tenue traditionnelle : « *Triste est le sort du peuple autochtone en République Démocratique du Congo, RDC* ».

« *Nous avons été dépossédé de nos terres ancestrales, avons été forcé d'occuper de nouvel espace où on ne nous reconnait pas le droit de propriété,*



et sommes finalement sans repère. Alors que nous sommes citoyens Congolais au même titre que les autres. Mais nous pygmées sommes victimes de l'injustice pour des raisons culturelles et historiques ».

«*Nous vivons dans des conditions médiocres du point de vue de la santé de reproduction où notre espèce et notre catégorie de la population est menacée d'être minoritaire à jamais, et où les femmes ont subi et ont été victimes des viols, des fistules non soignés à cet effet* ». *Source* : sangordc.blogspot.fr, 2011

5.10- Victor Bissengué : auteur de *Contribution à l'histoire ancienne des Pygmées : l'exemple des Aka.*



5.11- Le président David Dacko de la République Centrafricaine et les Pygmées dans la Lobaye.



Il prit sous sa protection le jeune Michel Mboya originaire de Mongoumba, le premier Aka centrafricain qui entra au Collège Émile Gentil en 1960. Il devient Instituteur, Guide interprète, Député (membre du Conseil national de Transition) d'août 2003 à 2005.

Conclusion

Les Pygmées rencontrent aujourd'hui de nouveaux modes de vie qui se traduisent en termes de citoyenneté, d'éducation, de formation, de travail, de santé, d'urbanisation, d'écosystème, de surexploitation forestière et d'exclusion, mettant en péril leur identité, leur survie. Conscients de cette évolution, ils redoutent plus que toute chose la négation de leur citoyenneté et la tendance à vouloir les infantiliser et les diriger. Ils ont leur mot à dire et ont décidé de prendre la parole, de tirer eux-mêmes le signal d'alarme. Nul doute qu'ils apporteront leur expérience millénaire, leur savoir-faire éprouvé, leur optimisme atavique à l'œuvre d'édification de la nation africaine. Encore faut-il ne pas s'obstiner à vouloir changer leur mode de vie.

Victimes de discrimination, ils expriment des préoccupations qui tournent autour des problèmes d'accès à la propriété et à la forêt, d'accès aux services de base comme l'école, la santé et la justice, de participation aux prises de décision, de violations graves des droits de l'homme. Les femmes autochtones subissent particulièrement des viols répétés, souvent collectifs, avec des conséquences psychologiques et physiques graves. Les auteurs, soldats entre autres, répètent impunément leurs actes, car leurs victimes démunies, sans moyens de défense, n'osent porter plainte. Les Pygmées sont confrontés aujourd'hui à une situation alarmante et des plus précaires. Bien plus, la grande forêt d'Afrique centrale ne cesse de se réduire à vive allure. Moke, un sage, un ancien Mbuti qui voit ses congénères subir sévèrement les conséquences de la déforestation, la marginalisation, prononce à juste titre la phrase mémorable: « *La forêt est notre foyer; quand nous quitterons la forêt, ou quand elle mourra, nous mourrons aussi. Nous sommes les gens de la forêt.* »

Ouvreurs de chemin que recevaient les égyptiens pharaoniques à leur cour, premiers occupants de la forêt du bassin du Congo, les Pygmées sont marginalisés, dépouillés en toute légalité. Si les Aka,

les Benzèlé, les Binga, les Bongo, les Koya, les Mbuti, les Twa, ou les Medzan, Bagombe, Barimba, Bayaka, Bibayak, venaient à disparaître, nous aurons tous perdu une part de nous-mêmes. Ce sont des peuples qui ont apporté à l'humanité dans divers domaines (biomédecine, zoologie, cosmogonie, musique, actions économiques). Gardiens de la forêt, écologistes avant l'heure, les Pygmées réclament leur droit de Cité, leur droit au respect.

Dans un entretien sur Radio France Internationale (RFI) le 7 juillet 2012 conduit par Sayouba Traoré dans son émission *Chronique, agriculture et pêche*, Kapupu Diwa Mitumanwa, Président national de la Ligue nationale des Associations autochtones Pygmées du Congo (Linapyco), Coordonnateur régional du Réseau des populations autochtones et locales pour la gestion durable des écosystèmes d'Afrique centrale (Repaleac), précise que « *le Pygmée est considéré comme un sous-homme, totalement exclus.* » Et d'ajouter, « *Il y a la commission des forêts de l'Afrique centrale (Comifac) et nous, en tant que dépositaires de ces forêts, nous n'avons pas été impliqués et nous avons décidé que nous puissions aussi bénéficier des retombées de ces forêts. Et c'est ainsi que nous nous sommes constitués en structure car un individu n'a pas d'impact* ».

Pour sa part, Adolphine Muley Byayuwa, présidente de l'Union pour l'émancipation de la Femme Autochtone (UEFA), insiste sur l'urgence des actions à mener : « *Les Pygmées subissent l'exclusion, le gouvernement de la RDC doit agir avant qu'il ne soit tard.* »

Un espoir, une vision. Le Professeur Cheikh Anta DIOP, en prolégomènes de sa conférence mémorable, nous disait : « *Je crois que nous devons de plus en plus nous habituer à concevoir le Continent africain dans sa globalité puisque aussi bien depuis des millénaires, ce Continent, à notre insu, nous a coulés dans le même moule... L'humanité a une seule origine. Ceci doit nous permettre de nous rapprocher les uns des autres au lieu de nous éloigner et de nous haïr les uns les autres.* » [Conférence au Centre Georges Pompidou, à Paris, par le Professeur Cheikh Anta DIOP : *L'importance de l'Égypte dans les civilisations africaines*, le 7 juin 1985].

Aux questions écologiques et de survie qui se posent aux Maîtres de la forêt, qualifiés péjorativement de Pygmées, lesquelles interpellent la planète entière, des dispositions urgentes et salutaires doivent être prises. Celles-ci font déjà partie des programmes des Nations-Unies, ainsi que des rencontres régulières au Forum International des Peuples Autochtones d'Afrique Centrale (Fipac), dont le dernier (Fipac 3) venait de se tenir du 04 au 07 mars 2014 à Impfondo au Congo-Brazzaville.

Cette nouveauté de la prise en compte internationale de la concomitance entre survie de la planète et pérennité du mode de vie des Autochtones est une donnée nouvelle pour l'intérêt de l'espèce humaine. Le Fipac 3 qui a entre autres eu comme thème *« Populations autochtones, savoir-faire traditionnel et économie verte »* a ouvert des perspectives d'action qui méritent un suivi à long terme. Dans cette étape de construction de cette nouvelle humanité, dans le souci d'une interaction progressive entre les Gens de la forêt et les autres communautés humaines, des propositions, non exhaustives peuvent être faites dans quatre domaines essentiels. Même si redondance il peut y avoir avec les recommandations prises dans certains sommets internationaux, elles consistent pour notre part :

-A inclure les Pygmées dans les systèmes éducatifs des pays dans lesquels ils résident, afin qu'ils soient mis à contribution dans les recherches liées à la pharmacopée, au lieu de les utiliser comme de simples informateurs qui doivent divulguer leur savoir millénaire. Leur implication dans cette recherche appliquée serait plus efficace ;

-A trouver un équilibre entre le mode de vie ancestral des Maîtres de la forêt, et l'urbanisation venue de l'Occident, afin de limiter la déforestation et innover dans un habitat écologique qui privilégierait les matériaux naturels locaux (Bois, chaume, briques en terre cuite, paille, tuiles en argile, nattes tissées, copeaux de bois agglomérés, …) tant dans l'habitation que dans l'infrastructure routière. En lieu et place du béton, des déchets pétroliers polluants, le pavage des routes avec la pierre ou la terre cuite est une alternative plausible pour une urbanisation adaptée des zones rurales et forestières habitées par les Maîtres de la forêt.

- A établir des programmes rigoureux de reboisement associés aux aires dans lesquelles la déforestation par les multinationales est active. Un certain pourcentage des recettes générées par les sociétés d'exploitation forestière devrait alimenter le budget des communautés rurales et forestières dans lesquelles vivent les Gens de la forêt. Leur parfaite connaissance des essences serait mise à contribution pour recréer, faire renaître la forêt vierge sur des savanes déboisées, à l'aide, en partie, du capital généré initialement par l'économie forestière. Faut-il encore que la décentralisation régionale soit effective dans les pays de la sous-région d'Afrique Centrale, afin que ces budgets collectés auprès des sociétés forestières, aillent vraiment dans les caisses des communautés rurales et forestières.

-A installer dans les communautés rurales forestières, une administration locale, interlocutrice des Gens de la forêt, à laquelle eux-mêmes participeraient également, et qui serait le liant avec les régions et les pouvoirs politiques centraux... Or parmi les recommandations du Fipac 2 (Edition 2011), au panel 3, nous notons le noble souhait qui avait été émis à savoir : « *Les Etats doivent aussi faciliter la circulation transfrontalière, pour les catégories des peuples autochtones dont le mode de vie implique les déplacements saisonniers au-delà des frontières nationales.* » Cette question de circulation, non seulement des autochtones, mais aussi des autres communautés, à travers les frontières des États de l'Afrique Centrale, est un enjeu majeur de l'intégration africaine. Puisqu'il s'agit de sortir de la marginalité les Maîtres de la forêt, créer une norme juridique propre à cette communauté consisterait à les maintenir dans cet « *Apartheid* » séculaire qu'ils réfutent actuellement. Cette circulation doit être régie par un texte global qui ne devrait pas stigmatiser une certaine catégorie de populations. Pour y parvenir, il faut que nos états accordent des pouvoirs étendus aux régions et/ou aux provinces. D'où la nécessité d'une politique de décentralisation ou de régionalisation effective, pour tous les états de l'Afrique Centrale. S'il faut aller plus loin, les ressortissants du bassin du Congo doivent adopter un mode de gestion étatique de type fédéral. Lequel, en accordant une large autonomie aux régions, faciliterait, d'un pays à l'autre, la circulation des personnes et des biens, et contribuerait ainsi

à une Union Africaine des Peuples, à l'instar d'une Union Africaine des Chefs d'Etats qui se réunissent à Addis-Abeba, sans aucune réelle implication dans l'éternelle paupérisation des populations africaines.

Les populations d'Afrique désignées Pygmées ne sont pas des Gyeli ou Bagyeli - ce qui signifie petits, enfants, des gens qui ne réfléchissent pas beaucoup, comme il se dit par exemple en Goumba au Cameroun -, qu'il faut diriger ou leur dicter la conduite à tenir.

Il s'agit de mettre en valeur les connaissances de ces Maîtres de la forêt et de les soutenir dans leur lutte pour la survie, la protection de l'écosystème, le respect de leurs droits en tant qu'êtres humains à part entière.

Leur apport en biomédecine et en botanique, leurs musiques curatives, pour ne citer que ces trois cas, est aujourd'hui universellement prouvé.

Des chercheurs en toutes disciplines, toutes personnes ou entités conscientes, de bonne foi, sont appelées à contribuer pour une juste reconnaissance du signal d'alarme émis par les Pygmées qui réfutent la discrimination et la marginalisation.

C'est à ce titre que nous avons créé une association dédiée à la cause pygmée. En notre qualité d'organisme indépendant et non gouvernemental, nous souhaitons jouer un rôle complémentaire à tout ce travail qui s'effectue au sein d'organismes étatiques, sous régionaux et/ou internationaux, pour ré-humaniser la réalité concrète vécue par les Maîtres de la forêt.

Annexes : Débats autour du livre
Contribution à l'histoire ancienne des Pygmées : l'exemple des Aka,
de Victor Bissengué.

I. Pour une réconciliation des civilisations africaines avec l'histoire universelle.

Victor Bissengué

Nous sommes petits, petits entre les petits. Pourquoi donc cela ? Parce que nos pères, les premiers de tous les humains, ceux qui nous ont précédés, étaient ainsi faits, et bien de soleils ont lui, bien de lunes ont brillé depuis leur époque. Combien ? Nul ne saurait les compter ! Un, deux, trois, et encore un, deux, trois, et longtemps, très longtemps : un cerveau humain s'épuiserait à vouloir les dénombrer.

Propos d'un Pygmée Aka rapportés par Schweinfurth[1].

Lecteur assidu de la revue L'Homme dont nous louons la qualité de présentation, l'objectivité de la ligne rédactionnelle et l'extrême richesse des contributions, notre attention a été attirée dans la dernière livraison par le compte rendu de Luc Bouquiaux mettant en cause de façon tendancieuse et discourtoise notre ouvrage intitulé *Contribution à l'histoire ancienne des Pygmées : l'exemple des Aka*.

En fait de recension, Luc Bouquiaux, faisant fi de toute règle déontologique, se livre à des règlements de comptes visant d'autres chercheurs africains, en l'occurrence les égyptologues Cheikh Anta Diop, Théophile Obenga et Jean-Charles Coovi Gomez.

Ainsi, nous sommes de facto associés – par pur amalgame – à un courant malicieusement dénommé *l'afrocentrisme*[2] alors même qu'une telle terminologie, au demeurant jamais définie, n'apparaît nulle part dans notre essai.

Dans ces conditions, pour la sérénité du « débat » ainsi amorcé, nous rappelons au lecteur impartial que nos travaux visent avant tout

à élucider trois questions essentielles restées jusqu'ici sans réponses satisfaisantes et probantes :

1) Quelles sont les plus anciennes attestations relatives à l'origine des Pygmées en général et des Aka en particulier ?

2) Quelles sont les sources anciennes faisant état de façon indiscutable de la présence des Pygmées dans les annales de l'histoire universelle ?

3) Quel est le legs de ces populations à l'humanité dans les domaines de la culture, de l'économie, de la pharmacopée, etc. ?

Du reste, comme l'indique le titre même de l'ouvrage, les idées qui y sont exposées loin d'être exhaustives, se veulent une contribution appelant des développements ultérieurs.

Mais Luc Bouquiaux, dissipé et emporté par la passion, feint d'ignorer nos précautions d'usage et choisit délibérément de se situer sur le terrain de l'invective, de la calomnie et du procès d'intention.

Nous refusons pour notre part de le suivre dans cette voie infructueuse et stérile en rappelant une fois de plus l'opinion constructive de notre illustre préfacier feu Pierre Kalck[3] qui nous interpellait en ces termes : « *Notre ami a pris soin d'effectuer un rappel de l'ancienneté de la culture pygmée, faisant un sort, s'il en est encore besoin, aux idées reçues concernant cette population d'une rare vitalité culturelle* » (p. 13). Il ajoutait ensuite : « *Il faut se réjouir qu'en cette fin du vingtième siècle, l'identité et l'étrange force culturelle de la population pygmée se trouvent, enfin, révélées, étudiées, présentées. Des chercheurs venus de divers pays et appartenant à diverses disciplines se consacrent, depuis plusieurs années aux études pygmées* » (p. 16).

C'est dans cette perspective d'une coopération internationale pluridisciplinaire que nous inscrivons notre propre démarche théorique en prenant soin de ne jamais nous départir de la courtoisie, du respect et de l'équité dus à la communauté des pairs.

Au terme de cet échange que nous voulons entièrement dépassionné, notre unique ambition demeure la réconciliation des civilisations africaines avec l'histoire universelle et le rétablissement sans complaisance de la vérité historique.

L'esquisse d'une histoire ancienne des Pygmées et les acquis scientifiques de l'égyptologie contemporaine.

On est de prime abord intrigué par le procédé inhabituel, dont Luc Bouquiaux est désormais coutumier, et qui consiste à éluder le fond de notre argumentation pour ergoter sur des détails insignifiants. Ainsi, la question de la transcription phonétique des langues parlées en République Centrafricaine ne constitue nullement l'axe principal de notre démonstration. En réalité, l'ouvrage incriminé se veut une contribution à l'historiographie moderne qui tend à occulter l'apport des Pygmées à l'humanité. En effet, rares sont les synthèses permettant d'esquisser une histoire ancienne et solidement étayée des Pygmées. On peut ainsi résumer en trois principaux points les résultats des recherches récentes :

1) Dans l'état actuel de nos connaissances en paléontologie humaine, en archéologie préhistorique et en génétique, les Pygmées descendent tous d'un même ancêtre dont le prototype serait représenté par le spécimen homo sapiens dit d'OMO 1 qui lui-même, d'après les datations absolues, remonterait à plus de 130000 ans. Les travaux de Gérard Lucotte[4] fondés entre autres sur les données des marqueurs protéiques, des marqueurs ADN nucléaires et de l'ADN mitochondrial indiquent que ce sont les Pygmées Aka actuellement localisés en République Centrafricaine qui présentent de façon majoritaire l'haplotype Y primitif. Il en résulte que ces populations très anciennes ont pris une part prépondérante dans l'élaboration des premières manifestations culturelles de l'humanité ;

2) Dès la plus haute Antiquité, les Égyptiens de l'époque pharaonique les désignaient sous le nom de deneg afin de les distinguer des nains pathologiques et brachymorphes dénommés quant à eux nemou.

Le panthéon égyptien signale de façon précoce les attributs du dieu d'origine soudanaise Bès incarné par la figure d'un Pygmée authentique. Merenre 1er, Pharaon de la VIe dynastie, lança quatre expéditions en direction du pays de Yam, au-delà de la Nubie. Il confia cette tâche au monarque d'Éléphantine Herkhouf, mais après

sa disparition c'est son successeur Neferkare Pépi II qui accueillit le Pygmée Aka dont la présence à la cour du Pharaon fut alors assimilée à une véritable bénédiction divine. À ces époques reculées, le rôle civilisateur des Pygmées était reconnu et consigné dans les documents historiques ;

3) les Pygmées Aka semblent avoir été des acteurs économiques de premier plan dans le cadre du commerce transnilotique. Ils étaient familiarisés avec les voies de communication anciennes, en particulier celles des oasis (Dounkoul, Khargeh, Dakhleh, etc.). Outre leur réputation de grands pisteurs, ils avaient coutume de convoyer depuis les confins de la forêt équatoriale jusqu'à la basse vallée du Nil les produits et autres marchandises indispensables à la Nubie et à l'Égypte pharaonique. En outre, leur connaissance des vertus curatives des plantes médicinales, la richesse exceptionnelle de leur musique et de leur chorégraphie, la profondeur philosophique de leurs cosmogonies ancestrales, etc. contrastent singulièrement avec les clichés et autres stéréotypes raciologiques accumulés au fil du temps par l'ethnographie coloniale.

Au lieu de discuter techniquement de la validité des arguments historiques contenus dans l'ouvrage, Luc Bouquiaux se livre à une croisade malsaine contre une prétendue *idéologie afrocentriste*. Ce faisant, il ignore que la légitimité d'une étude des relations entre l'Égypte ancienne et le reste de l'Afrique noire a déjà été solennellement reconnue et encouragée par les égyptologues français les plus qualifiés.

En effet, dès le 10 mai 1831, Jean-François Champollion, soulignait avec force la valeur heuristique de l'argument linguistique notamment en ce qui concerne la détermination de l'origine du peuplement égyptien.

Par la suite, l'hypothèse sémitique reposant sur des présupposés idéologiques a longtemps pesé sur les recherches linguistiques sans que ses principaux protagonistes (de Theodore Benfey à Greenberg en passant par Marcel Cohen) n'aient jamais pu reconstruire selon les règles universellement admises en linguistique historique comparative, l'ancêtre commun supposé de l'égyptien ancien, du berbère, du sémitique, etc.[5].

Par conséquent, en qualifiant le colloque international d'égyptologie du Caire[6] et cela contre l'opinion parfaitement justifiée de Jean-Charles Coovi Gomez[7] de « mythe », Luc Bouquiaux rejette du même coup avec dédain et arrogance les dépositions convergentes des meilleurs égyptologues français de notre temps, Jean Leclant, Jean Vercoutter et Serge Sauneron.

Rappelons que deux années avant le colloque du Caire, Jean Leclant écrivait dans le *Lexikon der Ägyptolgie* :

« *On doit admettre que pour la lecture des textes et l'interprétation des reliefs pharaoniques la meilleure approche n'est peut-être pas dans les Dialogues de Platon ou les chefs-d'œuvre de Praxitèle, mais dans tel masque Senoufo ou les Entretiens avec Ogotemmêli* ».

On conçoit dès lors aisément que face aux démonstrations scientifiques irréfutables de Cheikh Anta Diop et Théophile Obenga, les égyptologues Vercoutter et Leclant aient réitéré en 1974 au Caire leur intime conviction :

« *Le Professeur Vercoutter a déclaré que, pour lui, l'Égypte était africaine dans son écriture, dans sa culture et dans sa manière de penser. Le Professeur Leclant a reconnu ce même caractère africain dans le tempérament et la manière de penser des Égyptiens.* »

Mais pour notre propos, c'est le point de vue autorisé du grand égyptologue-grammairien Serge Sauneron qui nous paraît décisif :

« *Le Professeur Sauneron, après avoir noté l'intérêt de la méthode utilisée puisque la parenté en ancien égyptien et en wolof des pronoms suffixes à la troisième personne du singulier ne peut être un accident, a souhaité qu'un effort soit fait pour reconstituer une langue paléo-africaine à partir des langues actuelles.* »

De nos jours, les chercheurs africains regroupés au sein de l'École africaine d'égyptologie poursuivent leurs recherches dans le sens indiqué par les recommandations du colloque du Caire[8]. Luc Bouquiaux dans son ouvrage intitulé Des chercheurs sans chaise longue : plaidoyer pour les sciences molles[9] admettait paradoxalement la consistance de la thèse d'une parenté linguistique de type génétique entre l'égyptien ancien et les langues africaines modernes. C'est ce dont témoigne Lilyan Kesteloot dans le passage suivant :

« *Il n'y a qu'un linguiste ethnologue à Paris, qui puisse témoigner de la validité des travaux de Cheikh Anta Diop, avec la compétence nécessaire. C'est Luc Bouquiaux, maître de recherches au CNRS ; il a d'abord fait des études sur la langue égyptienne. Ensuite il a travaillé au Nigeria sur le Haoussa. Il a été frappé par les ressemblances structurelles entre les deux langues, et en conséquence, les théories de Cheikh Anta Diop lui paraissent parfaitement fondées.* »[10]

De deux choses l'une : ou bien Luc Bouquiaux est un *afrocentriste* repenti ou alors il est un *africaniste* amnésique. Quoi qu'il en soit, il ne peut plus se retrancher derrière des arguments d'autorité pour esquiver la véritable question de fond qui lui avait été posée par le Professeur Obenga mais à laquelle il s'est bien gardé à ce jour d'apporter une réponse personnelle et argumentée : « *À quelle famille de langues actuellement connues appartient l'égyptien ancien compte tenu de l'état des connaissances ?* ».[11]

En effet, il est fort douteux que la référence dogmatique au texte méthodologiquement confus de Pascal Vernus puisse tenir lieu de réponse puisqu'il se contente d'aligner une liste non instruite « d'isoglosses lexicaux » mais sans jamais reconstruire l'ancêtre prédialectal commun aux langues supposées apparentées.[12]

La promotion des langues africaines dans le cadre du bilinguisme

La mise en œuvre d'une approche sémiologique (au sens de Ferdinand de Saussure et de Charles Peirce) implique nécessairement qu'on renonce dorénavant au métalangage formel mis au point par les linguistes africanistes pour décrire, classer et analyser les langues africaines en faisant volontairement abstraction de leur génie propre. Au demeurant, cette remarque vaut pour toute autre discipline à prétention scientifique. Elle ne peut être intelligible qu'à la lumière de la problématique de l'inauguralité telle qu'elle a été énoncée et explicitée par M. Kiese M'Boka qui souligne :

« *L'impossibilité d'inaugurer dans la recherche sans une rupture épistémologique par rapport aux paradigmes existants.*

Or cette rupture n'est pas possible avec la seule connaissance

enseignée par l'Establishment qui défend les paradigmes institués. Il s'agit d'une connaissance travaillant à la reproduction des valeurs établies [Nominalisme scientifique]... L'inauguralité s'ouvre alors comme la seule réponse au péril de l'exclusion. Inaugurer est alors d'autant plus nécessaire pour la science qu'elle crée des théories capables de se concurrencer et d'assurer son incessant procès. Ainsi la question de l'inauguralité convoque d'abord le retour constant de la science sur elle-même, condition de sa survie »[13].

Rappelons à la suite de Ferdinand de Saussure et d'Émile Benveniste que toutes les langues du monde sans aucune exception peuvent faire l'objet d'une étude scientifique rigoureuse. Dans le cas des langues négroafricaines modernes, la classification généralement admise depuis les travaux de Joseph Greenberg est sujette à caution, car de l'avis d'un expert comme Istvan Fodor, le linguiste américain a omis d'établir les règles de correspondances phonétiques (*sound laws*) [14].

L'idée qu'il existe des langues pauvres, exotiques, concrètes qui ne peuvent être viables que si on admet l'hypothèse d'une *créolisation réciproque* avec les langues écrites, logiques et abstraites d'Europe a toujours des adeptes parmi les ethnolinguistes africanistes :

« Travaillant [...] sur l'enrichissement du sango, Luc Bouquiaux insistait sur la pauvreté du sango véhiculaire : « *Parlé par des populations dont ce n'est pas la langue maternelle et toujours appris par voie orale par simple contact, le sango véhiculaire est pauvre, comptant tout au plus un millier de mots* ». Le linguiste mettait alors en valeur ce qu'il appelait « *la créolisation du français par le sango véhiculaire, phénomène réciproque* », semblant vouloir désigner par le terme de créolisation le mélange des deux langues français et sango »[15].

Cette conception erronée défendue par le linguiste américain William J. Samarin et que Luc Bouquiaux reprend à son compte repose sur un préjugé évolutionniste désormais obsolète. C'est pourquoi, certains spécialistes qui ont l'avantage d'être des locuteurs de ces langues la combattent sans répit :

« *Nous avons été le premier* (Diki-Kidiri 1979, 1982) *à contester cette classification, qui ne traduisait que le sentiment subjectif de son*

auteur, et n'était fondé ni sur une étude comparative des données de la langue, ni même sur une approche théorique rigoureuse. D'autres auteurs d'horizons divers, notamment la Suédoise Christina Thornell (1997) et l'Américain Charles Morrill (1997) ont démontré par leurs travaux respectifs que le sango ne pouvait pas être considéré comme un pidgin ou un créole mais bel et bien une langue oubanguienne du groupe ngbandi. Bien que désormais avérée comme fausse, le classement du sango parmi les pidgins et créoles continue d'être recopiée à l'infini... comme une onde sonore qui tarde à s'estomper »[16].

Cette mise au point démontre comme le suggérait le linguiste Maurice Houis que la maîtrise des langues africaines est indispensable avant tout effort de classification ou de généralisation[17]. Luc Bouquiaux l'admet implicitement mais il pêche ici encore par esprit de contradiction :

« *Quant à la notation des tons, le problème est loin d'être résolu. Si celle-ci s'impose dans une notation rigoureuse, elle peut paraître fastidieuse au locuteur de la langue qui tape un texte ou qui écrit au courant de sa plume. La solution préconisée par Marcel Diki-Kidiri dans son ouvrage est relativement économique, mais difficile et sûrement pas pédagogique, car le même mot peut avoir jusqu'à quatre graphies différentes suivant sa place dans la phrase. Une solution plus simple serait de ne pas noter le ton le plus fréquent, le bas en l'occurrence* » [18].

Loin d'être *simple*, cette solution adoptée dans le Dictionnaire sango-français de Luc Bouquiaux paraît à juste titre aux locuteurs du sango plutôt simpliste parce que méconnaissant le génie créateur de la langue. Ainsi, toutes les observations de Luc Bouquiaux portant sur la transcription phonétique et l'orthographe des langues sollicitées dans notre ouvrage sont dénuées de toute pertinence scientifique. On est donc loin de ce qu'il appelle non sans outrance *les fantaisies diopo-obenguiennes*, car il ignore que des propositions sont actuellement à l'étude dans un domaine qui évolue au fur et à mesure qu'on découvre la complexité du système phonologique et orthographique des langues africaines. À ce sujet, Marcel Diki-Kidiri nous informe qu'une nouvelle orthographe du sango est actuellement à l'étude : « *Cette orthographe est en cours de test par plusieurs organismes centrafricains durant cette*

année 2006 et jusqu'en 2007. Une table ronde est prévue en 2007, à Bangui, pour en discuter » [19].

L'avenir des langues africaines passe par leur promotion dans tous les domaines de la vie culturelle, économique, sociale et politique. Cela ne contredit en rien le statut des langues européennes qui rendent possible une communication avec le monde extérieur. En République Centrafricaine, le sango par exemple est devenu à côté du français une véritable langue officielle et nul ne saurait mettre en doute sa complexité grammaticale et ses possibilités lexicales. Il y a donc lieu de militer pour un véritable bilinguisme au lieu de miser sur un hypothétique et illusoire processus de créolisation.

Relevons enfin quelques procédés peu recommandables auxquels Luc Bouquiaux a recours pour disqualifier nos travaux :

• On ne peut que déplorer l'usage qu'il fait de la réputation et de l'autorité incontestable de Serge Bahuchet qui lui sert apparemment de bouclier. L'allusion aux « minables travaux de Serge Bahuchet » abusivement attribuée à Jean-Charles Coovi Gomez ne figure nulle part dans le texte référencé. Loin de nous l'idée de sous-estimer la contribution de Serge Bahuchet à la connaissance de la culture des Pygmées. La même remarque vaut pour les travaux de Simha Arom dans le domaine de la musicologie, de Jacqueline M.-C. Thomas et son équipe pour la volumineuse Encyclopédie des Pygmées Aka (12 volumes) signalée par Pierre Kalck en préface ;

• Dans notre esprit, il n'y a aucune opposition entre les chercheurs africains et européens. Au contraire, les travaux de Marcel Griaule, Germaine Dieterlen, Théodore Monod, Jean Rouch, Pierre Kalck, Jean Leclant, Hartwig Alten-Muller, Gunther Brauer, etc., contribuent à une meilleure connaissance des civilisations africaines ;

• Il est regrettable que Luc Bouquiaux ait cru devoir faire état d'une mystérieuse communication entre lui-même et Marcel Diki-Kidiri pour insinuer que ce dernier n'aurait jamais apporté sa caution scientifique à nos recherches. En se reportant au passage incriminé, on s'apercevra qu'il y est fait mention d'une simple dédicace. Le procédé désormais connu consiste à opposer les chercheurs africains les uns aux autres pour ensuite les discréditer ;

• Dans un passage injurieux, Luc Bouquiaux se permet de qualifier les peuples africains actuels de nostalgiques et de dégénérés : « En regard des grands ancêtres, les peuples d'aujourd'hui apparaissent toujours comme les survivants dégénérés, qui n'arrivent pas à se remettre d'un passé colonial, oubliant que tous les peuples ont été colonisés à un moment de leur histoire ». Il est inadmissible qu'un chercheur à court d'argument perde son sang-froid au point d'attenter à l'image et à la dignité de tout un continent ;

• Il ne s'agit pas de se « liguer » contre d'autres chercheurs ayant un point de vue différent, mais de créer les conditions d'un dialogue fécond et d'un échange permanent d'informations.

Notre intention était d'attirer l'attention des lecteurs non avertis sur l'extraordinaire vitalité de la culture des Pygmées en général et des Aka en particulier. Il s'agit de combler une lacune persistante de l'historiographie moderne. C'est pourquoi il y a nécessité d'encourager une véritable collaboration entre les chercheurs africains et non africains, en actualisant dans la mesure du possible les connaissances relatives au passé humain de l'Afrique. Cela rend indispensable une démarche pluridisciplinaire, et il faut éviter de raisonner sur des idées qui remontent au XIXe siècle. Un tel dialogue suppose au préalable l'acceptation des règles élémentaires du débat intellectuel et le respect des opinions émises par tous les chercheurs d'où qu'ils viennent, afin de prohiber à jamais toute logique d'exclusion et de stigmatisation. Il est heureux que des auteurs comme Jacqueline M.-C. Thomas, Serge Bahuchet, Simha Arom, Gérard Lucotte, Pierre Kalck, France Cloarec-Hess, Gilbert Rouget, Marcel Diki-Kidiri, Étienne Zangato, pour ne citer que ceux-là, se soient inscrits dans la dynamique d'une coopération internationale pluridisciplinaire.

Aussi, les partisans de « l'originalité absolue » s'appuyant sur un prétendu antagonisme séculaire entre Pygmées et « Grands Noirs » en arrivent à opter pour un « développement séparé » qui aboutirait en fait à la création de réserves en milieu forestier. La meilleure solution consisterait selon nous à favoriser au contraire une coexistence pacifique de tous ces peuples dans un cadre institutionnel

unitaire garantissant les droits de tous. Munis de leur expérience et de leur savoir-faire millénaire, les Pygmées Aka comptent peser dans le processus d'édification de la Nation. C'est ce témoignage d'espoir que nous avons voulu porter à la connaissance des lecteurs et il est regrettable que Luc Bouquiaux dans son compte rendu ne l'ait ni compris, ni reconnu.

Mots Clés / Keywords : Pygmées / Pygmies – langues africaines / african languages – histoire / history – égyptologie / egyptology – afrocentricité / afrocentricity.

[Cf. *Pour une réconciliation des civilisations africaines avec l'histoire universelle* - texte en réponse à l'À Propos de Luc Bouquiaux, « Les Pygmées Aka victimes de l'afrocentrisme ? », recension de l'ouvrage *Contribution à l'histoire ancienne des Pygmées : l'exemple des Aka* (dans *L'Homme Revue française d'anthropologie*, n° 179, pp. 227-235, 2006) : *L'Homme*, n° 181, pp. 189-195, 2007].

---

1. R. P. Henri Trilles, *Les Pygmées de la forêt équatoriale*, Paris, Bloud & Gay, 1932 : 27.
2. Notons que Cheikh Anta Diop n'a jamais utilisé ce terme pour qualifier son œuvre et celles de ses continuateurs. Kete Asante (*The Painful Demise of Eurocentrism : an Afrocentric Response to Critics*, Trenton, Africa World Press, 1999) parle plutôt d'afrocentricité (afrocentricity) dans une acception totalement neutre. Le mot afrocentrisme affecté d'une connotation négative et caricaturale est plutôt une invention des africanistes eurocentristes (cf. Mary Lefkovitz, Not Out of Africa : How Afrocentrism Became an Excuse to Teach Myth as History, New York, Basic Books, 1996).
3. Pierre Kalck était juriste, historien, ancien administrateur civil en Oubangui Chari (République Centrafricaine), membre de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer.
4. Voir en particulier, *Introduction à l'anthropologie moléculaire. Ève était noire*, Paris, Lavoisier-Technique et documentation, 1990.
5. Joseph Harold Greenberg, *The Languages of Africa*, Bloomington, Indiana University, 1966.
6. Cf. Unesco, *Histoire générale de l'Afrique : Études et documents, 1* : « Le Peuplement de l'Égypte ancienne et le déchiffrement de l'écriture

méroïtique. Acte du colloque tenu au Caire du 28 janvier au 3 février 1974 », Paris, Unesco, 1978, p. 73-126.

7. Jean-Claude Coovi Gomez, « La signification du vocable Akhu en Égypte ancienne et en Afrique noire contemporaine », in *Ankh*, 3, 1994; cf. Maât, le principe organisationnel universel de la civilisation égyptienne (à paraître, 2007).
8. C'est le cas notamment de Théophile Obenga, Mubabinge Bilolo, Aboubacry Moussa Lam, Gilbert Ngom, Babacar Sall, Jean-Charles Coovi Gomez, Mohamadou Nissire Sarr, etc.
9. Paris, Atelier Alpha Blue, 1982.
10. Lilyan Kesteloot, *Anthologie négro-africaine : panorama critique des prosateurs, poètes et dramaturges noirs du XXe siècle (1918-1981)*, Vanves, Édicef, 1992 : 442.
11. Théophile Obenga, « Réponse aux Réflexions... de Luc Bouquiaux », *Ankh*, 4-5, 1995-1996 : 317-346.
12. Théophile Obenga, *Le Sens de la lutte contre l'africanisme eurocentriste*, Paris, L'Harmattan / Gif-sur-Yvette, Khepera, 2001.
13. Kiese Mboka, « Phénoménologie de l'inauguralité », in Kiese Mboka & Mâwa-Kiese Mawawa, *Hommage à Cheikh Anta Diop*, Paris, Paari, 2004: p.141.
14. Istvan Fodor, *The Problems of the Classification of the African Languages*, Budapest, Center for Afro-Asian Research of the Hungarian Academy of Sciences, 1966.
15. Ambroise Quéffelec, avec la collaboration de Martine Wenezoui-Deschamps & Jean Daloba, *Le français en Centrafrique : lexique et société*, Vanves, Éd. Edicef / Montréal AUPELF, 1997. [Cf.:www.bibliotheque.refer.org/livre11/partie4.htm].
16. Marcel Diki-Kidiri, Pour une véritable diversité des langues et des cultures dans le cyberespace. Texte mis à disposition sous forme d'un fichier téléchargeable le 12 décembre 2002 sur le site internet de l'Unesco.
17. Maurice Houis, « La description des langues négro-africaines : une problématique grammaticale », *Afrique et Langage*, 2, 1974.
18. Luc Bouquiaux, *Dictionnaire sango-français*, Paris, Société d'études linguistiques et anthropologiques de France, 1978 : 618.
19. Marcel Diki-Kidiri, *Réforme orthographique Sango*, 01/06/2006 [http://sango.free.fr].

II. Victor Bissengué, défenseur et historien des Pygmées

Entretien avec Maria Poumier, Entre la plume et l'enclume, Paris le 7 juillet 2007 sur sa *Contribution à l'histoire ancienne des Pygmées*, L'Harmattan, 2004.

M. P. : Victor Bissengué, votre site *www.sangonet.com*, soit « Connaissance de l'Afrique, Information, Culture, Histoire, Africonomie » joue un rôle important dans la communauté africaine de France, mais il n'est certainement pas assez connu en dehors de ce cercle. Vous écrivez : « *Notre unique ambition demeure la réconciliation des civilisations africaines avec l'histoire universelle et le rétablissement sans complaisance de la vérité historique* ». Et vous avez publié dans la revue *Museum* de l'UNESCO un article sur le Centre Georges Pompidou « Paris : un explorateur africain au Plateau Beaubourg ». Vous suggérez donc qu'un regard néocolonialiste persiste, qu'il pervertit la connaissance de l'Afrique ?

V. B. : L'historiographie moderne tend à occulter l'apport des Africains à l'humanité. Voyez ce qui se passe avec le terme d'afrocentrisme, inventé pour accabler les chercheurs africains. C'est aux Etats-Unis que le chercheur Molefi Kete Asante a instauré la légitimité scientifique de l'« afrocentricity », dans une acception totalement neutre ; mais en français, cela a été traduit malicieusement par « afrocentrisme », pour nous dénigrer, comme s'il s'agissait d'un –isme, d'un parti pris idéologique [1]. Les Professeurs Cheikh Anta Diop et Théophile Obenga n'ont jamais été les « pères fondateurs » d'une option idéologique. En cherchant bien, on verrait que Diop n'a jamais parlé d'afrocentrisme; il n'a jamais utilisé ce terme pour qualifier son œuvre et celles de ses continuateurs.

M. P. : Que reprochez-vous exactement à l'africaniste Luc Bouquiaux ?

V. B. : Il s'évertue à opposer les chercheurs africains entre eux de façon à ce qu'ils se méfient les uns des autres, pour ensuite les

discréditer tous, c'est très pernicieux. Il a publié un article lors de la parution de mon ouvrage sur les Pygmées, sans en discuter le contenu, mais avec le qualificatif « qui tue », pour l'ancienne génération des chercheurs européens : l'afrocentrisme. Par ce biais, bafouant toutes les règles de la déontologie, il voulait régler ses comptes avec d'autres chercheurs africains, en l'occurrence les égyptologues Cheikh Anta Diop, Théophile Obenga et Jean-Charles Coovi Gomez.

M. P. : On continue donc, chez les archéologues et ethnologues, à exclure les Africains de la recherche sur l'Afrique, à leur couper la parole comme on coupe un membre ?

V.B. : Si dans ma bibliographie, j'avais fait une grande place à ce monsieur, alors qu'il n'a rien à apporter à mon sujet, alors je serais rentré en grâce. C'est le mandarin typique. Mais je ne suis pas son étudiant, et je n'aspire à aucun poste… Il n'est pas sur le terrain de la recherche, il préfère le dédain et l'arrogance. Il est si maladroit que ses collègues ne peuvent pas le suivre sur ce terrain ; mais où veut-il en venir ? De deux choses l'une : ou bien Luc Bouquiaux est un « afrocentriste » repenti ou alors il est un « africaniste » amnésique. Il a admis l'existence d'une langue unique paléoafricaine, et la thèse d'une parenté linguistique de type génétique entre l'égyptien ancien et les langues africaines modernes; mais il méprise une langue véhiculaire aussi importante que le sango - qu'il ne parle pas - et le considère comme un dialecte, un créole appelé à disparaître.

M. P. : D'ailleurs, le nom de votre site est le nom de votre langue maternelle, le sango, parlé dans toute l'Afrique centrale, de culture bantoue. Est-ce que le nom même de la langue signifie quelque chose ?

V.B. : Tout à fait ; en République Centrafricaine, mon pays, le sango est la langue officielle, avec le français ; « sango » s'utilise tout le temps dans la conversation, ainsi quand vous rencontrez une vieille connaissance, au sens de « quoi de neuf ? » ; « sango », c'est la nouvelle, l'information ; et cette langue déborde sur le Tchad, le Cameroun et le

Congo. Vous savez, tous les Africains sont polyglottes, on a en général une langue maternelle et une langue paternelle, on prend femme chez des voisins qui parlent une autre langue. Cela n'entrave pas du tout la communication. Les Pygmées parlent sango, comme moi, ce qui me permet d'être leur interprète naturel. En Europe aussi, chacun recommence à parler plusieurs langues.

M. P. : Les Pygmées sont qualifiés d' « indigènes » dans les articles en anglais. L'Unesco avait déclaré la décennie 1994-2004, décennie des minorités autochtones. Que s'est-il fait à ce moment-là ?

V.B. : Rien, dans le cadre de l'Unesco, en matière de recherche ! Cependant, la communauté internationale est unanime pour reconnaître une valeur universelle exceptionnelle aux « Traditions Orales des Pygmées Aka de Centrafrique », proclamées patrimoine mondial oral et immatériel », à l'initiative d'un jury composé d'experts, en novembre 2003. Il convient de suivre et de poursuivre l'expérience menée au Gabon avec l'appui de l'Unesco, notamment pour « la Protection des ressources culturelles et la Sauvegarde du patrimoine linguistique des pygmées » L'Unicef a initié pour sa part un projet de développement intégré en milieu pygmée dont les populations autochtones sont réparties dans six provinces.

M.P. : C'est dans le cadre de cette prise de conscience internationale que vous avez donc publié aux éditions l'Harmattan : *Contribution à l'histoire ancienne des Pygmées: l'exemple des Aka* . Votre livre est-il la première synthèse sur les Pygmées ?

V.B. : En fait, on a multiplié les monographies, principalement sur la musique pygmée ; les Africains évoquent les Pygmées et les glorifient dans des romans, et des documentaires. Mais il n'y avait rien sur leur histoire, et pourtant les documents existent; on peut lire les hiéroglyphes, on peut consulter les archives, interroger « les traditions orales » et les différentes « traces des cultures ». Il n'y avait jamais eu d'approche pluridisciplinaire, ce que j'ai voulu mettre en œuvre,

tout simplement parce que les Pygmées sont encore considérés comme infra-humains.

M.P. : Votre livre a été préfacé par Pierre Kalck, juriste, historien, ancien administrateur civil en Oubangui Chari (République Centrafricaine), membre de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer. S'agit-il d'un maître à penser ?

V.B. : Non, pas du tout, mais il a été honnête; il était chef de district à l'époque coloniale, et c'est un homme qui avait de la sensibilité pour le pays ; on lui doit un livre de référence, le premier livre d'histoire de la République Centrafricaine, et dans ce cadre, il traite de la région forestière, revendiquée par les Pygmées. C'est maintenant aux Centrafricains d'écrire d'autres livres. Il y a bien des africanologues européens et d'autres chercheurs qui s'inscrivent honnêtement dans la dynamique d'une coopération internationale pluridisciplinaire: Jacqueline M.-C. Thomas, Serge Bahuchet, Simha Arom, Gérard Lucotte, Pierre Kalck, France Cloarec-Heiss, Gilbert Rouget, Marcel Diki-Kidiri, Etienne Zangato, pour ne citer que ceux-là. Nous disposons de l'encyclopédie sur les Pygmées en 12 volumes de Jacqueline M.C. Thomas et son équipe, dont la moitié est déjà parue (éditeurs : Jacqueline M.-C. Thomas, Serge Bahuchet, A. Epelboin et S. Fürniss; et membres : S. Arom, S. Bahuchet, F. Cloarec-Hess, A. Epelboin, S. Fürniss, H. Guillaume, Elisabeth Motte-Florac, C. Sénéchal et Jacqueline M.C. Thomas, avec les documents de Lucien Demesse) ; sans doute faute de chercheurs qualifiés, il n'apparaît pourtant dans cet ouvrage collectif aucun africain.

M.P. : Des Aka ont été invités à Paris en 1991 par la fondation France Libertés, de Danielle Mitterrand. Et nous venons de voir sur Arte le film d'aventure *Les Pygmées de Carlos* , de Radu Mihaileanu. Que pensez-vous de ce film ?

V.B.: Ce film démystifie sur le mode humoristique tous les groupes en présence, et réhabilite les Pygmées. En fait, leur civilisation

va très loin. Les Pygmées sont considérés comme les descendants de très anciennes populations localisées au paléolithique dans les régions des Grands Lacs: le Rwanda, le Burundi, le Kenya, la Tanzanie, l'Ouganda. Ils descendent tous d'un même ancêtre dont le prototype serait représenté par le spécimen homo sapiens sapiens dit Omo I [Omo est une ville éthiopienne] qui lui-même remonte d'après les datations absolues à plus de 130000 ans. Leur existence est attestée dès la plus haute Antiquité. Pour les Égyptiens de l'époque pharaonique, il ne s'agissait pas de créatures légendaires, mais bien d'hommes à part entière qu'ils prenaient soin de représenter avec toutes leurs caractéristiques ethniques.

M.P. : Mais il y a encore parmi nous, des hommes politiques aux philosophes, de dangereux étourdis qui ont l'habitude de traiter leurs adversaires de « cervelle de pygmée »... Vous démontrez qu'il y a un déni obstiné de leur humanité, les Européens ont longtemps voulu faire d'eux le « chaînon manquant » entre le singe et l'homme.

V.B.: L'histoire des Pygmées fascine et trouble aussi bien les spécialistes que les populations qui se différencient d'eux ou qui s'en approchent par curiosité, afin de vérifier le bien-fondé des nombreux clichés accumulés depuis la nuit des temps.... Au demeurant, les connaissances dont ils font preuve notamment dans les domaines de la biomédecine, de la zoologie, de la cosmogonie, les placent parmi les meilleurs experts. Les Aka furent également des acteurs économiques de premier plan qui prirent largement part aux échanges commerciaux trans-nilotiques avec les populations voisines.

M.P.: Depuis la parution de votre livre, il est impardonnable d'ignorer tout cela...

V.B. : D'autant plus que les Pygmées ont d'abord été bien connus, dans le monde européen (par Hérodote, par exemple). Puis ils ont fait l'objet d'une amnésie volontaire, systématique. Or, « nul n'est censé ignorer la loi », on ne peut pas se prévaloir de l'ignorance pour

mentir ! On invente des légendes, avec des a priori, et on fait passer cela pour de la science, avec la formule « on a trouvé … ». Ce n'est que de l'idéologie, on a tous les éléments, mais les gens ont préféré raconter n'importe quoi, et tout le monde a suivi. Les Pygmées sont victimes du préjugé évolutionniste, qui est désormais obsolète.

M.P. : Y a-t-il malgré tout un progrès ?

V.B. : Les documents existent pour connaître et comprendre les Pygmées, mais on ne veut pas s'en servir, ils sont systématiquement négligés. Vous vous rendez compte que c'est seulement en 1865 qu'un premier Européen a reconnu leur existence, alors que déjà les Pharaons, 2400 ans avant Jésus-Christ, commerçaient avec eux, les admiraient, et le notaient dans leurs hiéroglyphes ? Mais on continue à penser à autre chose, comme s'ils étaient des êtres imaginaires…

M.P. : Revenons à votre démarche scientifique ; vous citez des paroles superbes sur l'inauguralité : « « [...] *L'impossibilité d'inaugurer dans la recherche sans une rupture épistémologique par rapport aux paradigmes existants. Or cette rupture n'est pas possible avec la seule connaissance enseignée par l'Establishment qui défend les paradigmes institués. Il s'agit d'une connaissance travaillant à la reproduction des valeurs établies. [Nominalisme scientifique]. [...] L'inauguralité s'ouvre alors comme la seule réponse au péril de l'exclusion. Inaugurer est alors d'autant plus nécessaire pour la science qu'elle crée des théories capables de se concurrencer et d'assurer son incessant procès. Ainsi la question de l'inauguralité convoque d'abord le retour constant de la science sur elle-même, condition de sa survie.* [M'BOKA Kiese, « Phénoménologie de l'inauguralité » in *Hommage à Cheikh Anta Diop* , Paris, Éditions Paari, 2004, p. 141]. ». Avez-vous l'impression d'être isolé dans la démarche « inaugurale » que vous instituez ?

V.B. : Pas du tout, mais l'Africain qui fait quelque chose pour la première fois se fait couramment taper sur les doigts, il y a toujours quelqu'un pour réagir vivement en disant : « *on est mieux placés que*

vous pour dire ce que vous êtes » ; si bien que beaucoup renoncent à témoigner, se replient dans le silence ; la critique scientifique est nécessaire, l'idéologie doit être tenue à l'écart. Dès 1972, Jean Leclant écrivait dans le *Lexikon del Ägyptolgie* : « *On doit admettre que pour la lecture des textes et l'interprétation des reliefs pharaoniques la meilleure approche n'est peut-être pas dans les dialogues de Platon ou les chefs-d'œuvre de Praxitèle, mais dans tel masque Senoufo ou les Entretiens avec Ogotemmêli* ».

M.P. : Le film *Les Pygmées de Carlo* montre aussi les Pygmées dans une relation d'esclavage par rapport aux Bantous qui les entourent, à la lisière de la forêt. Pouvez-vous nous expliquer comment malgré cela les Pygmées sont reconnus par leurs voisins comme « *les hommes libres* » par excellence ?

V.B. : Il ne s'agit absolument pas d'esclavage ; cette soi-disant information que donne le film relève du réflexe eurocentriste ; comme les Européens sont très mal à l'aise quand on leur rappelle qu'ils ont pratiqué un esclavage massif, concentrationnaire, industriel, sur les Africains, ils cherchent toujours à atténuer leur responsabilité en disant : « *oui, mais les Africains aussi pratiquaient l'esclavage* ».

M.P.: Lorsque les Pygmées disent : « *je suis ton esclave* », cela relèverait plutôt de la rhétorique de l'amour courtois qui était florissante au Moyen Age, mais entre familles alliées ?

V.B.: Et ils peuvent rompre avec leurs « propriétaires ». On dit aussi que les Noirs de grande taille sont en train d'exterminer les Pygmées ; c'est faux ! Les Pygmées ont avec les « grands Noirs » des engagements réciproques, de famille à famille. C'est dans ce cadre qu'ils travaillent comme main d'œuvre dans certains chantiers ; mais ils savent très bien se faire rémunérer, de la façon qu'ils considèrent juste, en « cadeaux », généralement les biens de consommation dont ils ont besoin ; si le paiement ne leur convient pas, ils le font savoir clairement, en disparaissant dans la forêt, à jamais. Nous nous étonnons

de ce qu'ils demandent très peu; mais en échange, leur « propriétaire » leur doit protection et soins en cas de maladie.

M.P. : Leur voyage en France, qu'ils considéraient comme un divertissement, n'a pas été de tout repos...

V.B. : Quand ils ont été invités en France, en 1991, Canal + les a humiliés en les faisant attendre toute une journée, sans manger, pour une prestation de 4 minutes : ils ont su mettre en péril, par leur ténacité bien calculée, le timing prévu par Canal +! Ils ont obtenu un dédommagement après d'âpres discussions. Ils avaient été invités, ils n'étaient pas venus travailler pour d'autres. Passer à la télé ne les intéressait pas, ils ont l'habitude d'être considérés comme des attractions, et ils savent dire non, obliger par exemple un chargé de mission à tenir ses promesses. Souvent ils refusent de parler, mais comprennent tout, et savent parfaitement se faire comprendre. Il y a une relation de respect sarcastique, réciproque, avec leurs voisins.

M.P.: Mais il s'agit quand même d'une population menacée d'extermination...

V. B.: Ils sont menacés en tant que peuple, car leur civilisation est une émanation de la forêt. Or, à qui appartient la forêt ? La forêt - du Gabon, du Cameroun, de La République Centrafricaine, des deux Congo, du Burundi, du Rwanda - c'est leur patrie, et elle rétrécit; il s'agit de toute cette région appelée « Yam », « le pays des arbres et des esprits ». Il y a une chaîne de responsabilités, dans l'expropriation de la forêt ; les voisins, en lisière de forêt, produisent des certificats de propriété (de complaisance) de façon à revendre des parcelles à des compagnies étrangères. Or la culture des Pygmées, qui est indissociable de la forêt, est reconnue comme patrimoine de l'humanité. Pygmées et forêt doivent donc être défendus ensemble, par l'humanité toute entière, pas seulement par les Africains !

M.P. : Les Pygmées semblent donc condamnés à disparaître en tant que civilisation, dans l'état actuel des choses…

V.B. : Cela va de soi. Ils ne peuvent s'intégrer à notre monde parce qu'ils n'ont pas accès à l'école, ni aux soins, ni à l'identité administrative ; ce sont les sans-papiers par excellence, ils devraient payer pour se faire faire un état-civil. Avec quels moyens pourraient-ils vivre en ville ? Maintenant, chassés de leur écosystème, ils sont victimes du Sida, à cause de leurs problèmes sociaux. Mais au début de l'épidémie, quand on disait que c'étaient les singes qui contaminaient les hommes, on n'a rien trouvé de tel parmi eux !

M.P. : Comment avez-vous découvert les Pygmées ?

V.B. : Je les connais par la tradition, les légendes, les épopées, et le vécu de tous les habitants de le la République Centrafricaine. J'ai fait la connaissance du premier Pygmée de la République Centrafricaine qui est allé à l'école, puis au collège, et il est devenu instituteur, puis député. Il a pu gravir tous ces échelons grâce au soutien et aux encouragements de David Dacko, le premier président, dans les années 1960. Il a vécu une rupture terrible, et sa mission était confuse. A qui pouvait-t-il enseigner ? Les hommes de grande taille n'acceptent pas de se faire enseigner par un Pygmée ! Il est tombé dans l'alcoolisme, on a trouvé des prétextes pour le radier. Heureusement, ses amis l'ont aidé, et l'Institut du Tourisme lui a tendu une perche, il sert d'interprète auprès des touristes. Après le coup d'État du 15 mars 2003, un dialogue national a commencé, où toutes les minorités ont été représentées : éleveurs Bororos, Pygmées… Nous sommes dans une période de transition, avec un parlement provisoire, et il a été reconnu comme le député des Pygmées. Mais il ne pourrait pas revenir vivre parmi les siens.

M.P.: Votre recherche donne le vertige, parce qu'on la sent sous-tendue par un axiome qui pourrait être formulé comme : « *ce qui est originaire en l'homme est la seule chose qui puisse assurer l'avenir de*

l'humanité ». Quand vous traduisez pour nous le message des Pygmées : « *Il faut réveiller la forêt pour qu'elle protège les hommes* » (p. 16), cela a une immense portée métaphorique, et l'on est ressent le travail titanesque que seuls des Pygmées ou des poètes très puissants pourront faire... Les Pygmées sont-ils conscients de cette responsabilité où vous les engagez avec vous ?

V.B.: Effectivement, je considère que les Pygmées sont les dépositaires d'un grand nombre de connaissances qui témoignent d'une rare maîtrise des éléments constitutifs aussi bien de la nature que de l'univers. Ils sont cependant considérés comme des reliques de populations primitives qu'il s'agirait d'étudier, de sauver, de préserver, d'assimiler, de visiter. Les Pygmées ont pris conscience de leur situation actuelle; ils redoutent plus que tout la négation de leur citoyenneté et la tendance à vouloir les infantiliser et les diriger. Ils ont leur mot à dire et le clament tout haut. Tout ce qu'ils demandent, c'est à être associés aux décisions qui les concernent : ils veulent être partie prenante dans la construction de la nation moderne. Ce sont des gens modestes.

M.P.: On a fait grand bruit, en 2004, de la découverte d'ossements humains de très petite taille, attribués à « l'homme de Flores » ; on parle de « la race de Grimaldi », de petite taille, dont des squelettes ont été retrouvés en Suisse et en Bretagne ; les légendes médiévales européennes font état de la présence des gnomes, lutins, trolls ou drôles dans les forêts, des êtres rares, au pouvoir bénéfique ou maléfique extrêmement réel ; les Hottentots, les Pygmées, les Aka actuels seraient-ils les descendants d'une humanité, actuellement presque éteinte, mais qui aurait joué un rôle civilisateur fondamental dans les régions les plus diverses ?

V.B.: Selon une vieille habitude, ceux qui ont découvert les ossements fossiles très petits sur l'île de Flores ont d'abord affirmé qu'il s'agissait d'une espèce différente de l'homo sapiens, mais cela avant de mener à terme les recherches. Ils sont maintenant contredits par Teuku Jacob et son équipe de l'Université Gadjah Mada, en Indonésie ; il

s'agirait bien d'un homo sapiens, très semblable aux Pygmées, mais atteint d'une maladie osseuse [2]. Il y a incontestablement existé un même foyer africain pour les différentes variétés d'homo sapiens sapiens, puis certaines se sont éteintes ; on trouve l'homo sapiens sapiens des deux côtés de la Vallée du grand Rift, et non pas seulement à l'est. Un chercheur honnête et modeste, comme Yves Coppens, a reconnu son erreur, avec la théorie de « l'East Side Story », il admet maintenant que le modèle qu'il défendait jadis ne correspond plus aux données actuelles; selon la légende chérie en Europe, légende qui a vécu, et selon certains experts, l'Homme serait apparu du côté de l'Orient, et non pas au cœur de l'Afrique [3]. Or Cheikh Anta Diop est arrivé à une conclusion qui est le point de départ de toute la recherche actuelle : « *Les Pygmées seront donc les premiers à occuper l'intérieur du continent ; du moins à une certaine époque, ils le peuplaient à l'exclusion des Nègres de grande taille. On peut supposer que ces derniers formaient une sorte de grappe autour de la vallée du Nil. Ils devaient irradier dans toutes les directions au cours du temps, par suite du peuplement et des bouleversements sociaux qui interviennent au cours de l'histoire d'un peuple* ».

M.P.: On peut supposer que les Pygmées connaissent mieux que tous l'image dégradante qui a été la leur en Europe, l'époque encore récente où on les montrait non seulement dans des cirques, mais dans les zoos (1870, 1900) et les musées jusqu'en 2001. Les pages de votre livre sur ces épisodes honteux pour l'Europe sont consternantes, renvoient aux Gaulois une image insoutenable d'eux-mêmes..., et pourtant votre écriture est un modèle de sobriété. Que pensent les Pygmées du monde moderne, formaté par la civilisation européenne ?

V.B.: « Quand ils sont venus en France, en 1991, ils me disaient : « *les Blancs sont très dangereux* » ; ils ont beaucoup surpris leurs accompagnateurs, quand ils les ont emmenés dans une grande surface, un hypermarché à Ivry, et leur ont donné de l'argent : ils n'ont acheté en tout et pour tout qu'un couteau, une ceinture et un sac à dos, des instruments de travail, pour la cueillette. Ce sont des Africains comme

les autres, mais plus rigoureux, dans leur pensée et dans leur conduite. Ils n'ont aucune dynamique de vengeance ou de riposte ; ils refusent, simplement, la marginalisation.

M.P.: Vous dites que le Vatican s'intéresse beaucoup à eux ?

V.B.: Oui, le Vatican avait envoyé une première mission en 1923 [4], et continue à les interroger, parce que les Pygmées sont monothéistes et monogames. Ce n'est pas la taille qui fait le Pygmée, il y a des Pygmées grands. Ils se nomment eux-mêmes les « *danseurs de Dieu* »… Ce sont certainement les inventeurs du monothéisme, monothéisme que les Bantous partagent, avec le concept d'un Être Suprême, auteur de l'univers et extérieur à lui, qui ne se laisse connaître que par ses manifestations… Le dieu Bès, qui représente les Pygmées, éloigne le mal, et il est capable de contrôler tant Osiris que Seth, disaient les Egyptiens... Il y a des Bès au Louvre, à la chapelle Sixtine, au Musée de New York. En Europe on a séparé l'Église de l'État. Mais tout le monde a peur. On est allé sur la lune, et on n'a rien trouvé. On ne sait pas où on va, on ne trouve pas ce qu'on veut ! Il s'agit en fait d'une recherche théologique pour rencontrer physiquement Dieu, ce qui va être difficile. Moïse a rencontré Dieu dans le buisson ardent, mais depuis… Mais la religion est quelque chose de trop sérieux pour qu'on en parle à la va vite ici. Ce sera pour une autre fois. Je signale pour votre curiosité, l'article qui vient d'être publié au sujet de ces interrogations : « *Le pape et les Pygmées. À la recherche de la religion première* », par Jean-François Dortier (Grands Dossiers des Sciences Humaines, n°5, décembre 2006 - février 2007).

M.P.: Et si un Blanc disait comme vous : « *l'esprit de nos ancêtres est sous l'écorce des arbres* », on s'esbaudirait en disant : ô la belle métaphore, quel raccourci original et poétique !

V.B.: Quand on dit que l'esprit de nos ancêtres est sous l'écorce des arbres, comment pourrait-on le nier ? Il est difficile pour l'esprit simple de le comprendre. Toute connaissance ne commence-t-elle pas

par les usages des plantes, toute la pharmacopée ne vient-elle pas des plantes, de ce qui est caché sous l'écorce, sous l'apparence ? Comment renier toute la science accumulée par les ancêtres, les centaines de milliers de générations antérieures ? Les Occidentaux plaisantent avec ça, alors que la forêt est le poumon de la terre, est ce qui nous retient en vie.

M.P.: Vous êtes un défenseur actif de la forêt, et cela vous a valu un procès. De quoi s'agit-il ?

V.B.: Une société forestière, la société Sesam, m'a traîné en justice pour avoir repris sur mon site un article très critique sur ses exactions et déprédations. Bizarrement, l'auteur, un collaborateur de François-Xavier Verschave, maître de conférences au CNRS, ne semble pas être inquiété, non plus que les autres sites qui ont publié le même article... l'audience aura lieu le 24 octobre 2007, à Paris.

M.P.: Vous êtes peut-être le maillon faible, tout en étant aussi, par votre livre et la rigueur de votre recherche, le cœur de la résistance...

V.B.: L'État centrafricain qui avait auparavant rendu public une série d'ordonnances relatives à l'exploitation forestière, vient de mettre fin aux activités de la société Sesam. La société n'a pas respecté ses engagements de construire des infrastructures, n'a pas payé les ouvriers ; puis elle a été liquidée; mais elle doit des millions d'euros à l'État centrafricain (au titre d'impôts et de taxes forestières), et aux banques de la place. Or l'affaire avait été financée par les fonds de la Coopération. Bizarrement, Luc Bouquiaux reconnaît que son ex-étudiant Serge Bahuchet « *a apporté une contribution de premier ordre pour faire reconnaître l'ingéniosité des techniques de chasse [des Pygmées] et l'efficacité de leur pharmacopée, dont plusieurs laboratoires sont en train d'identifier les principes actifs* » [5]. Et justement, ce sont bien ces secrets pharmaceutiques que les sociétés forestières cherchent à s'approprier, outre la richesse de la forêt comme matière première et dans son sous-sol ...

M.P.: Ota Benga, capturé, enchaîné et montré comme un singe en 1904 aux USA, lors d'une Exposition Universelle sur le thème de l'anthropologie, où il s'agissait, en théorie, de se pencher sur L'HOMME (mais on n'y a montré que les « sauvages » des régions lointaines)!; puis supportant d'être traité comme une bête jusqu'en 1916, a su se suicider à côté d'un grand feu qu'il avait allumé, après avoir ôté ses vêtements européens, de façon à « rentrer chez lui en chantant ». Ce type de suicide héroïque, et au rayonnement poétique immense, a été couramment pratiqué par les esclaves déportés en Amérique, qui provenaient de toute l'Afrique. Cette façon de défendre sa liberté et son lien à sa patrie n'est-elle pas l'expression d'une attitude collective qui fait précisément défaut à l'actuelle anti-civilisation occidentale ?

V.B.: On ne peut pas toujours rester sur le pied de guerre… Qui sont les primitifs ? C'est la question que posa Thabo MBeki, à propos de Sarah, dite « la Vénus Hottentote », lorsque le gouvernement sud-africain a organisé les cérémonies pour célébrer le retour de sa dépouille, en 2001.

---

[1] Ceci a été dénoncé par Mary Lefkovitz, *Not Out of Africa : How Afrocentrism Became an Excuse to Teach Myth as History* , New York , Basic Books, 1996

[2] http://www.20minutes.fr/article/105259/20060829-sciences-L-homme-de-Flores-etait...

[3] Cf. l'entretien avec Yves Coppens publié par *Libération* le 10 octobre 2002 et repris sur http://www.chez.com/paleotchad/texte/alibebretraison.html

[4] Cf. http://sangonet.com/ActualiteC18/pygmees-unesco-questPL.html , http://www.scienceshumaines.com/articleprint2.php?1g=fr&id_article=15091

[5] « Les Pygmées Aka victimes de l'afrocentrisme ?, in *L'Homme, Revue française d'anthropologie* , n°179, juillet/septembre 2006, pp. 227-235.

Source : http://www.plumenclume.net/

III. A propos de la réponse de Victor Bissengué à Luc Bouquiaux au sujet de l'histoire ancienne des Pygmées.

Notre attention a été attirée dans la livraison de *L'Homme* revue française d'anthropologie (2006, N° 179: 227 à 235) par le compte rendu de Luc Bouquiaux mettant en cause de façon tendancieuse et discourtoise notre ouvrage intitulé *Contribution à l'histoire ancienne des Pygmées : l'exemple des Aka.*[1]

En fait de recension, Luc Bouquiaux, faisant fi de toute règle déontologique, se livre à des règlements de comptes visant d'autres chercheurs africains, en l'occurrence les égyptologues Cheikh Anta Diop, Théophile Obenga et Jean-Charles Coovi Gomez.

Nous refusons pour notre part de le suivre dans cette voie infructueuse et stérile en rappelant une fois de plus l'opinion constructive de notre illustre préfacier feu Pierre Kalck qui nous interpellait en ces termes : « *Notre ami a pris soin d'effectuer un rappel de l'ancienneté de la culture pygmée, faisant un sort, s'il en est encore besoin, aux idées reçues concernant cette population d'une rare vitalité culturelle* » (p. 13). Il ajoutait ensuite : « *Il faut se réjouir qu'en cette fin du vingtième siècle, l'identité et l'étrange force culturelle de la population pygmée se trouvent, enfin, révélées, étudiées, présentées. Des chercheurs venus de divers pays et appartenant à diverses disciplines se consacrent, depuis plusieurs années aux études pygmées* » (p. 16).

Notre unique ambition demeure la réconciliation des civilisations africaines avec l'histoire universelle et le rétablissement sans complaisance de la vérité historique.

Ainsi, la question de la transcription phonétique des langues parlées en République Centrafricaine ne constitue nullement l'axe principal de notre démonstration. En réalité, l'ouvrage incriminé se veut une contribution à l'historiographie moderne qui tend à occulter l'apport des Pygmées à l'humanité. En effet, rares sont les synthèses permettant d'esquisser une histoire ancienne et solidement étayée des Pygmées. On peut dès lors résumer en trois principaux points les résultats des recherches récentes :

1) Dans l'état actuel de nos connaissances en paléontologie humaine, en archéologie préhistorique et en génétique, les Pygmées descendent tous d'un même ancêtre dont le prototype serait représenté par le spécimen homo sapiens sapiens dit d'Omo 1 qui lui-même, d'après les datations absolues, remonterait à plus de 130 000 ans. Les travaux de Gérard Lucotte fondés entre autres sur les données des marqueurs protéiques, des marqueurs ADN nucléaires et de l'ADN mitochondrial indiquent que ce sont les Pygmées Aka actuellement localisés en République Centrafricaine qui présentent de façon majoritaire l'haplotype Y primitif. Il en résulte que ces populations très anciennes ont pris une part prépondérante dans l'élaboration des premières manifestations culturelles de l'humanité ;

2) Dès la plus haute Antiquité, les Égyptiens de l'époque pharaonique les désignaient sous le nom de Deneg afin de les distinguer des nains pathologiques et brachymorphes dénommés quant à eux nemou.

Le panthéon égyptien signale de façon précoce les attributs du dieu d'origine soudanaise Bès incarné par la figure d'un Pygmée authentique. Merenre 1er, Pharaon de la VIe dynastie, lança quatre expéditions en direction du pays de Yam, au-delà de la Nubie. Il confia cette tâche au monarque d'Éléphantine Herkhouf, mais après sa disparition c'est son successeur Neferkare Pépi II qui accueillit le Pygmée Aka dont la présence à la cour du Pharaon fut alors assimilée à une véritable bénédiction divine. À ces époques reculées, le rôle civilisateur des Pygmées était reconnu et consigné dans les documents historiques ;

3) Les Pygmées Aka semblent avoir été des acteurs économiques de premier plan dans le cadre du commerce transnilotique. Ils étaient familiarisés avec les voies de communication anciennes, en particulier celles des oasis (Dounkoul, Khargeh, Dakhleh, etc.). Outre leur réputation de grands pisteurs, ils avaient coutume de convoyer depuis les confins de la forêt équatoriale jusqu'à la basse vallée du Nil les produits et autres marchandises indispensables à la Nubie et à l'Égypte pharaonique. En outre, leur connaissance des vertus curatives des plantes médicinales, la richesse exceptionnelle de leur musique et de leur chorégraphie, la profondeur philosophique de leurs cosmogonies

ancestrales, etc. contrastent singulièrement avec les clichés et autres stéréotypes raciologiques accumulés au fil du temps par l'ethnographie coloniale.

Au lieu de discuter techniquement de la validité des arguments historiques contenus dans l'ouvrage, Luc Bouquiaux se livre à une croisade malsaine contre une prétendue « *idéologie afrocentriste* ». Ce faisant, il ignore que la légitimité d'une étude des relations entre l'Égypte ancienne et le reste de l'Afrique noire a déjà été solennellement reconnue et encouragée par les égyptologues français les plus qualifiés.

Notre intention était d'attirer l'attention des lecteurs non avertis sur l'extraordinaire vitalité de la culture des Pygmées en général et des Aka en particulier. Il s'agit de combler une lacune persistante de l'historiographie moderne. C'est pourquoi il y a nécessité d'encourager une véritable collaboration entre les chercheurs africains et non africains, en actualisant dans la mesure du possible les connaissances relatives au passé humain de l'Afrique. Cela rend indispensable une démarche pluridisciplinaire, et il faut éviter de raisonner sur des idées qui remontent au XIXe siècle.

Se pose ici la question de la phénoménologie de l'inauguralité dont il convient de citer quelques traits significatifs :

« [...] *L'impossibilité d'inaugurer dans la recherche sans une rupture épistémologique par rapport aux paradigmes existants. Or cette rupture n'est pas possible avec la seule connaissance enseignée par l'Establishment qui défend les paradigmes institués. Il s'agit d'une connaissance travaillant à la reproduction des valeurs établies. [Nominalisme scientifique]. [...] L'inauguralité s'ouvre alors comme la seule réponse au péril de l'exclusion. Inaugurer est alors d'autant plus nécessaire pour la science qu'elle crée des théories capables de se concurrencer et d'assurer son incessant procès. Ainsi la question de l'inauguralité convoque d'abord le retour constant de la science sur elle-même, condition de sa survie*[2].»

Comme il fallait s'y attendre, la «*Réponse à la réponse de Victor Bissengué*» annexée par Luc Bouquiaux à notre texte (*L'Homme*, 2007, janvier/septembre :181, pp. 197-202) est fort décevante dans la mesure où elle laisse entier le problème de fond que soulève notre ouvrage, à savoir l'apport des Pygmées en général et des Aka en

particulier à l'histoire universelle dans l'antiquité. Sur ce point capital, notre critique reste curieusement évasif. En revanche il nous met en demeure de nous prononcer sur des « *problèmes de transcription* » et sur des « *budgets colossaux* » qui sont étrangers à notre problématique. Cette dérobade s'accompagne d'une démarche de stigmatisation qui fait de nous un « *Monsieur Jourdain* » de l'afrocentrisme qui doit répondre de prétendues errances dignes des « *fondamentalismes religieux* ». Les arguments pourtant irréfutables des grands égyptologues français (Seuneron, Leclant, Vercoutter) sont assimilés à de simples opinions certes respectables mais sans réelle portée théorique.

Il tente ensuite maladroitement de donner un fondement scientifique au mythe de l'afro-asiatique sans jamais justifier son rattachement des sous-groupes tchadique et couchitique au sémitique, au berbère, etc. si on se réfère aux critères méthodologiques valides en linguistique historique et comparative. Ce faisant, il se serait aperçu que ses « *prétendues palinodies* » sont bien avérées en ce sens que de véritables linguistes qualifiés considèrent le tchadique et le couchitique comme étant génétiquement apparentés aux autres langues négro-africaines modernes, y compris l'égyptien ancien et le copte. Voilà qui conforte les travaux de Cheikh Anta Diop et de Théophile Obenga qui avaient déjà été validés par les conclusions du Colloque du Caire. Nous apprenons au passage que « *le sango véhiculaire est typiquement un créole à base lexicale africaine et une langue oubanguienne* ». Suivent des digressions qui font du français un « *créole latin* ». Nous mettons au défi Luc Bouquiaux de donner la définition linguistique précise des termes « *créole* » et *pidgin* et il se rendra alors compte que c'est la position scientifique de Christina Thornell et de Marcel Diki-Kidiri qui est recevable. Quand on se permet de faire observer que nous n'avons pas de formation en linguistique et en anthropologie, on devrait être soi-même à l'abri de telles erreurs de définition. Il reste que le sango véhiculaire est « *typiquement* » une langue oubanguienne génétiquement apparentée aux autres langues négro-africaines anciennes ou modernes, l'égyptien pharaonique y compris. C'est ce qu'a voulu souligner dans la citation que Luc Bouquiaux édulcore le Professeur Serge Sauneron.

Serge Bahuchet a apporté une contribution appréciable aux études relatives à la culture des Pygmées, mais la phrase suivante attribuée à Jean-Charles Coovi Gomez « *les minables travaux de Serge Bahuchet* » est de Luc Bouquiaux lui-même. La dédicace à Marcel Diki-Kidiri ne permet pas d'affirmer comme le fait consciemment Luc Bouquiaux que le linguiste centrafricain aurait apporté une quelconque caution scientifique à notre ouvrage. Enfin, en se reportant au texte même de Luc Bouquiaux la phrase dans laquelle les peuples africains sont qualifiés de « *survivants dégénérés qui n'arrivent pas à se remettre d'un passé colonial* » est bien l'expression de sa propre pensée et en aucun cas une citation imputable à quelque « afrocentriste » que ce soit. On voit donc de quel côté se trouve la mauvaise foi. Il va sans dire que les internautes seront informés des futurs développements de cette controverse.

Victor Bissengué

1- Victor Bissengé, *Contribution à l'histoire ancienne des Pygmées : l'exemple des Aka*, Paris, Éditions L'Harmattan, Collections Études africaines, 2004, illustrations, 205 pages.

2- M'boka Kiese, « Phénoménologie de l'inauguralité » in *Hommage à Cheikh Anta Diop*, Paris, Éditions Paari, 2004, p. 141.

Notes bibliographiques

La présente bibliographie est une reprise intégrale de celle figurant dans *Contribution à l'histoire ancienne des Pygmées : L'exemple des Aka*, Éditions L'Harmattan, Paris, 2004. Cette bibliographie est complétée et augmentée d'une partie additionnelle :

I. Bibliographie 2004, *Contribution à l'histoire ancienne des Pygmées : L'exemple des Aka (pp. 193-205).*

Un nombre impressionnant de travaux de recherche portant sur les Pygmées a été recensé (études, travaux de synthèse, articles, communications, filmographie et discographie). Notons toutefois la bibliographie établie par Plisnier-Ladame, spécifiquement consacrée, qui comprend plus de 1500 titres: *Les Pygmées : enquête bibliographique*, Bruxelles, C.D.E.S.A., 1970 (cette étude a été arrêtée en 1967). Une autre bibliographie plus étendue couvre à la fois les recherches sur les Pygmées que sur les Bochimans, Hottentots et Négritos, avec 3 282 titres: *Pygmées et autre races de petite taille*, Genève, 1968. On peut aussi utilement se référer aux bibliographies des publications SELAF/CNRS avec entre autres Serge Bahuchet et Jacqueline MC. Thomas. Noël Ballif a établi une bibliographie enrichie d'une discographie et d'une filmographie (Les *Pygmées de la grande forêt*, éditions L'Harmattan, 1992).

Alexandre, Pierre, *Les Africains - Histoire ancienne des peuples,* Paris, Éd. Lidis, 1981, 606 p.

Althabe, G., « Changements sociaux chez les Pygmées Baka de l'Est-Cameroun », Paris, *Cahier d'Etudes Africaines*, V-20, 1965, pp. 561-592.

Anselme, Michel, *Ces hommes qu'on achève : Indiens d'Amazonie - Pygmées - Bochimans.* Paris, Éd. Du Rocher, 1991.

Arom, Simha et Thomas, J.C.M., *Les mimbo, génies du piégeage, et le monde surnaturel des Ngbaka-mabo* (République Centrafricaine). Éd. SELAF, 1974, 153 p.

Bahuchet, Serge, et Philippart de Foy, Guy, *Les Pygmées d'Afrique centrale,* Roquevaire (France), Éd. Parenthèses, 1984, 127 p.

Bahuchet, Serge, *Les Pygmées Aka et la forêt centrafricaine.* Préface de Haudricourt. Paris, Éd. SELAF, 1985, 638 p.

Bahuchet, Serge, « Les pygmées d'aujourd'hui en Afrique Centrale », in *Journal des Africanistes*, T61, Paris, CNRS, 1991, pp. 5-35.

Bahuchet, Serge, « L'invention des Pygmées », *Cahier d'études africaines*, Paris, EHESS, N°129, 1993, pp. 158-181.

Ballif, Noël, *Les danseurs de Dieu: chez les Pygmées de la Sangha,* Paris, Éd. Hachette, 1954, 270 p.

Ballif, Noël, *Les Pygmées de la grande forêt*, Paris, Éd. L'Harmattan, 1992, 240 p.

Bancel, Nicolas (et Pascal Blanchard, Sandrine Lemaire), « Ces zoos humains de la République coloniale » in *Le Monde diplomatique*, août 2000, pp. 16-17.

Bancel, Nicolas (et Pascal Blanchard, Sandrine Lemaire), *Zoos Humains de la vénus hottentote aux reality shows*, Éditions la découverte, Paris, 2001.

Baumann, H et Westermann, D., *Les peuples et les civilisations de l'Afrique*, Paris, Éd. Payot, 1970, 605 p.

Bayle des Hermens, Roger (de), « Recherches préhistoriques en République Centrafricaine, 1966-67 », *The West African archeological Newsletter*, 9 (Ibadan, Nigeria), 1968, 6-12.

Boulevert, Yves, *A l'occasion d'un centenaire. La première exploration de l'Oubangui jusqu'aux rapides de Bangui-Zongo par le pasteur Grenfell (février 1885)*, ORSTOM, Bangui, 1985, 26 p. [multigr].

Bowra, Cecil Maurice, *Chant et poésie des peuples primitifs*, Paris, Ed. Payot, 1966, 295 p.

Brunet, Michel, Propos recueillis par Eric Pincas à propos de la découverte de Toumaï et «La longue marche vers la bipédie, in *Historia*, janvier 2003, page 53.

Budge, Ernest Alfred Wallis, *Osiris, The Egyptian Religion of Resurrection*, University Books New Hyde Park, New York, 1961, 2 tomes en 1 volume, 404 p. + 440 p.

Budge, Ernest Alfred Wallis, *An Egyptian Hieroglyphic Dictionary Volume 2*, New York, 1972, pp.287-288.

Chrétien, Jean-Pierre, *L'Afrique des grands lacs - Deux mille ans d'histoire*, Paris, Aubier - Historique 2000 (ISBN: 2-7007-2294-9), 2003, 412 pages.

Cloarec-Heiss, F. et Thomas, J. M.C., *L'aka, langue bantoue des Pygmées de Mongoumba (Centrafrique). Introduction à l'étude linguistique. Phonologie* SELAF, Études Pygmées II, 1978, 204 p.

Coppens, Yves, une présentation à propos de la découverte de Toumaï et « La longue marche vers la bipédie », in *Historia*, janvier 2003, page 47.

Coppens, Yves, *Le singe, l'Afrique et l'homme*, Paris, Fayard, Coll. Le temps des sciences, 1983, 148 pages.

Cornevin, Robert (sous dir.), *Les mémoires de l'Afrique, des origines à nos jours*, "L'Égypte des Pharaons» (pp. 33-37), Paris, Éd. Robert Laffont, 1972, 639 p.

Cornevin, Robert, *Histoire de l'Afrique*, T1 : *Des origines au XVIe siècle*, Paris, Éditions Payot, 1964.

Dapper, Olfert, *Description de l'Afrique (contenant les noms, la situation et les confins de toutes ses parties, tous les rivières, leurs villes et leurs habitudes...)*, Amsterdam, Wolfgang Waesberg, Boon et van Someren, 1686, New York, N.Y.; London : Reprint, Johnson, 1970, 534 p.

Delobeau, Jean-Michel, *Yamonzombo et Yandenga. Les relations entre les villages monzombo et les campements pygmées aka dans la sous-préfecture de Mongoumba (Centrafrique)*, Peeters / SELAF, Rudes Pygmées VI, 1989, 274p.

Demesse, Lucien, « Les Pygmées ». *Ethnologie régionale, Tome I (Afrique-Océanie)*, sous la direction de Jean Poirier. Éd. Gallimard, coll. de la Pléiade, 1972, pp. 662-693.

Demesse, Lucien, *Changements technico-économiques et sociaux chez les Pygmées babinga*, Paris, Selaf, 1978.

Diop, Cheikh Anta, *Antériorité des civilisations nègres (mythes ou vérité historique)*, Paris, Éd. Présence Africaine, 1967, 302 p.

Diop, Cheikh Anta, *Nations nègres et culture*, Paris, Éd. Présence Africaine., 1979, Tome 2, 572 p.

Diop-Maes, Louise Marie, *Afrique noire, démographie, sol et histoire*, Paris, Éd. Présence africaine / Khepera, 1996, 403 p.

Diop, Cheikh M'backé, *Cheikh Anta DIOP, l'homme et l'œuvre*, Paris, Présence africaine, 2003, 406 p.

Du Chaillu, P., « Le pays d'Ashango », *Annales des voyages*, II: 256-290, 1867.

Dupré, W., « Die babinga-Pygmäen », *Ann. Lateranensi*, vol. 26, 1962, pp. 2-172.

Epelboin, Alain et Vargas Richard, *Yakpata, guérisseur pygmée : guérissage et vie quotidienne chez les Aka de la République Centrafricaine* - vidéo film interactif, CNRS-La Villette, PAL; Production : CNRS, Laboratoire d'ethnologie MNHN, Paris, 1993.

Fauvelle-Aymar, François-Xavier, *L'Invention du Hottentot,* Publications de la Sorbonne, 2002, 416 pages.

Gide, André, *Voyage au Congo - Carnets de route*, Paris, Gallimard, 1927, 251 p.

Gomez, Coovi Jean-Charles, « La signification du vocable AKHU en Égypte ancienne et en Afrique noire contemporaine » in *ANKH*, N°3, 1994, pp. 83-113.

Gotilogué, S., *Les gisements préhistoriques de surface aux abords de la base PDRN de la Manovo (nord-est centrafricain)*, Mémoire de maîtrise, Université de Bangui, 1994, 163 pages.

Grimal Nicolas, *Histoire de l'Égypte ancienne*, Paris, Fayard, Coll. Le Livre de poche, 1988, 668 p.

Gusinde, M., *Die Twiden: Pygmäen und Pygmoide im Tropischen Afrika*, Vienne - Stuttgard, 1956, vol. 3.

Hamy, Ernest-Théodore – « Essai de coordination des matériaux récemment recueillis sur l'ethnologie des Négrilles ou Pygmées de l'Afrique équatoriale » (Extrait des *Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris*, séance du 5 février, 1879) - Paris, impr. de A. Hennuyer, 1879. In-12, 24p [8°0^3.462. (Bibliothèque Nationale).

Hamy, Ernest-Théodore – « Essai de coordination des matériaux récemment recueillis sur l'ethnologie des Négrilles ou Pygmées de l'Afrique équatoriale » in *Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris*, 1879, II: pp. 79-101.

Hassan, F.A. et al, « Prehistoric settlements along the main Nile » in Williams, *Before the Sara and the Nile*, Rotterdam, éd., Balkema, 1980, pp 421-450.

Hérodote, *Histoire, II* : 32, textes établis et traduits par Philippe-Ernest Legrand, Paris, Les Belles lettres, 1932-1985, Vol.II.

Hérodote, *Découverte du Monde*, textes choisis et présentés par André Bonnard, Lausanne, Éditions de l'Aire, 1981, 270 pages.

Histoire générale de l'Afrique*, Tome 2, Afrique ancienne* (sous direction de Moktar G.), Paris, Éd. Jeune Afrique/UNESCO, 1984, 925 p.

Hobson, Christine, *Exploring the world of the Pharaohs*, foreword by T.G.M. James, London, Thames and Hudson, 1987, 192 p.

Huet, S. « Adam était-il Pygmée ? », *Science et Avenir*, n° 522 pp. 28-30, 1990.

Kalck, Pierre, *Central African Republic*, Clio Press Ltd, World Bibliogaphic Series volume 152, 1993.

Kalck, Pierre, *Histoire Centrafricaine des origines à nos jours*, Thèse d'État ès Lettres, Paris Sorbonne, 11 juin 1970. Tome I : *Des origines à 1900 (passé précolonial et rivalités coloniales)* - Tome II : *De 1900 à nos jours (colonisation et décolonisation),* 1177 p; quatre volumes offset Service de reproduction de thèses, Université de Lille III, 1973.

Kalck, Pierre, *Histoire de la République Centrafricaine*, Paris, Éditions. Berger-Levrault, 1974, 341 p.

Lalouette, Claire, *L'économie royale des Lagides*, Bruxelles, Éditions de la Fondation égyptologique reine Élisabeth, 1939, 646 p.

Lalouette, Claire, *Textes sacrés et textes profanes*, Vol. I. Paris, Gallimard, 1984, pp. 171-173 et Notes N°40 p. 324, N°51, p. 325.

Lam, Aboubacry Moussa, *De l'origine égyptienne des Peuls*, Paris, Khepera/Présence africaine, 1993.

Lam, Aboubacry Moussa, *Les Chemins du Nil, - Les relations entre l'Égypte ancienne et le reste de l'Afrique noire*, Paris, Présence africaine/Khepera, 1997.

Le Roy, Mgr. A., *Les Pygmées, négrilles d'Afrique et négritos d'Asie*, Paris, Beauchesne, 1928, 372 p.

Leboeuf, Jean-Paul et Masson-Detourbet, Annie, *La civilisation du Tchad*, Paris, Éd. Payot, 1950, 199 p.

Leca, Ange-Pierre (Docteur) *La médecine égyptienne au temps des Pharaons*, Paris, Éd. Roger Dacosta, 1983, 486 p.

Leclant, Jean, « Égypte pharaonique et Afrique », séance publique annuelle des cinq académies, *Institut*, 10, 1980.

Lucotte, Gérard, *Introduction à l'anthropologie moléculaire. Eve était noire*, Paris, Éd. Lavoisier, 1990, 108 p.

Mauny, Raymond, *Les siècles obscurs de l'Afrique noire*, Paris, Éditions Fayard, 1970, 314 p.

Monceaux, Paul., « La légende des Pygmées et les nains de l'Afrique équatoriale », *Revue Historique*, Paris, vol. 47, septembre-décembre 1891, pp. 1-64.

Motte, Élisabeth, *Les plantes chez les Pygmées aka et le Monzombo de la Lobaye (Centrafrique). Contribution à une étude ethnobotanique comparative chez des chasseurs-cueilleurs et des pêcheurs-cultivateurs vivant dans un milieu végétal* (Études Pygmées V), SELAF, 1980, 574 p.

Mujynya, E. N., *L'homme dans l'Univers «des» Bantu*, Thèse présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Fribourg (Suisse) pour le grade de Docteur, Presses de l'Université Nationale du Zaïre, Lubambashi, 1972, 186 p.

Mveng, Engelbert, *Histoire du Cameroun, Paris*, Présence africaine, 1963, pp. 39-41.

Obenga, Théophile, *L'Afrique dans l'Antiquité-Égypte pharaonique/Afrique noire*, Paris, Éd. Présence africaine, 1973.

Obenga, Théophile, *Les Bantu: langues, peuples, civilisation*, Paris, Éd. Présence africaine, 1985, 376 p.

Piskaty, K. « Ist das Pygmaëmwerk von H. Trilles eine zuverläsige Quelle ? » (L'ouvrage d'Henri Trilles sur les Pygmées est-il une source fiable ?), *Anthopos*, vol. 52, 1957, pp. 33-48.

Préaux, Claire, « Les Grecs à la découverte de l'Afrique par l'Égypte », in *La Chronique d'Égypte*, tome XXXII, Bruxelles, 1957, pp. 294-295.

Quatrefages, Armand de Bréau, *Les Pygmées*, Paris, Éd. J.-B. Baillière et fils, 1887, 352 p.

Roccati, Alessandro, *La littérature historique sous l'Ancien Empire égyptien*, Paris, Éd. Cerf, 1982, 319 p.

Sall, Babacar, « Herkhouf et le pays de Yam » in *Revue Ankh N°4/5*, Édition Khepera, Paris, 2001, pp. 56-70.

Sall, Babacar, *Racines éthiopiennes de l'Égypte ancienne*, Paris, Khepera/ L'Harmattan, 1999.

Sarno, Louis, *Song from the fores*t, my life among the Ba-Benjelle Pygmies, G.-B., Corgi Books, 1994, 349 p.

Schebesta, Paul, *Die Bambuti-Pygmäen vom Ituri. vol. I.- Geschichte, Geographie, Umwelt, Demographie und Anthropologie des Ituri-Bambuti (Belgische Kongo)*, Bruxelles, I.R.C.B., 1938 (Les Pygmées bambuti de l'Ituri. I - Histoire, géographie, environnement, démographie et anthropologie des bambuti de l'Ituri).

Schebasta, Paul, *Les Pygmées de la forêt équatoriale*, Paris, Éd. Gallimard, 1940, 193 p.

Schebesta, Paul, *Die Bambuti-Pygmäen vom Ituri. vol. II.- Ethnographie der Ituri-Bambuti.* 1 Teil *-Die Wirtschaft der Ituri-Bambuti (Belgische Kongo)*, Bruxelles, I.R.C.B., 1941 (Les Pygmées bambuti de l'Ituri. II Ethnographie des Bambuti. 1ère partie - L'économie des Bambuti de l'Ituri).

Schebesta, Paul, *Die Bambuti-Pygmäen vom Ituri. Ergebbnisse zweier Forschungs-reisen zu den zentralafrikanischen Pygmäen. vol. II. Ethnographie der Ituri-Bambuti.* 2 Teil *- Das soziale Leben, (Belgische Kongo)*, Bruxelles, I.R.C.B, 1948 (Les Pygmées bambuti de l'Ituri. II - Ethnographie des Bambuti. 2e partie - La vie sociale).

Schebesta, Paul *Die bambuti-Pygmäen vom Ituri. Vol. II. Ethnographie der Ituri-Bambuti. 3. Teil - Die Religion, (Belgische Kongo)*, Bruxelles, I.R.C.B, 1950 (Les Pygmées bambuti de l'Ituri. II - Ethnographie des Bambuti. 3e partie - La religion).

Schweinfurth, Georg August., *Au cœur de l'Afrique : 1868-1871. Voyages et découvertes dans les régions inexplorées de l'Afrique centrale*, Paris, Éditions. Hachette, 1875, 2 volumes, 508p et 404 p.

Seitz, Stephan, *Pygmées d'Afrique Centrale*, traduit de l'allemand (Die zentral afrikanischen Wildbeuterkulturen. Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 1977) par Luc Bouquiaux et Gloria Lex. Préface de Luc Bouquiaux, Paris, Édit. Peeters Press – Louvain-Paris, Selaf-Paris, 338, « Langues et cultures africaines » 17, mars 1994, 356 p. (ISBN: 978-2-87723-048-3).

Survival International Review, *Ethnies*, London, N°6-7, 1987, 64 pages, (Éd. Française).

Thomas, Jacqueline M.C. et Bahuchet, Serge, *Encyclopédie des Pygmées Aka* Tome I: *Les Pygmées Aka*, fasc. I *Introduction à l'encyclopédie*, Paris, Éd. SELAF, LACITO, 1983, 140 p.

Thomas, J.M.C., Bahuchet, S. Epelboin, S., *Encyclopédie des Pygmées Aka*, Tome II. *Dictionnaire ethnographique Aka-Français*, fasc.2, B. Éd. SELAF, LACITO, 1993, 389 p.

Thomas, J.M.C., Bahuchet, S. Epelboin, S., *Encyclopédie des Pygmées Aka*, Tome II. *Dictionnaire ethnographique Aka-Français*, fasc.3, MB-M-V. Éditions SELAF, LACITO, 1993, 332p.

Thomas, Jacqueline M.C. et Serge Bahuchet, Serge, *Encyclopédie des Pygmées Aka*, fascicule I (Introduction à l'encyclopédie), Paris, Éd. SELAF, LACITO, 1983, 140 p.

Thompson, Robert Farris et Serge Bahuchet, *Pygmées ?* Peintures sur écorce battue des Mbuti (Haut Zaïre), Musée Dappeer, Paris, 1991, 168 p.

Trilles, R.P.Henri, *L'âme du Pygmée d'Afrique*, Paris, Éd. du Cerf, 1945, 262 p.

Trilles, R.P.Henri, *Les Pygmées de la forêt équatoriale.* Paris, Éd. Bloud et Gay, 1932, 530 p.

Turnbull, Colin Mac Millan, *Le peuple de la forêt.* Paris, Ed. Stock, 1963, 243 p. (*The Forest People*, London, Jonathan Cape, 1961, 256 p.).

Turnbull, Colin Mac Millan, « 'The Mbuti Pygmies: An Ethnographic Survey », *Anthropological Papers, American Museum of Natural History*, New-York, vol. L., Part 3: 140-282, 1965.

Vercoutter, Jean, *L'Egypte et la vallée du Nil, Tome I : des origines à la fin de l'Ancien Empire*, Paris, Éd. P.U.F., Nouvelle Clio, l'histoire et ses problèmes, 1992, 382 p., (pp. 333-341).

Vercoutter, Jean, « L'image du Noir dans l'Égypte ancienne des origines à la XXV[e] dynastie » in *Meroitica* 5, 19-22, 1979; *L'image du Noir dans l'art occidental I : des origines à la chute de l'Empire romain*, Éd. par Vercoutter J., Leclant J., Snowden F.M., Desanges J., Fribourg, 1976, pp. 33-88.

Verner Bradford, Phillip et Blume Harvey, *Ota Benga*, traduction de l'américain par Bernard Ferry. Paris, Ed. Belfond, 1993, 308 p.

Watterson, Barbara, *The Gods of Ancient Egypt*, B.T. Batsford Ltd, London, 1984, 208 p.

UNESCO, *Le Peuplement de l'Égypte ancienne et le déchiffrement de l'écriture méroïtique, Histoire générale de l'Afrique*, Études et documents 1, Paris, UNESCO, 1978, pp. 37-64 ; in *Histoire générale de l'Afrique Tome II : Afrique ancienne*, Paris, Présence africaine/Edicef/UNESCO, 1987, pp. 64-95.

Vidal, Pierre, *La civilisation mégalithique de Bouar 1962-1966*, Paris, Société d'ethnologie, Recherches oubanguiennes I, 1969.

Vidal, Pierre, *Tazunu, nana-Modé, Toala ou : de l'archéologie des cultures africaines et centrafricaines et de leur histoire ancienne* (Bangui), 1982.

Yandéa, Félix, « État des recherches archéologiques et notamment de la métallurgie du fer en République Centrafricaine », in G. Pwiti and R.

Soper (eds), *Aspects of African archeology*, Harare, University of Zimbabwe publications, 1996, 5009-513.
Zangato, Étienne, *Les occupations néolithiques dans le Nord-Ouest de la République Centrafricaine*, Éd. Monique Mergoil, Montagnac, Coll. Préhistoire 3, 2000, 114 p.

II.- Bibliographie additionnelle

Abéga Séverin Cécile, *Pygmées Baka – Le droit à la différence*, Édit. Saint Paul, et Édit. Inades-Formation, Yaoundé, 1998, 25 p.
Arom, Simha, *La fanfare de Bangui. Itinéraire enchanté d'un ethnomusicologue*, Édit. La Découverte, Collection « Les Empêcheurs de penser en rond », mars 2009, 210 p.
Bahuchet, Serge, « Les Pygmées changent leur mode de vie », in *Vivant Univers*, N° 396, novembre – décembre 1991.
Bahuchet, Serge, *Pygmées ? Peintures sur écorces battues des Mbuti (Haut Zaïre)*, Musée Dapper, 1991, 167 p.
Bahuchet, Serge, De Maret, Pierre et Grenand, Françoise et Pierre, *Des Forêts et des Hommes, programme de recherche* « Avenir des Peuples de la Forêt Tropicale » (APFT), Université Libre de Belgique (ULB), 2001, 180 p.
Ballif, Noël, *Analyse critique et synthèse des connaissances sur les Pygmées africains*, Paris, École des hautes études en sciences sociales, thèse de 3e cycle, 1981, 2 vol.
Barguet Paul, *Textes des sarcophages égyptiens du Moyen Empire*, CNRS / Les éditions du Cerf, 1986, pp. 145-146.
Barume, Albert K. « Étude sur le cadre légal pour la protection des droits des peuples indigènes et tribaux au Cameroun », Organisation internationale du travail (OIT), 68 p.
Bissengué, Victor, *Contribution à l'histoire ancienne des Pygmées: l'exemple des Aka*, Préface de Pierre Kalck, L'Harmattan, Collection Études africaines, Éditions l'Harmattan, 2004, 206 p (ISBN : 2-7475-7282-X).
Boursier, Daniel, *PÖLI. Mémoires d'une femme pygmée*, récit traduit par Daniel Boursier, L'Harmattan, 1996, 190 p (ISBN : 2-7384-4735-X). Le livre a été adapté par Jean-Daniel Bécache pour un documentaire réalisé en 2011, durée 60 mn, coproduit par Novi Productions/France Télévisions.
Brisson, Robert, *Mythologie des Pygmées Baka*, Éditions Peeters-Selaf 375, 1999, 210 p.
Brisson, Robert, *Utilisation des plantes par les Pygmées Baka*, Douala, 1988 ; Paris, l'Harmattan, 2011.- 287 p.

Brisson, Robert, Petit dictionnaire baka-français : Sud-Cameroun, Edit., L'Harmattan, septembre 2010, 642 pages (ISBN : 978-2-296-12299-4).

Brisson, Robert, *Lexique français-baka : Sud-Cameroun*, L'Harmattan, juillet 2010, 276 pages, (ISBN : 978-2-296-12298-7).

Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples - International Workgroup for Indigenous Affairs, CADHP et IWGIA 2011 : « Rapport du groupe de travail de la commission africaine sur les populations/ communautés autonomes » (Visite de recherche et d'information en RDC).

Descamps, Bernard et Bahuchet, Serge, *Pygmées, l'esprit de la forêt*, Paris : Marval, 1997, 130 p.

Dhellemmes, I., *Le père des Pygmées*, Éditions Flammarion, Paris, 1985

Dortier, Jean-François, « Le pape et les Pygmées. A la recherche de la religion première », in *Sciences humaines* (Revue) : Grands Dossiers N° 5, décembre 2006 - janvier - février 2007, L'origine des religions.

Epelboin (A.*), La maladie et ses thérapeutiques : rôle dans les échanges Pygmées villageois.*

Fouda G. S., *Impact de la monétarisation des échanges sur le système productif des Pygmées Bagyéli de la région d'Akom II (Sud Cameroun)*, Mémoire de Maîtrise en Sociologie, Université de Yaoundé I, 1999, 90 pages.

Guillaume, Henri, *Du miel au café, de l'ivoire à l'acajou*, Peeters Selaf 393, 2001, 784 p.

Jackson, Dorothy, Twa Women, « Twa Rights in the Great Lakes Region of Africa », Minority rights group international (MRGI), 2003.

Kalumvuezoko, Ngimbi, *Le pygmée congolais exposé dans un zoo américain*, Éd. L'Harmattan, 2011, 136 p.

Koulaninga, Abel, *L'éducation chez les pygmées de Centrafrique*, L'Harmattan, 2009, 230 p.

Leclerc, Ch., *Le rapport à la nature comme rapport social. Les Pygmées Bedjang : entre la forêt, la savane et les Tikar*, Mémoire de Maîtrise en ethnologie, Université de Paris X Nanterre, juin 1995.

Lewis, Jérome et Knight Judy, *Les Twa du Rwanda. Rapport d'évaluation de la situation des Twa et pour la promotion des Twa dans le Rwanda d'après-guerre.* Chadlington : World Rainforest Movement, 1995. BDIC. O 228795.

Lewis, Jerome et Knight, Judy, *Les Twa du Rwanda*, WRM/IWGIA/Survival International France, 1996, 118 p.

Lewis, Jérôme, *Les Pygmées Batwa de la région des Grands Lacs*, Minority Rights Group (MRG), 2001, 31 p.

Mallart Guimera, L., *Médecine et pharmacopée Evuzok, Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative*, Université de Paris X, Nanterre, 1977, page 22.

Molins, Philippe, *Feux d'Afrique : chroniques du pays pygmée*, Paris, Anako, 1993, 207 p.

Motte-Florac, Élisabeth, *Contes et histoires pygmées*, Flies France, 2004, 217p.

Nke Ndi, Jean, *Le Pygmée et la camionnette d'émancipation*, Édit. Bénévent, 2010, 164 p.

Nke Ndih, Jean, *Les populations Pygmées et la forêt : rupture d'une interdépendance séculaire*, mémoire FOPES, UCL, 2003.

Philippart de Foy, Guy, Serge Bahuchet, *Les Pygmées d'Afrique Centrale*, Parenthèses, 1984, 127 p.

Plisnier-Ladame, F., *Les Pygmées, Centre de Documentation Économique et Sociale Africaine (CEDESA)*, Bruxelles, 1970.

Retel Laurentin, Anne, Étiologie *et perception de la maladie dans les sociétés modernes et traditionnelles*, Seuil, paris, 1987, Routier.

Roy, Michael, 1998, « L'histoire des Pygmées selon eux », *Le Courrier*, n° du 8 et 9 août 1998.

Schebesta, Paul, *Les Pygmées du Congo belge*, Éditions du Soleil levant, Namur, 1957.

Thille, Frantz, *Au cœur de la forêt vierge, avec les Pygmées Babinga*, Paris, Albin Michel, 181 p.

Thomas, Jacqueline M. C. Bahuchet, Serge, Epelboin, Alain et Fürniss, Susanne (édits.), 1981-, *Encyclopédie des Pygmées Aka*, Paris, Éditions Peeters (15 volumes).

UNESCO, *Pharmacopée et médecine traditionnelles, chez les Pygmées du Gabon. Répertoire de 117 plantes médicinales*, 2009.

TABLE DES MATIERES

Sommaire.. 7
Préface 9
Avertissement aux lecteurs.. 11

1. L'aire géographique des Pygmées.................................. 15
1.1 - Localisation actuelle des Pygmées.............................. 15
1.2 - Estimation du nombre des populations pygmées 21
1.3 – Ethnonyme.. 25

2. Les Maîtres du Temps poussent le cri d'alarme................. 27
2.1 - Le cri d'alarme... 27
2.2 - Les pygmées demandent un plus large accès à la propriété et à l'éducation... 31
2.2.1 - Trois cas de situation relatifs à la RDC, au Cameroun, et au Gabon, illustrent le questionnement des peuples autochtones.. 32
2.3 - Question de reconsidération des Pygmées et le « génocide culturel », du code forestier, des institutions.................. 35
A). Du premier Forum international des peuples autochtones d'Afrique centrale tenu à Impfondo au Congo Brazzaville (13 avril 2007) 35
B). Le FIPAC 2 tenu à Impfondo au Congo du 16 au 19 mars 2011.. 36

C). De la question des populations autochtones relative à la RDC, à la forêt, à la Banque mondiale et le Plan d'action mis en œuvre : 37
2.4 – Le rôle de gardien des peuples autochtones..... 43
2.5 – Les Pygmées ont leur mot à dire 45

3. Textes, résolutions et conventions..... 53
3.1– Le message de M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU, à l'occasion de la Célébration 2013 de la Journée internationale des peuples autochtones 9 août..... 53
3.2 – Déclaration des Populations Autochtones au deuxième forum international sur les Populations Autochtones d'Afrique Centrale (FIPAC), Impfondo, 2011 (FIPAC 2, 16-19 mars 2011)..... 54
3.3 - Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones : Résolution adoptée par l'Assemblée générale, 13 septembre 2007 (Préambule)..... 59
3.4 - Communiqué final du 1er Forum international des peuples autochtones d'Afrique centrale, Impfondo, 10-15 avril 2007..... 62
3.5-FIPAC 2 ET FIPAC 3 70
3.6 - C169 Convention relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989 (Genève, 1989, OIT BIT)..... 72

4. Icotexte..... 77
4.1 - Les Pygmées Tebo et Chairellah emmenés en Italie (A de Quatrefages, 1887)..... 77
4.2 - Ota Benga..... 78
4.3 - Les Pygmées danseurs (Égypte pharaonique)..... 79
4.4 - Le pape Benoît XVI à la rencontre des Pygmées au Cameroun..... 80
4.5 - OMO I, prototype de l'Homo sapiens, l'ancêtre de l'homme moderne..... 82

5-Figures associatives et d'institutions relatives aux peuples autochtones d'Afrique.. 84
5.1-Kapupu Diwa Mutimanwa,.. 84
5.2 -Adrien Sinafasi et Adolphine Muley.. 84
5.3-Ban Ki-moon et Adolphine Muley 85
5.4-Zephirin Kalimba.. 85
5.5- Liberate Viviane Nicayenzi.. 86
5.6- Léonard Fabrice Odambo Adone.. 86
5.7- Paul Kanyinke Sena et Vital Bambanze (Burundi)..... 87
5.8- Pacifique Mukumba Isumbisho.. 87
5.9- Marie Lisenga Bafalikike.. 88
5.10- Victor Bissengué.. 88
5.10- Le président David Dacko de la République Centrafricaine et les Pygmées dans la Lobaye................. 89

Conclusion.. 91

Annexes : Débats autour de l'ouvrage : Contribution à l'histoire ancienne des Pygmées : l'exemple des Aka.............. 97
I. Pour une réconciliation des civilisations africaines avec l'histoire universelle.. 97
II. Victor Bissengué, défenseur et historien des Pygmées.... 109
III. A propos de la réponse de Victor Bissengué à Luc Bouquiaux au sujet de l'histoire ancienne des Pygmées.. 123

Notes bibliographiques.. 129
I - Bibliographie 2004, Contribution à l'histoire ancienne des Pygmées : L'exemple des Aka, pp. 193-205............. 129
II-Bibliographie additionnelle.. 136

Table des Matières.. 139

Dans la même collection

Professeur Abel Kouvouama, *Anthropologie de la chanson congolaise de variétés Imaginaire, production du sens*, Préface Arlette Chemain Degrange, Professeur Emérite, Université de Nice, Sophia Antipolis, éditions Paari, Collection *Les Cahiers du Germod*, Brazzaville, Paris, Novembre 2013, 128 pages, 15€, ISBN 2-84220-067-1.



Imprimé en U.E.



Composition, mise en page, Ateliers d'Arts Graphiques de Paari® éditeur
[PAn-Africaine Revue de l'Innovation (PAARI)].
Siège Europe : 83, rue de Reuilly, 75012 Paris (France)
Site : http://www.cafelitteraire.fr
Mail : edpaari@yahoo.fr ; mai 2014

Discrimination des Pygmées
Réfutation des Maîtres de la forêt

L'identité et la survie des Pygmées sont en péril. Ces derniers rencontrent aujourd'hui de nouveaux modes de vie qui se traduisent en termes de discrimination et de marginalisation, de citoyenneté et d'accès à la propriété, à la forêt, d'accès aux services de base comme l'école, la santé et la justice, de participation aux prises de décision, sujets de violations graves des droits de l'homme.

Conscients de cette évolution, ils redoutent plus que toute chose la négation de leur citoyenneté et la tendance à vouloir les infantiliser et les diriger. Ils ont leur mot à dire et ont décidé de prendre la parole, de tirer eux-mêmes le signal d'alarme.

La grande forêt d'Afrique centrale ne cesse de se réduire à vive allure. Moke, un sage, un ancien Mbuti qui voit ses congénères subir sévèrement les conséquences de la déforestation, la marginalisation, prononce à juste titre la phrase mémorable : « *La forêt est notre foyer; quand nous quitterons la forêt, ou quand elle mourra, nous mourrons aussi. Nous sommes les Gens de la forêt.* »

Victor Bissengué, salue la prise de conscience des États de la sous-région Afrique Centrale sur le devenir des Gens de la forêt, écologistes avant l'heure. Il note que la circulation transfrontalière des Pygmées telle qu'elle avait été évoquée au Fipac 2 ressemblerait à un « *Apartheid* ». Les migrations transfrontalières des Pygmées ainsi que des Bantu est un enjeu majeur de développement dans le bassin du Congo. Elles doivent bénéficier d'un texte de loi sous-régional et global, bien élaboré, pour que l'identité culturelle transfrontalière et multiséculaire, ait un droit de préemption sur les récents tracés coloniaux de Berlin 1885, en vue d'amorcer une Union Africaine des Peuples.



Victor BISSENGUÉ

Victor Bissengué est auteur de « *Contribution à l'histoire ancienne des Pygmées. L'exemple des Aka.* » Il a consacré plusieurs études au Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou à Paris, notamment une thèse de Doctorat de 3e cycle [« L'audiovisuel au Centre Georges Pompidou. Situations actuelles et perspectives. »] Il est Diplômé d'Études Approfondies en Sciences de l'éducation et de la communication.

Prix : 18 €



Paari® éditeur
Mail : edpaari@yahoo.fr
Brazzaville, Paris, Mai 2014

83, rue de Reuilly
75012 Paris (France)
www.cafelitteraire.fr